





Préparation à la prochaine génération de programmation et de contractualisation en Auvergne

Rapport final

15 Juin 2012

Version finale avant restitution finale



Chazaud Pascal
Consultant
(CPC)

www.europe-territoires-conseil.eu

Sommaire

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1 Objectifs de l'étude et questions d'analyse

1.1.1 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objet de cette étude est la préparation de la prochaine génération de programmation et de contractualisation par la construction d'un diagnostic des outils actuels et du contexte régional, national et communautaire. Cette étude doit situer l'Auvergne par rapport aux priorités UE 2020 afin de pouvoir faire ressortir des priorités de développement et d'investissement après 2013, et leurs mises en œuvre dans le cadre de dynamiques régionales et interrégionales.

1.1.2 LES QUESTIONS D'ANALYSE

La mission porte sur les questions suivantes :

- Comment se positionne l'Auvergne par rapport aux priorités UE 2020 et aux projets de Règlements ? Quels sont les atouts qu'elle peut valoriser en regard des thématiques de la prochaine politique régionale? Quelles sont les faiblesses? Comment les fonds européens peuvent œuvrer à leurs corrections?
- Quelles sont les priorités de développement et d'investissement à traiter en Auvergne dans les prochaines générations de programmes?
- Comment intégrer l'objectif de cohésion territoriale (prise en compte des territoires ruraux, quelles actions pour les villes?)
- Comment tirer profit des dynamiques interrégionales (plus particulièrement le Massif central) qui associent la région pour mettre en œuvre ces priorités?
- Quels objectifs peut-on associer à ces priorités? Quels seraient les indicateurs pertinents?

1.2 Contexte

Cette étude a volontairement été initiée par les commanditaires en amont du lancement par la DATAR des travaux de réflexion sur les futurs programmes européens, cela permettant de préparer au mieux les acteurs auvergnats à l'élaboration de ces futurs programmes.

Les réflexions communautaires et leur application au niveau national ne sont toutefois pas totalement abouties. L'équipe de consultants a donc travaillé sur la base de textes communautaires à l'état de projet. Les modalités d'application de certains dispositifs restent, à l'heure actuelle, imprécises et ne permettent pas d'aboutir à des recommandations définitives dans cette étude.

De plus, l'absence de certitude quant au classement de la région Auvergne en « région développée » ou en « région transitoire », laisse des incertitudes quant à l'éligibilité de certaines priorités d'action (notamment en matière d'environnement, de transport et de TIC).

Par ailleurs, si l'étude devait porter sur la prochaine contractualisation Etat – Région, aucun document concernant ce sujet n'a jusqu'à présent été publié par l'Etat français. Si l'équipe de consultants a identifié les différentes priorités de développement et d'investissement pour la période 2014-2020, elle ne peut procéder à l'étude de leur éligibilité à un éventuel contrat de projets Etat – Région.

1.3 Objectifs du rapport final et méthode

1.3.1 OBJECTIFS DU RAPPORT FINAL

Ce rapport comporte l'intégralité des réponses aux attendus du cahier des charges de la mission sur les trois phases de l'étude :

- Etat des lieux issu de l'analyse des données quantitatives et qualitatives sur la situation régionale
- Eléments de bilan de l'actuelle période de programmation
- Analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces par thématique, présentées sous forme de matrices AFOM détaillées et synthétiques, issue des analyses documentaires et du recueil et de l'analyse des données d'opinion des acteurs
- Liste des enjeux relatifs aux priorités de développement régional issus des analyses AFOM et du partage de ces analyses en ateliers (première série d'ateliers sur le partage de l'analyse AFOM et des premières pistes de développement, suivie par une série d'ateliers d'approfondissement des pistes de développement) et analyse de leur éligibilité
- Liste indicative d'objectifs et d'indicateurs relatifs aux 3 priorités liées à la concentration thématique FEDER (compétitivité des entreprises, recherche et innovation, efficacité énergétique).

1.3.2 MÉTHODE

Le tableau ci-joint présente la méthode utilisée pour élaborer les deux premières phases de l'étude :

Phase de l'étude	Méthodologie	Calendrier
Analyse du territoire régional par rapport aux priorités UE 2020	- Analyse documentaire (cf. annexe 3 : Liste des documents analysés) - Entretiens avec les acteurs régionaux et locaux (cf. annexe 4 : Liste des personnes interrogées) - Elaboration d'un état des lieux (Cf. annexe 1) - Elaboration d'un état d'avancement des programmes FEDER, FSE, CPER (Cf. annexe 2) - Elaboration d'analyses AFOM thématiques et réponse à la première question d'analyse (cf. partie 2 du rapport)	Du 26 janvier au 12 mars 2012 COPIL le 15 mars 2012
Identification	- Organisation de 4 ateliers thématiques d'acteurs régionaux et territoriaux sur le partage de l'analyse AFOM et l'identification des enjeux le 3 avril 2012 (thématiques	

partagée des priorités régionales liées aux thématiques de la stratégie Europe 2020 et analyses spécifiques de la cohésion territoriale et de la dynamique interrégionale	traitées : Croissance intelligente ; Croissance durable ; Croissance inclusive ; Cohésion territoriale et dimension interrégionale). - Organisation de 4 ateliers thématiques d'acteurs régionaux et territoriaux sur l'identification de priorités d'investissement et de développement le 24 avril 2012 (mêmes thématiques que précédemment). - Analyse de l'éligibilité des priorités d'investissement et de développement - Réponses aux questions d'analyse 2, 3 et 4 - Elaboration du rapport intermédiaire	Du 15 mars au 7 mai 2012 COPIL : 14 mai 2012
Elaboration des priorités stratégiques et des objectifs associés	- Construction des cadres logiques sur les priorités concernées par la concentration thématique FEDER - Propositions d'indicateurs - Fiches techniques de recommandations relatives aux priorités transversales, l'articulation des fonds européens. - Focus sur des spécificités du FSE - Elaboration du rapport final, comportant notamment des recommandations pour la poursuite des travaux de réflexion en-dehors de la mission	Du 7 mai au 28 juin 2012 COPIL : 8 juin 2012 Réunion de restitution finale : 28 juin 2012

1.4 Recommandations pour la poursuite des travaux de réflexion en-dehors de la mission

La réflexion des partenaires sur l'élaboration des futurs programmes européens sera enclenchée par la Préfecture de région et le Conseil régional au 4ème trimestre 2012. Pour mener à bien cette réflexion, il paraît essentiel de prendre en compte les points suivants :

Pour le contenu du diagnostic régional stratégique

- L'état des lieux fourni dans le présent rapport constitue une base solide pour rédiger ce diagnostic. Il reste toutefois à approfondir :
  - l'analyse des « filières » régionales, sur la base d'éléments quantifiés permettant de déterminer la liste des domaines dans lesquels la région dispose de filières au sens strict, puis la liste des filières réellement porteuses de potentiel de développement d'avantages comparatifs, dans la logique de spécialisation intelligente. Le diagnostic a mis en évidence le caractère atomisé des activités économiques. La détermination des filières à soutenir pourrait, dans cette optique, se faire non pas en fonction du caractère de haute technologie des filières, mais de l'organisation spatiale des filières, afin de choisir celles qui structurent le plus le territoire régional.

- l'analyse de la manière dont l'économie auvergnate pourra être soutenue par le PO, en-dehors des fonds réservés à la spécialisation intelligente
- le potentiel réel de la filière bois, qui a fait l'objet de discours divergents dans le cadre de la présente mission,
- la réalité des besoins en matière d'ingénierie financière et la détermination des types d'entreprises et des types de périodes de vie des entreprises où les besoins sont les plus importants.

- Concernant l'opportunité ou non de lancer une démarche d'ITI, la décision devra être discutée une fois les textes européens définitifs disponibles. Au cas où l'Auvergne ne souhaiterait pas s'engager dans cette démarche, l'utilisation du FEDER sur les problématiques urbaines pourrait malgré tout être envisagée sous forme d'appel à projets rédigés de façon à prendre en compte la notion d'approche urbaine intégrée
- Sur la question de l'innovation, la révision de la SRI constitue une priorité pour traiter du contenu du PO sous l'angle de l'innovation, qui devrait être enclenchée rapidement, les équipes de consultants missionnés pour dresser le panorama de l'innovation en Auvergne, il y a quelques années, ayant rencontré des difficultés pour faire émerger des enjeux forts. La mise en place du GIP GITTA constitue une bonne occasion de relancer une démarche de réflexion partenariale sur la structuration de la politique régionale d'innovation.
- La DATAR recommande de rédiger le diagnostic selon trois entrées complémentaires (par les 11 thématiques du projet de Règlement FEDER, par territoires spécifiques, par les 8 priorités transversales de l'Union). Pour la détermination des enjeux spécifiques à certains territoires (montagne, territoires ruraux, quartiers urbains, etc.), il conviendra d'approfondir cette approche déjà initiée dans le cadre de la présente mission, en sollicitant de manière individuelle les acteurs spécialisés (Commissariat de massif, ARPA, chargés de mission CUCS…) pour des contributions écrites sur les axes et mesures en préfiguration.

Pour la méthode de mobilisation des acteurs

- La liste d'enjeux et d'objectifs proposée par les consultants ayant été élaborée sur la base d'une approche partenariale, il est souhaitable de poursuivre la dynamique collaborative enclenchée. Pour co-construire la liste définitive des axes et mesures, une nouvelle série d'ateliers, co-animés cette fois par le SGAR et la Région, pourraient être organisés, pour s'assurer de l'appropriation future du PO par les parties prenantes.
- Des experts venant des régions limitrophes concernées par la problématique Massif pourront être associés.
- La DATAR recommande, pour le traitement des questionnements liés aux priorités transversales, d'élaborer le diagnostic sur la base d'un guide de questionnement préparé en amont par un référent compétent. La désignation d'un référent apparaît une bonne option pour réexaminer et compléter les éléments mis à jour dans le présent rapport.

Pour la construction des indicateurs

Indicateurs de contexte

Ils devront être choisis pour renseigner sur les tendances d'évolution du territoire, sur la base des informations quantitatives déjà utilisés pour l'état des lieux.

Indicateurs de réalisation

La liste fournie dans le présent rapport devra être revue à l'aune des objectifs finalisés, en cohérence avec les éventuelles nouvelles indications en la matière fournies dans les Règlements définitifs. Ils devront :

- être en nombre raisonnable
- être accompagnés d'un mode d'emploi clair donnant une définition de l'indicateur, sa fréquence de renseignement, son mode de collecte, son unité.
- être interprétés qualitativement au-delà de leur valeur numérique.

Il sera impératif de sensibiliser et d'accompagner les futurs utilisateurs des indicateurs (porteurs de projet, services instructeurs, gestionnaires des PO) en leur expliquant le contenu, le sens, le mode de renseignement des indicateurs.

Indicateurs de résultat

Il ne faudra pas se limiter à des indicateurs de réalisation, mais appréhender également les résultats, ce qui laisse la possibilité de définir des indicateurs « composites » et qualitatifs, ne se présentant pas comme un nombre ou une quantité mais comme une notation sur une échelle quelconque appréhendée via des entretiens, par exemple.

Pour l'élaboration du contrat de partenariat

- Rédiger une synthèse de l'exercice de diagnostic stratégique (20 pages maximum), sous forme de fiches (par objectif thématique, territoriale, sur la synergie interfonds, par filière pour le FEADER et le FEAMP).

2. POSITIONNEMENT DE L'AUVERGNE AU VU DES PRIORITÉS UE 2020

L'objectif de cette partie du rapport est de répondre à la question évaluative *« Comment se positionne l'Auvergne par rapport aux priorités UE 2020 et aux projets de Règlements ? Quels sont les atouts qu'elle peut valoriser en regard des thématiques de la prochaine politique régionale? Quelles sont les faiblesses? Comment les fonds européens peuvent œuvrer à leurs corrections? ».*

2.1 Matrices AFOM et enjeux

Sur la base d'un état des lieux de la région Auvergne (cf. annexe 1) et des entretiens avec les acteurs régionaux et territoriaux, cette partie présente l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces caractérisant la région Auvergne au regard :

- des priorités thématiques mises en avant dans la stratégie Europe 2020 (croissance intelligente, croissance durable, croissance inclusive),
- mais également au regard de dimensions plus transversales que sont la cohésion territoriale (développement harmonieux du territoire dans ses composantes urbaines et rurales) et la dimension interrégionale, prégnante en région Auvergne qui appartient à la fois au bassin de la Loire et au Massif Central, entités interrégionales permettant de développer des approches complémentaires à la seule approche régionale.

Dans chaque matrice, les atouts développent les richesses et avancées visibles sur le territoire, les faiblesses abordent des déficits ou des difficultés particulières d'ores et déjà rencontrées. Les opportunités désignent des dynamiques particulières et des potentiels de développement de niveau régional ou supra-régional que l'Auvergne pourrait saisir, les menaces concernent des facteurs potentiels d'aggravation de la situation régionale auxquels il est important de remédier.

Ces matrices AFOM ont été présentées aux acteurs régionaux et territoriaux dans le cadre des ateliers thématiques du 3 avril et ont fait l'objet de corrections suite aux observations formulées au cours des ateliers ou lors des contributions écrites transmises jusqu'au 30 avril 2012.

Des formulations d'enjeux, découlant de l'analyse croisée de tous les items des matrices, ont été proposées et partagées au cours des ateliers du 3 et 24 avril derniers, afin d'aboutir à une rédaction finale concertée.

2.1.1 CROISSANCE INTELLIGENTE

2.1.1.1 ANALYSE AFOM SYNTHETISEE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Qualité et reconnaissance en Auvergne et au-delà des productions de la **filière agro-alimentaire** (lait et viande notamment), contribuant globalement à l'image de qualité du territoire régional • Existence de dispositifs de haute technologie dans les **secteurs relais** (technopôles, investissements d'avenir) • Potentiel de développement sur les éco-industries • Potentiel de développement de la filière bois avec l'émergence de démarches collectives • Démarches qualité en matière **touristique**, au niveau régional mais également à l'échelle du Massif central, en matière de loisirs de pleine nature, de tourisme culturel • Croissance forte de l'économie sociale et solidaire • Existence d'un système de détection des projets d'entreprises à reprendre et de **mise en réseau** des acteurs, de l'incubateur BUSI • Investissements publics déjà réalisés pour favoriser l'installation de la **fibre optique** • Emergence (appuyée par la Région et l'Etat) d'une véritable filière économique **TIC** • En matière **d'ingénierie financière,** existence de 3 dispositifs développés au sein de JEREMIE/Auvergne, reconnu d'intérêt essentiel pour le soutien à la petite entreprise, le soutien à l'innovation et le renforcement des fonds propres • Croissance du nombre d'entreprises ayant recours à **l'innovation** pour favoriser leur compétitivité, prenant appui pour certaines sur des **démarches collectives** • Bonne reconnaissance de la **recherche académique** particulièrement en biologie appliquée, écologie, mais également en nutrition – alimentation – santé, biologie fondamentale et sciences de l'univers	• Faiblesses récurrentes des **industries agro-alimentaires** en Auvergne en termes de niveaux de rémunération, de structuration, de retard technologique • Importance quantitative des entreprises des **secteurs traditionnels** (industrie) qui sont confrontées à une forte concurrence sur les coûts, la faiblesse de la taille des PME régionales, l'exigence des commanditaires • **Tourisme** : dilution des dépenses de soutien aux initiatives touristiques, manque de développement de « produits » touristiques, caractère globalement trop diffus du développement touristique • Difficultés rencontrées par les acteurs de la **filière bois** pour permettre un approvisionnement en bois local, en matière de structuration et de modernisation, induisant un manque de compétitivité • Faiblesse globale de **l'offre de services** aux entreprises en Auvergne • Nombre important **d'entreprises faiblement modernisées**, ce qui remet en cause leur compétitivité et leur survie et déficit de connaissance par certains entrepreneurs de leurs réels besoins d'accompagnement pour leur développement • Existence de freins liés à la nécessaire amélioration de la structuration et au positionnement sur les marchés des entreprises des secteurs émergents • Déficit de **connaissance** par certains entrepreneurs de leurs réels besoins d'accompagnement pour leur développement • Proportion importante d'entreprises connaissant des difficultés de **trésorerie** • Importance du **coût du très haut débit** pour tous (1,5 milliards €) • Desserte lacunaire du territoire auvergnat en solutions à **très haut débit** (sur fibres optiques) pour les PME ainsi que les sites prioritairement identifiés au sein du SDTAN Auvergne (éducation, santé) • Caractère incomplet de la réponse aux besoins en ingénierie financière des

• Importance des investissements d'avenir, source d'effet levier en matière de R&D et innovation • Instauration de quelques liens en matière de recherche avec d'autres régions (cancéropôle CLARA, CTRS Neurodis) • Présence sur le territoire de 3 **pôles de compétitivité** (mobilisant 82 établissements), 7 **clusters d'excellence** (300 entreprises adhérentes), 2 **grappes d'entreprises** • Mise en place récente du **GIP GITTA** et de la Maison Innovergne, orientés vers le lien entre recherche et entreprises, entre recherche publique et privée et la coordination des acteurs de l'innovation	entreprises auvergnates • Faiblesse de la proportion de chercheurs au sein du personnel de R&D, et déficit de **main d'œuvre qualifiée** comme support possible de l'innovation dans les PME • Relative faiblesse du nombre de créations **d'entreprises innovantes** • Faiblesses dans la **coordination** entre les différentes entités intervenant sur la recherche / innovation, la synergie entre la recherche publique et la recherche privée et en matière de coopération interrégionale • Persistance du climat de **confidentialité** des informations, frein au regroupement et au travail en réseau pourtant nécessaire à l'innovation
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Croissance de la demande de produits agro-alimentaires de qualité • Développement de secteurs de niches fortement liés à l'innovation dans certains secteurs traditionnels (industrie du caoutchouc, plasturgie, métallurgie et équipements mécaniques, aéronautique) • Potentiel de développement dans des secteurs relais comme les sciences de la vie, l'agroalimentaire, la logistique et le tourisme (développement de l'activité des stations en toutes saisons, thermalisme, tourisme fluvial…) , avec des opportunités en termes de croissance de l'emploi, de vecteur de valeur ajoutée, de diversification de l'économie et de renforcement de l'image attractive de l'Auvergne • Adéquation d'une partie de **l'offre touristique** régionale aux nouvelles tendances du marché touristique et meilleur référencement de l'Auvergne par les « tour operators ». • Volonté de tous les acteurs de faire du **Très Haut Débit** une priorité • **Rayonnement international** de grands groupes auvergnats assurant une certaine marge de manœuvre pour les dépenses d'investissement • Projet de création de la Société d'Accélération des Transferts de Technologies « Grand Centre » • Evolution des **mentalités des jeunes générations d'entrepreneurs** vers davantage d'acceptation de l'organisation collective pour développer l'innovation	• Risque de décrochage fort de la **compétitivité des exploitations agricoles** par rapport aux zones de plaine, en lien avec les futures orientations de la PAC • Environnement industriel et technologique de plus en plus concurrentiel • Existence de freins à la nécessaire amélioration de la structuration et au positionnement sur les marchés des entreprises des secteurs émergents • Proportion importante d'entreprises connaissant des **difficultés de trésorerie** • Risque de maintien de **critères d'éligibilité restrictifs** pour les interventions en ingénierie financière • Besoin en financement important sur la période 2014-2020 (500 M€), sans aucune assurance quant à l'éligibilité des infrastructures Très Haut Débit aux fonds européens et à l'enveloppe financière disponible • Distinction entre l'équipement en haut débit en milieu rural (initiative publique) et celui en zone urbaine (initiative privée), induisant un risque de réseau à deux vitesses et une fracture numérique • Complexité des **règles de financement européen** pour l'aide à l'embauche de personnels qualifiés (chercheurs dans les TPE-PME par exemple)

2.1.1.2 ANALYSE AFOM DETAILLEE

Compétitivité des entreprises

Approche par secteur

ATOUTS	FAIBLESSES
Agriculture • Forte présence de l'agriculture en Auvergne, considérée comme la 3ème filière industrielle régionale, avec l'existence de deux filières principales (lait et viande) • Importance des signes de qualité des productions (fromages et vins AOC et AOP, labels rouges en viande bovine, volaille et porc, IGP, filière semences céréales, lentille verte, eaux minérales haut de gamme, etc), et une spécificité liée aux productions non délocalisables, valorisant l'image de terroir du territoire • Présence de l'INRA, avec un effet d'entrainement sur certaines politiques recherche et innovation dans les secteurs biologie appliquée, environnement et nutrition humaine • Présence de grands groupes (Limagrain) et développement de leur recherche	**Agriculture** • Activités agricoles moins rémunératrices en Auvergne que dans d'autres régions françaises, rendant difficile leur survie et leur transmission • Filière agro-alimentaire : faiblesses récurrentes des industries agro-alimentaires en Auvergne : ◦ prédominance de petites unités peu structurées (plus de 50% des entreprises ont un effectif de moins de 20 salariés), ◦ filières peu intégrées, ◦ manque de coopération (les coopératives représentent 7% du secteur en Auvergne contre 40 % sur le plan national), ◦ Manque de R&D dans certaines filières, innovation limitée, outillage industriel parfois vétuste ◦ Ecart aux grands centres de consommation et frais d'approche ◦ la filière laitière reste à structurer autour de la contractualisation avec les producteurs et de la concertation des groupes agro-alimentaires • Absence d'IDEX (initiatives d'excellence) pour l'Auvergne • Manque de stratégie d'association des Universités
Secteurs traditionnels / en mutation (la mécanique, la métallurgie, la plasturgie, le textile) • Meilleure résistance de l'industrie auvergnate à la crise économique et financière, comparativement à celle des autres régions françaises, notamment grâce à la diversité de ses productions • Deux projets importants mis en place sur le traitement du titane et l'aluminium – lithium • Développement d'une filière autour du bâtiment dans l'Allier	**Secteurs traditionnels / en mutation (la mécanique, la métallurgie, la plasturgie, le textile)** • concurrence sur les coûts • croissance modérée de l'emploi • exigences croissantes des clients • taille critique des PME
Secteurs relais (les sciences de la vie, la logistique et le tourisme, l'alimentation, la santé, la nutrition et les biotechnologies…)	

• Existence de 4 technopôles dans des secteurs à fort potentiel de développement : biotechnologies (Biopôle) à Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme), NTIC à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), industries agroalimentaires et biotechnologies à Aurillac (Cantal) et santé-beauté-forme et biomédical (Naturopôle) à Vichy-Hauterive (Allier) • Financements au titre des investissements d'avenir dans les biotechnologies • 4ème position française de l'Auvergne sur la filière aéronautique **Secteurs émergents (la filière bois, les services, les T.I.C., les « éco-industries » …)** • Filière bois : disponibilité de la ressource et existence de démarches collectives ayant favorisé une meilleure coordination de la filière : entreprise collective BCA, salon Panorabois • Potentiel de développement sur les éco-industries, avec notamment l'émergence d'un éco-pôle à Montluçon, avec des projets d'entreprises, l'émergence d'un plateau technique et un cursus de formation sur les « green énergies » • Financements au titre des investissements d'avenir dans les éco-industries • Développement de groupes d'entreprises autour du recyclage, qui permet un approvisionnement en matière premières (plasturgie) à moindre coût, avec la spécialisation de certains bassins (Montluçon notamment). • Croissance forte de l'économie sociale et solidaire • Image et son : développement d'une filière des industries culturelles autour de l'image et du son depuis 2008 (existence d'une grappe d'entreprises « le Damier », de projets de formation universitaire, de structures spécialisées, d'un festival et d'une agence régionale (LE TRANSFO) qui fédère les acteurs et assure une fonction de coordination en vue du développements de projets innovants et structurants.	**Secteurs relais (les sciences de la vie, la logistique et le tourisme, l'alimentation, la santé, la nutrition et les biotechnologies…)** • Tourisme : dilution des dépenses de soutien aux initiatives touristiques, manque de développement de « produits » touristiques, caractère globalement trop diffus du développement touristique **Secteurs émergents (la filière bois, les services, les T.I.C., les « éco-industries » …)** • Filière bois : • difficultés rencontrée par la filière bois pour s'approvisionner en bois local (déficit de qualité et de solidité) • problème de modernisation de la filière (séchage, dimensionnement du bois), induisant une difficulté d'articulation entre la production et l'utilisation de la ressource • manque de moyens des entreprises de transformation du bois • concurrence entre le bois-énergie et la papèterie • dispersion de la propriété forestière, • travaux forestiers pâtissant de freins bancaires et de l'absence de lisibilité sur l'avenir professionnel, • dispersion des scieries, absence de taille critique et outil de travail non modernisé, • difficultés pour la reprise d'entreprises dans les scieries, • difficultés de fonctionnement de la plate-forme technologique FORBOIS qui ne permet pas d'assurer suffisamment la diffusion des technologies mises au point, • existence d'une filière traditionnelle bois-ameublement dans le Cantal mais qui ne s'approvisionne pas localement • Faiblesse globale de l'offre de services aux entreprises en Auvergne • Image et son : Peu de structures de productions audiovisuelles, pas d'organismes de formation professionnelle pour les filières techniques

OPPORTUNITES	MENACES
Agriculture • Demande de produits agro-alimentaires de qualité en croissance au niveau mondial du fait de la croissance démographique **Secteurs traditionnels / en mutation** • Secteurs traditionnels concentrant une partie importante de l'emploi (industrie du caoutchouc, plasturgie, métallurgie et équipements mécaniques, aéronautique) et se développant dans des secteurs de niches fortement liés à l'innovation **Secteurs relais** • Potentiel de développement dans des secteurs relais comme les sciences de la vie, l'agroalimentaire, la logistique et le tourisme (développement de l'activité des stations en toutes saisons, thermalisme, tourisme fluvial…) , avec des opportunités en termes de croissance de l'emploi, de vecteur de valeur ajoutée, de diversification de l'économie et de renforcement de l'image attractive de l'Auvergne • Adéquation d'une partie de l'offre touristique régionale aux nouvelles tendances du marché touristique et meilleur référencement de l'Auvergne par les « tour operators ». Existence d'une demande liée à la remise en forme, le thermalisme. • Potentiel de développement accru en matière touristique à lier à la richesse de ses sites, à une stratégie touristique orientée de façon croissante sur les logiques de marque et de marketing (démarche Nattitude notamment), et convergence de vues entre la Région et les représentants du Massif central • Projets de raccordement à très haut débit des établissements de santé entre 2014 et 2017, avec de nombreux projets en lien avec les schémas directeurs de la santé **Secteurs émergents** • Perspectives de développement de la filière bois du fait des impératifs de réduction des émissions de C02.	**Agriculture** • Risque de décrochage fort de la compétitivité des exploitations agricoles par rapport aux zones de plaine, en lien avec les futures orientations de la PAC, et renforcé marginalement par le retard de modernisation des bâtiments d'élevage • Insuffisance d'investissement dans la modernisation des IAA, conduisant au départ de entreprises hors Auvergne, laissant la production primaire sans débouchés • Volatilité des prix des matières premières agricoles **Secteurs traditionnels / en mutation** • Environnement de plus en plus concurrentiel pour Michelin et les entreprises de mécanique, automobile, métallurgie, plasturgie et textile de la région **Secteurs relais** • Déficit de mobilisation collective des acteurs du tourisme pour aller négocier avec les tour opérateurs et développer de vrais partenariats marchands **Secteurs émergents** • Existence de freins liés à la nécessaire amélioration de la structuration et au positionnement sur les marchés des entreprises de ces secteurs

Volets structurels de la compétitivité

ATOUTS	FAIBLESSES
• Croissance du nombre d'entreprises ayant recours à l'innovation pour favoriser leur compétitivité, prenant appui pour certaines sur des démarches collectives (Pôle de compétitivité, clusters, grappes d'entreprises) • Degré élevé de structuration des entreprises auvergnates leur ayant permis de mieux résister à la crise que les entreprises d'autres régions, notamment en terme de structuration des ressources humaines (parcours professionnels, compétences) • Longévité des entreprises supérieure à la moyenne nationale • Existence de l'incubateur d'entreprises BUSI • Existence d'un système de détection des projets d'entreprises à reprendre et de mise en réseau des acteurs • 18 M€ de prêts pour les PME (prêts verts et prêts participatifs (OSEO)) dans le cadre des investissements d'avenir • Démarches qualité en matière touristique (Nattitude), au niveau régional mais également à l'échelle du Massif central, en matière de loisirs de pleine nature, de tourisme culturel.	• Faiblesse du taux régional de création d'entreprises • Nombre élevé d'entreprises à reprendre du fait du vieillissement des entrepreneurs, notamment dans des secteurs peu porteurs d'emploi et accompagnement insuffisant des nouveaux repreneurs afin d'améliorer les produits et process • Nombre important d'entreprises faiblement modernisées, ce qui remet en cause leur compétitivité et leur survie • Faiblesse de l'accompagnement des PME particulièrement en milieu rural, dans une approche globale adaptée à leurs besoins • Déficit de connaissance par certains entrepreneurs de leurs réels besoins d'accompagnement pour leur développement • Diminution des formes de capitalisme traditionnel qui handicapent certains secteurs (capitalisme familial notamment qui permettait aux entrepreneurs de disposer de fonds propres) • Faiblesse des liens entre les entreprises et les branches professionnelles • Faiblesse des exportations (15ème rang national)
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Projet de LGV Paris - Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon, facteur de renforcement à terme de l'attractivité touristique, économique, universitaire de la région, pouvant nécessiter des anticipations dès la période 2014-2020 • Développement de la dynamique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)	• Proportion importante d'entreprises connaissant des difficultés de trésorerie dues aux défauts de paiement, à la baisse globale de l'activité … allant jusqu'à la défaillance d'entreprises, due aux difficultés d'accès aux prêts bancaires • Réchauffement climatique induisant une baisse de la productivité agricole, des difficultés sur certains sites touristiques (affaiblissement du niveau d'enneigement dans les stations de montagne, risques d'inondation mais aussi de sécheresse)

TIC

ATOUTS	FAIBLESSES
• Avance par rapport aux autres régions dans la réflexion du développement du Très Haut Débit, permettant un démarrage des travaux rapidement • Investissements publics déjà réalisés pour favoriser l'installation de la fibre optique (sur les ZAE de Clermont communauté, le long de l'A75…) • Emergence (appuyée par la Région et l'Etat) d'une véritable filière économique TIC en Auvergne via la labellisation en « cluster d'excellence », en 2010, du groupement Auvergne TIC qui fédère près de 80 entreprises du secteur et agit comme levier pour faciliter le travail collaboratif entre les entreprises, les laboratoires de recherche et les établissements d'enseignement supérieur • Intensité du besoin et de la demande des TIC par les entreprises (mais manque de pratique) et les particuliers • Développement du télétravail et création de centres de télétravail dans le Cantal et dans l'Allier	• Desserte du territoire auvergnat en solutions à très haut débit (sur fibres optiques) pour les PME ainsi que les sites prioritairement identifiés au sein du SDTAN Auvergne (éducation, santé) reste très lacunaire : 30 % des entreprises de plus de 20 salariés n'y ont actuellement pas accès ;22% y ont accès à des tarifs trop élevés. Hors agglomérations, 65% des entreprises de plus de 20 salariés n'y ont actuellement pas accès ;34% y ont accès à des tarifs trop élevés • L'intervention des opérateurs privés permettrait une couverture FTTH (fibre au domicile) des ménages de l'ordre de 46 % en Auvergne à l'horizon 2020, à comparer à 60 % en moyenne nationale (ce qui laisserait 54 % de la population auvergnate non couverte en Très Haut Débit, sauf intervention publique) • Longueur prévisible du délai de passage total à la fibre optique (20 ans au moins) • Importance du coût du FFTH pour tous (1,5 milliards €) • Les TPE/PME n'intègrent pas suffisamment les TIC dans leur développement alors qu'elles représentent un levier fort pour l'innovation organisationnelle et de process
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Acquisition de 35 M€ au titre des investissements d'avenir • Volonté de l'ensemble des acteurs de faire du Très Haut Débit une priorité • Concrétisation imminente de la 1ère phase de travaux • Perspectives d'utilisation des TIC en matière développement économique, de e-administration, de santé (télémédecine), de formation (FOAD), d'éducation (e-éducation) et de e-mobilité, sur l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales les plus reculées	• Besoin en financement important sur la période 2014-2020 (500 M€), sans aucune assurance quant à l'éligibilité des infrastructures Très Haut Débit aux fonds européens et à l'enveloppe financière disponible • Distinction entre l'équipement en haut débit en milieu rural (initiative publique) et celui en zones urbaine (initiative privée), induisant un risque de réseau à deux vitesses et une fracture numérique

• A l'horizon 2015, le numérique devrait contribuer à près d'un quart de la croissance française	

Ingénierie financière

ATOUTS	FAIBLESSES
• Existence de 3 dispositifs développés au sein de JEREMIE/Auvergne, reconnu d'intérêt essentiel : ◦ soutien à la petite entreprise (prêts d'honneur) ◦ soutien à l'innovation (FCPR JEREMIE Innovation 1 : capital amorçage et démarrage pour les entreprises innovantes, doté de 14,5 M€) ◦ renforcement des fonds propres (FCPR JEREMIE Mezzanine 1 permettant de renforcer les quasi-fonds propres des entreprises des secteurs traditionnels via des financements en obligations convertibles, doté de 3,75M€) • Intervention de sociétés d'ingénierie financière en accompagnement des PME non cotées dans le financement de leur développement à moyen / long terme via un financement en fonds propres et quasi-fonds propres	• Caractère incomplet de la réponse aux besoins en ingénierie financière des entreprises auvergnates, tant pour la phase d'amorçage que pour la phase de développement, et en particulier pour les entreprises voulant accroitre leur taille • Faible mobilisation des outils d'ingénierie financière par les entreprises du secteur agro-alimentaire, due notamment à l'absence d'un outil d'ingénierie financière de capital risque réellement adapté au secteur, alors qu'il y a un réel besoin de modernisation et d'innovation pour maintenir la compétitivité
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Création du Fonds d'Investissement Auvergne Durable, suite au lancement par la Région, d'un emprunt populaire ayant permis de lever 20,5 M€	• Risque de maintien de critères d'éligibilité restrictifs pour les interventions en ingénierie financière qui empêcheraient de répondre aux véritables besoins des entreprises (obligations réglementaires d'aides d'Etat privant certaines entreprises du soutien de JEREMIE Innovation 1 au-delà des phases d'amorçage et de développement, et privant les entreprises matures des secteurs traditionnels du soutien de JEREMIE Mezzanine 1 qui ne peut financer que des petites entreprises)

Innovation

Recherche

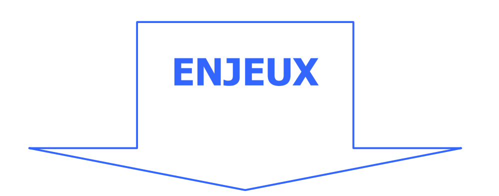
ATOUTS	FAIBLESSES
• Présence de 3 laboratoires d'excellence bénéficiant de 26 M€ d'investissements d'avenir • Bonne position de la région Auvergne en termes de dépenses intérieures de R&D (6ème position française) • Bonne reconnaissance de la recherche académique particulièrement en biologie appliquée, écologie, mais également en nutrition – alimentation – santé, biologie fondamentale et sciences de l'univers • Spécialisation technologique de l'Auvergne affirmée en machines mécanique – transports (en nombre de brevets déposés) • Implantation du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Clermont Université augmentant la visibilité de la recherche publique régionale • Instauration de quelques liens en matière de recherche avec d'autres régions (cancéropôle CLARA, CTRS Neurodis) et dans la filière mécanique (pôle de compétitivité Viaméca) • Importance des investissements d'avenir dans le domaine de la recherche en santé (13,5 M€), des infrastructures en biologie et santé (40 M€), de la robotique (10,5 M€) ainsi que des projets adoptés concernant la recherche en agriculture ayant un impact direct sur l'IAA : génétique végétale et adaptation climatique • Création de « Vivier bois Massif Central » qui constitue un élément fédérateur pour un développement de l'innovation au sein de la filière bois	• Faiblesse de la proportion de chercheurs au sein du personnel de R&D auvergnate, et déficit de main d'œuvre qualifiée comme support possible de l'innovation dans les PME • Insuffisance de liens de coopération interrégionale en matière de recherche • Faiblesse du nombre de CIFRE dans les PME • Déficit de structures en capacité d'accueillir des chercheurs étrangers • 14ème rang français en termes de demandes de brevets déposées à l'Office européen des brevets
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Projet de LGV POCL apportant à terme des possibilités de renforcement des synergies et de rapprochements des structures de recherche et d'innovation, nécessitant une anticipation sur la période 2014-2020.	• Complexité des règles de financement européen pour l'aide à l'embauche de personnels qualifiés (chercheurs dans les TPE-PME par exemple)

• Projet de LGV POCL apportant à terme des possibilités de renforcement des synergies et de rapprochements des structures de recherche et d'innovation, nécessitant une anticipation sur la période 2014-2020.	

Innovation / Transfert de technologie

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• Présence sur le territoire de 3 pôles de compétitivité (mobilisant 82 établissements), 7 clusters d'excellence (300 entreprises adhérentes), 2 grappes d'entreprises, • Bonne structuration du réseau de développement technologique (RDT) et de valorisation regroupant 84 prospecteurs et 47 organismes, 2 centres de ressources technologiques (CRT), 2 plateformes technologiques (Mec@PROD et FORBOIS Auvergne), 1 cellule de valorisation « Auvergne Valorisation », dispositif mutualisé de transfert de technologie • Mise en place récente du GIP GITTA et de la Maison Innovergne, orientés vers le lien entre recherche et entreprises, entre recherche publique et privée et la coordination plus globale des acteurs de l'innovation	• Relative faiblesse du nombre de créations d'entreprises innovantes issues du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes (17ème rang français sur la période 2004-2009) ou accompagnées par les incubateurs publics (12ème rang français sur la période 2007-2009) • Manque de coopération entre les établissements d'enseignement et de formation de tous types, et les entreprises • Manque de synergie entre la recherche publique et la recherche privée • Persistance du climat de confidentialité des informations, frein au regroupement et au travail en réseau pourtant nécessaire à l'innovation • Manque de coordination entre les différentes entités intervenant sur la recherche / innovation • Eloignement des pôles de recherche demeure un frein au développement de l'innovation • Difficulté pour les PME des zones rurales d'accéder aux aides à l'innovation
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Rayonnement international de grands groupes auvergnats assurant une certaine marge de manœuvre pour les dépenses d'investissement • Projet de création de la Société d'Accélération des Transferts de Technologies « Grand Centre » ayant en charge la gestion et la valorisation commerciale d'un portefeuille de brevets auprès de PME, d'ETI et de grandes entreprises (mais non abouti à ce jour) • Evolution des mentalités des jeunes générations d'entrepreneurs vers	• Entrée des plateformes technologiques dans le champ concurrentiel au sens de l'UE, induisant la nécessité pour elles d'atteindre une taille critique et complexifiant de ce fait les modalités de soutien financier • Interrogation sur la pérennité réelle des clusters

davantage d'acceptation de l'organisation collective pour développer l'innovation	



COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

A.1. Consolider le potentiel de développement de l'innovation des secteurs relais et émergents et les efforts de modernisation des secteurs traditionnels

A.2. Développer les démarches d'animation et d'accompagnement des chefs d'entreprise et acteurs économiques auvergnats

A.3 Organiser et développer les outils d'ingénierie financière en vue de soutenir le développement des entreprises

A.4 Soutenir et assurer la réussite des démarches de création ainsi que de transmission - reprise de TPE-PME

Technologies de l'Information et de la Communication

A.5. Poursuivre l'aménagement numérique du territoire et accompagner les usages des TIC

RECHERCHE ET INNOVATION

A6. Soutenir la compétitivité de la recherche régionale

A.7 Poursuivre le développement du transfert de technologie en direction des entreprises

A.8 Soutenir les initiatives d'innovation des entreprises et la coordination régionale des acteurs de l'innovation

2.1.2 CROISSANCE DURABLE

2.1.2.1 ANALYSE AFOM SYNTHETISEE

ATOUTS	FAIBLESSES
Patrimoine naturel et culturel • Qualité des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages • Patrimoine culturel et centres historiques majeurs • Importance de la filière agricole (savoir-faire, qualité, gestion du paysage…) • Importance de la filière bois dans la gestion de l'environnement. Elle demeure cependant insuffisamment structurée • Présence de l'eau, tête de bassin versant, richesses hydrogéologiques et aquatiques qui doivent cependant être protégées • Implication des politiques publiques (SRCAE, conscience accrue sur les enjeux de développement durable…) **Climat / Energie / risques** • 8ème rang national pour la production d'énergie renouvelable (bois énergie, hydroélectricité) • Multiplication des initiatives en faveur de l'efficacité énergétique (pour la population, les entreprises) ; développement d'écoquartiers **Mobilité / Transport durables** • Modernisation continue des équipements ferroviaires essentiellement dans une logique infrarégionale • Amélioration de l'articulation entre les différents modes de transports et développement de services entre l'urbain, le périurbain et le rural • Amélioration des offres de services et coordination des Autorités organisatrices des transports	**Patrimoine naturel et culturel** • Insuffisante prise en compte de l'environnement et du paysage dans les espaces non protégés. Impact des activités agricoles • Insuffisance des réserves en eau et articulation complexe entre les outils de gestion des différents bassins • Persistance de friches industrielles et urbaines • Outils de planification spatiale et ingénierie territoriale à renforcer pour limiter l'impact des activités humaines ; urbanisation non maîtrisée **Climat / Energie / risques** • Connaissance insuffisante des manifestations et conséquences du changement climatique • Articulation insuffisante des outils d'intervention des fonds européens en faveur des énergies renouvelables • Parc de logement ancien et besoins financiers considérables pour réaliser les rénovations en Auvergne • Filière bois insuffisamment intégrée pour répondre efficacement aux besoins dans les domaines du bois énergie et du bois construction **Mobilité / Transport durables** • Importance des émissions de GES dues à l'utilisation de la voiture • Liaisons interrégionales offrant un niveau de services insuffisant, besoin d'amélioration des lignes « classiques » et caractère contraint de l'exploitation • Besoins de travaux pour les futurs pôles d'échange

OPPORTUNITES	MENACES
Patrimoine naturel et culturel • Les ressources naturelles présentent un fort potentiel d'attractivité pour la région. Elles doivent être gérées dans ce sens • Développement d'outils de gestion du patrimoine naturel (SRCE, trames vertes et bleues…) • Développement de circuits courts favorables aux filières agricoles et agroalimentaires. Demande accrue pour des produits de qualité • Potentiel de développement touristique (site naturels, tourisme urbain et rural, diversification des activités) • Prise de conscience sur les ressources en eau et les milieux aquatiques (SAGES, contractualisations opérationnelles) **Climat / Energie / risques** • Essor de nouvelles sources d'énergie renouvelable (éolien, méthanisation, solaire thermique, géothermie…) • Les obligations en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable présentent un potentiel pour la filière bois (construction et énergie) • Démarches des chartes CO2 et implications des acteurs économiques pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ; obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants de se doter d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) • Approche intégrée du Plan Loire pour la gestion du risque d'inondation **Mobilité / Transport durables** • Soutien du plan rail pour poursuivre la modernisation des équipements et le renforcement des lignes existantes • Projet de ligne Paris, Orléans, Clermont-Ferrand, Lyon (POCL) • Développement du fret ferroviaire par des stratégies de mutualisation de logistique et de massification des flux • Dynamique d'incitation au développement de l'intermodalité, des plans de déplacement urbain ; multiplication des pôles d'échange intermodaux • Arrivée d'une ligne LGV en Auvergne à l'horizon 2025	**Patrimoine naturel et culturel** • Risque de banalisation des espaces et du paysage auvergnat (urbanisation, pression foncière…) • Une filière bois qui demeure fragmentée et des risques liés à une gestion inadaptée de la ressource • Perte d'exploitations agricoles, difficultés pour maintenir la diversité des activités ; conflits d'usage • Ressources en eau fragiles ; menaces sur la quantité et la qualité dans les années à venir (aménagement du territoire, agriculture, climat…) **Climat / Energie / risques** • Impact négatif du changement climatique sur les ressources en eau, les activités économiques, le tourisme, l'agriculture,… • Risque d'inondation persistant du fait d'évènements climatiques extrêmes • Manque de consensus pour le développement de certaines énergies renouvelables • Nécessité d'adapter les compétences au développement des nouvelles filières et à l'augmentation des besoins (bâtiment, efficacité énergétique) • Poursuite de la hausse du prix de l'énergie et précarité énergétique pour un nombre croissant de ménages (chauffage, transports) **Mobilité / Transport durables** • Politique nationale de suppression de section du réseau ferroviaire et de certaines gares (rentabilité insuffisante) • Poursuite du déclin du fret ferroviaire • Coûts relatifs à la desserte des territoires isolés • Poursuite de l'étalement urbain et augmentation de l'usage de la voiture individuelle

2.1.2.2 ANALYSE AFOM DETAILLEE

Patrimoine naturel et culturel

ATOUTS	FAIBLESSES
Espaces naturels / biodiversité / paysages • Qualité des espaces naturels, des espèces et paysages remarquables sur l'ensemble de la région. Présence de paysages emblématiques (opérations « Grand Site ») • Intérêt des paysages et des espaces naturels comme levier de développement économique notamment en ce qui concerne le tourisme durable • Continuité écologique des trames vertes et bleues assez bien préservée • Réalisation par la DREAL d'un atlas des paysages utilisé pour accompagner le développement de politiques du paysage en dehors des parcs naturels **Patrimoine culturel** • Centre national du costume de scène de Moulins, monuments historiques majeurs **Filière agricole** • Des produits de qualité (labellisation), des savoir-faire techniques (élevage, transformation…) et des filières structurées pour les productions végétales spécialisées • Une agriculture qui façonne le paysage (pâturages) et qui est fortement contributrice au stockage carbone **Filière bois** • Une filière bois représentant un réel potentiel mais qui demeure insuffisamment structurée	**Espaces naturels / biodiversité / paysages** • Faible prise en compte de la question paysagère en dehors des parcs • Insuffisante de protection de certains paysages sensibles • Impact de l'exploitation des ressources minérales (extraction, recyclage) • FEDER peu adapté à la mise en œuvre de projets de petite dimension et à la mobilisation du secteur associatif • Nécessité de mobiliser davantage le monde rural sur la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et la Stratégie de Création d'Aires Protégées • Difficultés pour défendre une politique de l'environnement en milieu rural du fait des conflits d'usage entre différentes catégories d'acteurs **Filière agricole** • De faibles volumes de production ne permettant pas de répondre au besoin des marchés **Eau et milieux aquatiques** • Complexité de l'articulation entre les bassins Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône Méditerranée (qui ont leur propre stratégie) et le programme régional • Points faibles localisés concernant la qualité de l'eau ; insuffisance des réserves en eau pour la régulation en période d'étiage sévère et conflits d'usage en cas d'étiage • Ressources en eau fragiles et vulnérables en lien avec un contexte géologique unique (peu de capacité de stockage des aquifères de socle,

Eau et milieux aquatiques • L'Auvergne se situe en tête de bassin versant (12 SAGE). Elle se caractérise par de nombreuses sources notamment thermales (richesse hydrogéologique), des rivières exceptionnelles (l'Allier est une des dernières rivières naturelles d'Europe), des zones humides, des tourbières et des lacs naturels emblématiques (notamment le Pavin). Les ressources en eau demeurent cependant vulnérables en quantité et en qualité et doivent être protégées (pollution, effets du changement climatique) **Risques** • Mise en place du Comité de bassin Loire-Bretagne avec pour responsabilité la définition d'une politique globale de gestion du risque inondation à 30 – 40 ans **Politiques publiques** • Volonté commune des acteurs d'avancer sur le sujet de la croissance durable, symbolisé par la dynamique autour du SRCAE • Prise en compte progressive du développement durable dans les collectivités • Prise en compte progressive de la nécessité de limiter l'artificialisation des espaces dans les démarches de planification urbaine	sols peu épais en tête de bassin, ressources en eau des aquifères volcaniques peu/pas connues…) **Pollution** • Mauvaise qualité de l'air dans certaines zones (agglomérations) • Maintien de « points noirs » (friches industrielles, friches urbaines) avec possibilités d'intervention limitées **Politiques publiques** • Difficulté dans la mise en œuvre opérationnelle des outils de planification existants • Toutes les agglomérations ne sont pas dotées de SCOT ce qui ne favorise pas la maîtrise de l'extension urbaine • Faiblesse de l'ingénierie territoriale accentuée par le retrait des services de l'Etat
OPPORTUNITES	**MENACES**
Espaces naturels / biodiversité / paysages • Valorisation de l'ensemble des paysages et de la biodiversité comme facteur d'attractivité régional • Promotion d'opérations d'aménagement foncier qui permettent de réorganiser l'espace et de reconstituer les trames vertes (réseaux de haies…) • Importance de l'accroissement forestier insuffisamment exploité et mis en valeur (source d'énergie et de matériaux) • Promotion au niveau national des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique et des trames verte et bleue	**Espaces naturels / biodiversité / paysages** • Banalisation du paysage Auvergnat dans le tissu rural. Urbanisation non maîtrisée. Attention insuffisante en dehors des sites protégés • Pression foncière et artificialisation des zones naturelles, mais aussi agricoles et forestières • Augmentation de la pression urbaine sur les espaces naturels. Artificialisation des paysages • Effets du changement climatique sur l'environnement, les espaces, les espèces et les activités économiques **Filière bois**

• 12 SAGE mis en œuvre et dynamiques de développement sur d'autres territoires de l'Auvergne **Filière bois** • Un soutien accru des politiques publiques aux mesures d'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables favorable au développement de la filière bois **Filière agricole** • Développement des circuits de proximité et demande en produits agroalimentaires de qualité • Des fonds européens pleinement utilisés pour valoriser l'agriculture auvergnate et l'environnement **Tourisme** • Potentiel de développement touristique par la promotion des sites naturels et culturels (tourisme rural et urbain). Opportunités avec la valorisation des monuments et centres historiques (Moulins, Vichy…) ; développement des activités de montagne, du tourisme fluvial, du thermalisme. Pour valoriser ce potentiel, nécessité de travailler à un marketing professionnel de l'offre en prenant en compte l'ensemble de la chaine touristique dans chaque filière d'activité : offre (production), notoriété (promotion), distribution (mise en marché) et fréquentation (commercialisation) **Eau et milieux aquatiques** • Prise de conscience en Auvergne concernant les ressources en eau et les milieux aquatiques avec les 12 SAGE et les contractualisations opérationnelles (Contrats de rivière, contrats territoriaux, contrat de bassin). Cette dynamique doit cependant être soutenue **Risques** • Approche intégrée du Plan Loire sur la gestion des risques d'inondation	• Maintien d'une filière fragmentée qui réduit sa compétitivité et son potentiel de développement • Reboisement insuffisant après les coupes. Risques liés à la monoculture de certaines essences ; impact sur la biodiversité **Filière agricole** • Baisse de la compétitivité des exploitations agricoles, décrochage des revenus par rapport à l'inflation • Difficultés dans transmission des exploitations et des outils de production • Impact sur les espaces et les espèces des pratiques agricoles. Remontée en altitude des pratiques d'agriculture intensive • Impact du développement des énergies renouvelables sur les espaces agricoles (photovoltaïque au sol, éolien). • Insuffisante valorisation locale de la production primaire (bois, produits agricoles, lait viande) entrainant des coûts et pollutions liées aux transports • Difficultés pour maintenir la diversité des pratiques agricoles favorables à la préservation des paysages et du patrimoine naturel • Déséquilibres agro-cynégétiques **Eau et milieux aquatiques** • Vulnérabilité des ressources en eau face à la pollution (stations d'épuration, déchets miniers) • Risques potentiels liés aux choix à venir du développement des activités agricoles (PAC). Productivisme, non-respect des milieux fragiles (zones humides, drainage, création de retenues, fertilisation, etc.) • Choix en termes d'aménagement du territoire contradictoires avec les capacités naturelles des ressources en eau et des milieux aquatiques (infrastructures routières, zone d'activité, lotissements, etc.) • Vulnérabilité face au changement climatique (menaces sur la qualité et la quantité). Ressources fragiles en tête de bassin versant laissant apparaître des conflits d'usage à venir (tourisme et agriculture…) **Risques** • Risques d'inondation. Menaces pour la population et pour les activités

	économiques

Climat / Energie / risques

ATOUTS	FAIBLESSES
Energies renouvelables • 8ème rang national pour la production d'énergies renouvelables (bois énergie, hydroélectricité) **Efficacité énergétique** • Construction en cours d'un réseau d'animation dans les chambres consulaires (agriculture et commerce & industrie) pour inciter les entreprises à faire des économies d'énergie **Politiques publiques** • Sélection de la métropole Clermontoise parmi les 13 ECOCITES de l'appel à projet lancé par l'Etat en 2009	**Changement climatique** • Connaissances insuffisantes des manifestations et des effets du changement climatique sur l'environnement, sur les ressources et sur les activités économiques • Urbanisation mal maitrisée **Energies renouvelables** • Articulation insuffisante entre les divers outils d'intervention et les fonds européens. Pas d'approche suffisamment intégrée à l'échelle régionale pour promouvoir les énergies renouvelables **Efficacité énergétique** • Difficultés relatives à la surreprésentation d'un parc très ancien et très énergivore (50% de bâti antérieur aux premières réglementations thermiques) • Coût de rénovation très important et manque de moyens financiers (besoin de 200M€ sur huit ans) • Manque de connaissance sur le comportement thermique des bâtiments **Filière bois** • Faiblesses de certains maillons de la filière bois : - Filière bois construction insuffisamment structurée. Importation de bois dédié à la construction - Dispersion de la propriété forestière, difficultés d'exploitation - Dispersion des scieries, tailles insuffisantes, besoin de modernisation. Difficultés pour la reprise des entreprises - Difficultés de fonctionnement de la plate-forme technologique FORBOIS

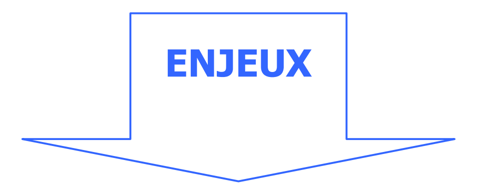
OPPORTUNITES	MENACES
Energies renouvelables • Essor de la méthanisation (encore fragile), de l'éolien, du solaire thermique, de la géothermie et de la biomasse (plaquettes, sous-produits agricoles, déchets, rafles…) • Projet de géothermie dans le Cantal. Potentiel avec le projet Electerre qui pourrait constituer une source importante d'énergie renouvelable **Filière bois** • Potentiel de développement de la filière bois, moyennant une meilleure structuration et l'amélioration de l'usage du bois énergie **Coût de l'énergie** • Augmentation des coûts des énergies fossiles qui repositionnent favorablement les énergies renouvelables ou l'Auvergne se distingue (bois, eau, géothermie, etc.) • Démarches dites des chartes CO2 avec la création d'un club des entrepreneurs en logistique durable (en conformité avec le décret Grenelle concernant l'affichage des émissions de CO2 dans le transport) **Politiques publiques** • Loi du Grenelle de l'environnement obligeant les collectivités de plus de 50 000 habitants à mettre en place un Plan Climat Energie territorial (PCET) • Bilan carbone obligatoire après 2012 pour les entreprises de plus de 500 salariés • Création d'un cluster Eco-Habitat et Innovation (Communauté d'Agglomération Clermontoise) • Actuellement, surcoût de 20% pour l'installation de chaufferies bois compensé par des aides publiques (accord cadre ADEME-Etat-Région)	**Changement climatique** • Impacts sur l'environnement, sur les ressources en eau, sur les activités économiques, touristiques et agricoles ; retrait/gonflement des argiles, feux de forêt… • Impact des épisodes de sécheresse sur la qualité et la quantité d'eau disponible (eau souterraine, cours d'eau…), notamment dans les secteurs amont des bassins versants **Energies renouvelables** • Manque de consensus politique dans le développement de certaines énergies renouvelables (éolien) • Difficultés à concrétiser les Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) **Efficacité énergétique** • Bonne compétence des entreprises mais risque d'offre insuffisante face à l'augmentation de la demande. Information insuffisante des particuliers. Nécessité de mobiliser l'ensemble des compétences du secteur • Questions autour de la santé dans le logement avec le développement des habitations BBC • Inadéquation entre les délais de réalisation des travaux d'amélioration de la qualité thermique dans le logement social et la règle du dégagement d'office du FEDER **Coût de l'Energie** • Poursuite de la hausse de la consommation énergétique globale sur les dernières années • Augmentation continue du coût de l'énergie et accroissement de la précarité énergétique **Politiques publiques** • Perspectives incertaines pour le fonds chaleur après 2013

Mobilité / Transports durables

ATOUTS	FAIBLESSES
• Présence en Auvergne d'un spécialiste des transports (Michelin) **Transports ferroviaires** • Amélioration des services TER sur l'ensemble de la région • Trains express régionaux : - Augmentation de l'offre TER en 2011/2012. Renforcement sur le périurbain et sur la « croix ferroviaire » clermontoise. Desserte de la plateforme aéroportuaire (Aulnat) - Maintien de la déserte des territoires ruraux - Parc roulant neuf ou rénové et commande en cours de 12 trains bi-mode diesel/électrique (pour 2015-2016) - Evolution tarifaires et billettiques qui améliorent la fréquentation des TER depuis 2006 - Amélioration de l'accessibilité des gares, des haltes ferroviaires et du matériel roulant aux personnes à mobilité réduite depuis 2006. Services d'accueil et d'information • Important programmes de rénovation et de modernisation du réseau cofinancés par le FEDER sur la période 2007-2013 • Pôle d'excellence dans l'Allier. Expérience pourrait être diffusée en améliorant les interfaces et en coordonnant le périurbain et le rural • Contribution du Plan Rail au maintien et à la mise à niveau des infrastructures ferroviaires (poursuite de la remise en état du réseau, réduire les ralentissements,…) • Offre renforcée sur le périurbain clermontois et à l'échelle de la plaque urbaine • Positionnement intéressant du nord de l'Auvergne concernant le fret ferroviaire **Autres transports en commun urbains et interurbains** • Amélioration, notamment sur les réseaux urbains de Vichy, Moulins avec passage à la billettique, tarification unique pour les réseaux	**Transports routiers** • Importance des émissions de GES dues à l'utilisation de la voiture individuelle (territoires isolés, étalement urbain insuffisamment maîtrisé) **Transports ferroviaires** • Liaisons interrégionales structurantes présentant une offre et un niveau de service insuffisant à l'heure actuelle malgré des travaux de modernisation des infrastructures (ligne Clermont-Paris, Montluçon–Paris, Clermont-Lyon, Le Puy-Lyon, Moulins-Lyon, Montluçon-Lyon, Paris-Bourges-Montluçon, Le Puy-Saint Etienne, Aurillac-Brive…) • Besoins d'amélioration sur les lignes « classiques » reliant Clermont-Ferrand à Moulins, Vichy, le Puy, Saint Etienne et Lyon • Incertitudes sur les relations transversales Lyon-Tours par Moulins Nevers Bourges (connexion de Clermont avec Tours et l'ouest par correspondance) et Lyon-Bordeaux par Montluçon et Limoges • Incertitudes sur les lignes générant peu de trafic et sur la traversée du Massif Central (Ligne du Cévenol, de l'Aubrac et Clermont-Bordeaux) • Fréquentations faibles sur certaines lignes et horaires non adaptés • Caractère « contraint » de l'exploitation en Auvergne (lignes en voie unique, peu de possibilité de dépassement, topographie…) • Besoin persistant de régénération du réseau afin d'éviter les ralentissements et d'atteindre un niveau de maintenance normal sur un réseau pénalisé par un linéaire très important en voie unique et non électrifié • Besoins de travaux pour de futurs pôles d'échange • Besoin de modernisation du matériel roulant pour les TER (cf. matériel CORAIL) Opérateurs ferroviaires de proximité en difficulté **Autres transports en commun urbains et interurbains / multimodalité** • Faible densité de population et isolement de certains territoires qui rendent

départementaux interurbains du Cantal et du Puy de Dôme • Réflexion en cours de toutes les AOT auvergnates sur la mutualisation des TAD et la définition de nouveaux services • Développement en cours d'une offre globale intermodale associant l'usage de la voiture à celle des transports collectifs et des modes de déplacements doux à Clermont-Ferrand ; renforcement des transports en commun en site propre et des lignes structurantes des réseaux **Interopérabilité / intermodalité / coordination des AOT** • Coordination des offres (horaires, complémentarités entre modes…) ; création d'une centrale de mobilité régionale multimodale (informations itinéraires pour usagers, aide diagnostic aux AOT/exploitants pour optimisation des réseaux) • Tarification intermodale/multimodale et billettique interopérable ; soutien à l'usage de la voiture partagée (covoiturage, autopartage,) • Recherche de solutions de « bouquet de services » pour les zones périurbaines et rurales (voitures partagées, TAD, rabattement vers les transports en commun…)	leur desserte coûteuse (transports en commun, transports à la demande) • Faiblesses (hors CFE) dans les correspondances train-bus dans les gares principales et dans les pôles d'échange • Faiblesse dans l'articulation / coordination des modes de transports urbains et périurbains • Nécessité de poursuivre la réalisation d'opérations de type pôles d'échange et haltes ferroviaires • Risque pour l'Auvergne de rester en dehors du réseau européen des véloroutes si pas d'aménagement réalisés à court et moyen terme (connexion avec la Haute Loire et l'Allier notamment)
OPPORTUNITES	**MENACES**
Transports ferroviaires • Plan Rail doté de 213 M€ permettant d'accélérer la remise en état du réseau auvergnat, lever et prévenir les ralentissements et favoriser le développement du transport ferroviaire (Clermont-Ferrand-Aurillac ; Clermont Ferrand-Le Puy ; Aurillac-Brive / Figeac ; Le Puy-Firminy ; Clermont Ferrand-Montluçon ainsi que le périurbain clermontois), et qui aura permis de réaliser une première partie des travaux urgents sur les lignes principales du réseau auvergnat • Nouvelles contractualisations envisageables sur certaines infrastructures ferroviaires avec le Plan rail 2 et le prochain CPER ; maintien des infrastructures à niveau y compris vers l'extérieur du territoire (Le Puy-Saint Etienne…) • Capter le fret ferroviaire Paris-Dijon-Lyon vers la plateforme multimodale de l'Allier qui présente un potentiel • Projet de LGV POCL permettant le rapprochement de l'aire urbaine	**Transports ferroviaires** • Politique nationale de suppression de sections du réseau ferroviaire, de certaines gares, du fait d'un niveau de rentabilité trop faible • Poursuite du déclin du fret ferroviaire en dépit des objectifs du Grenelle de l'environnement (prix du fret ferroviaire supérieurs au fret routier) • Coût important des études de la ligne POCL à réaliser durant la période 2014-2020, puis des investissements au-delà **Autres transports en commun urbains et interurbains** • Coût des transports en commun élevés pour desservir les territoires isolés ou à faible densité de population • Poursuite de l'étalement urbain impliquant l'utilisation renforcée des modes de transports individuels

parisienne et lyonnaise et l'accès aux autres LGV européennes (moyennant l'articulation de la LGV avec les TER et les autres types de transports). Entre 12 et 14 milliards d'euros pour l'après 2020 • Anticipation des logiques de rabattement de certains bassins vers la LGV en organisant les modalités de transport d'acheminement • Développement du fret ferroviaire par des stratégies de mutualisation de logistique et de massification des envois de fret pour assurer la rentabilité des opérateurs **Interopérabilité / intermodalité / coordination des AOT** • Dynamique de mise en place de Plans de Déplacement Urbains et de volets mobilités des SCOT, PCET et Agenda 21 • Dynamique d'incitation au développement de l'intermodalité et développement de pôles d'échange intermodaux (Riom, Vichy, Saint-Germain-des-Fossés, Clermont-Ferrand, Moulins, Le Puy-en-Velay)	



Patrimoine naturel et culturel

B.1. Faire émerger des modalités de croissances adaptées aux enjeux environnementaux (ne pas opposer croissance et environnement)

B.2. Accompagner la mise en œuvre du SRCE, du SRCAE et soutenir les actions en faveur des espaces protégés et gérés

B.3. Accompagner le développement de politiques de paysage à l'échelle de territoires organisés, y compris dans les espaces protégés

B.4. Promouvoir une gestion durable de l'eau ; accompagner la gestion économe et partagée ainsi que la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant

Climat / Energie / risques

B.5. Amplifier l'amélioration de la qualité thermique des logements et des bâtiments. Lutter contre la précarité énergétique

B.6. Promouvoir les énergies renouvelables et améliorer la structuration de la filière bois

B.7. Renforcer la connaissance, l'information et soutenir les actions innovantes concernant le changement climatique (anticipation, adaptation…)

Mobilité, Transports durables

B.8. Développer et articuler des solutions innovantes de mobilité en milieu rural, urbain et périurbain

B.9. Soutenir les pôles d'échanges multimodaux et les solutions de coordination des services de transports urbains, périurbains et interurbains dont les nouveaux services à la mobilité

B.10. Promotion de chaines logistiques durables

2.1.3 CROISSANCE INCLUSIVE

2.1.3.1 ANALYSE AFOM SYNTHETISEE

ATOUTS	FAIBLESSES
Emploi et ressources humaines • Taux de chômage inférieur à la moyenne et évolution de l'emploi salarié positive en Auvergne en 2011 • Action positive des acteurs régionaux en matière d'attractivité du territoire et d'accueil de nouveaux habitants et actifs • Existence de dispositifs de veille sur les perspectives d'emploi **Enseignement et formation tout au long de la vie** • Existence d'un maillage territorial de l'offre de formation • Forte progression de la formation en alternance • Efforts importants en matière de concertation et de coordination entre les différents financeurs de la formation et des politiques de l'emploi • Création du Service Public Régional de formation (SPRF) • Existence de 11 plateformes d'insertion permettant la prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans solution • Progression régulière du nombre d'étudiants et bonne attractivité de la région pour les étudiants venant de l'extérieur **Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté** • Initiatives locales permettant d'améliorer les dispositifs d'insertion (lien formation / insertion, traitement des séniors, implication du tissu associatif) propices à des échanges d'expériences entre territoires et structures organisatrices • Développement de l'économie sociale et solidaire pouvant offrir des opportunités d'insertion durable • Développement de nouvelles formes de services en zone rurale et de montagne (points visio-publics, maisons de santé…) **Egalité entre les hommes et les femmes et lutte contre les discriminations** • Existence de mesures particulières dans le FSE visant l'égalité des chances	**Emploi et ressources humaines** • Difficultés à retenir les jeunes diplômés sur le territoire • Vieillissement de la population active et difficultés à maintenir les séniors dans l'emploi • Difficultés pour attirer des cadres et du personnel dans les métiers en tension • Absence fréquente de vision prospective des RH dans les PME et faiblesse des actions en matière de GPEC • Faiblesse de l'accompagnement des travailleurs indépendants, des exploitants agricoles en zone rurale **Enseignement et formation tout au long de la vie** • Difficultés pour permettre les formations entre branches • Difficultés à mettre en contact les publics nouvellement formés et les entreprises • Difficultés pour les CFA à recruter des apprentis à hauteur de leur capacité d'accueil et problème de mobilité et d'hébergement des apprentis • Faible développement de la mutualisation des outils de formation • Manque de moyens pour accueillir la totalité des jeunes sortis du système scolaire **Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté** • Politiques d'insertion souvent cloisonnées par types de dispositifs et / ou de publics et difficultés à organiser de réels parcours d'insertion • Liens entre formation et insertion restent à améliorer • Manque de dispositifs d'insertion sociale en amont de l'insertion professionnelle • Problème de l'insertion durable à l'issue d'un parcours d'insertion ; liens insuffisants avec l'entreprise

hommes-femmes et dans le FEADER • Prise en charge des habitants des ZUS de façon prioritaire dans les PLIE et priorité donnée aux publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi pour accéder aux dispositifs de formation régionaux	• Faiblesse des actions innovantes dans le cadre du PO FSE • Faible accessibilité des zones de montagne aux services (éducation, santé, actions sociales, services aux particuliers) **Egalité entre les hommes et les femmes et lutte contre les discriminations** • Caractère structurel du chômage de longue durée important pour les femmes et plus grande précarité de l'emploi • Activité des femmes concentrée dans un nombre restreint de secteurs • Existence persistante de freins pour orienter les femmes dans des secteurs d'activité et des formations dits « masculins » • Accroissement plus fort du nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap
OPPORTUNITES	**MENACES**
Emploi et ressources humaines • Emergence de nouvelles filières sur fonds de progrès techniques et d'enjeux environnementaux offrant des possibilités de reconversion et de parcours professionnels plus longs • Réforme des OPCA • Loi nationale « Orientation pour tous » visant à la création de lieux appropriés à l'orientation d'un public diversifié **Enseignement et formation tout au long de la vie** • Elaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) améliorant les dispositifs de gouvernance, d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et d'individualisation des formations • Structuration de l'offre de formation à travers des pôles de compétence régionaux de formation et des pôles stratégiques de formation porté par une filière • Besoins de professionnalisation dans différents secteurs porteurs (filière bois, tourisme, domaines liés à la croissance verte…) **Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté** • Rapprochements entre les Conseils généraux et le Conseil régional pour favoriser les liens entre formation et insertion, entre les SPEL et les CDIAE	**Emploi et ressources humaines** • Défi en terme de maintien d'une population active suffisante en Auvergne • Mutations économiques et des emplois qui affectent l'ensemble des entreprises et des secteurs d'activité • Moyens risquant d'être insuffisants pour assurer une réelle efficacité des structures d'orientation **Enseignement et formation tout au long de la vie** • Lourdeur persistante des modalités du FSE • Cadre budgétaire contraint des financeurs pouvant amener à des déséquilibres territoriaux en matière de formation **Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté** • Crise économique risquant de contribuer à l'accroissement du nombre de personnes en situation d'exclusion • Lourdeur persistante des modalités de gestion du FSE ne favorisant pas le développement d'actions innovantes • Vieillissement de la population nécessitant la mise en place de services et de structures adaptées aux personnes âgées (notamment en zone rurale)

(Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique) • Réforme de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) • Perspectives offertes par les clauses d'insertion dans les marchés publics • Perspectives d'utilisation des TIC en matière d'e-administration, de santé en particulier dans les zones les plus reculées. **Egalité entre les hommes et les femmes et lutte contre les discriminations** • Signature du Plan Régional Stratégique en Auvergne regroupant 54 acteurs locaux engagés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	

2.1.3.2 ANALYSE AFOM DETAILLEE

Emploi et ressources humaines

ATOUTS	FAIBLESSES
Accès à l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle • Evolution de l'emploi salarié positive en Auvergne en 2011 (+0,4%) (mais moins favorable qu'au niveau national : +1,2%) • Taux de chômage (8,5% en 2011) inférieur à la moyenne nationale • Poursuite de la croissance de l'emploi dans les services, portée par les services marchands, en particulier par l'action sociale et l'intérim • Action positive des acteurs régionaux et notamment de l'Agence Régionale de Développement des territoires d'Auvergne dans l'accueil de nouveaux actifs • Dynamique de recrutement de certaines entreprises • Veille sur les perspectives d'emploi et les évolutions des métiers via le CARIF-OREF et la démarche prospective « Graines d'emplois » • Action des SPEL (Service Public de l'Emploi Local) sur les métiers en tension depuis 2011 **Intégration des jeunes sur le marché du travail** • Mise en place du Pôle de l'entreprenariat étudiant **Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs** • Développement de la GPEC dans les grandes entreprises. • Mise en place par la CCIR d'un accompagnement des entreprises dans le domaine des ressources humaines depuis 2008 • Existence d'un outil démonstrateur (spécifique à l'Auvergne) mis en place sur le secteur associatif et sportif, favorisant le travail en réseau et permettant de déboucher entres autres sur la création de groupements d'employeurs. Outil qui pourrait être développé sur d'autres secteurs	**Accès à l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle** • Baisse prévue de la population active • Chute des emplois industriels (malgré une certaine stabilisation récente) et dans la construction (-1,4% entre 2010 et 2011) • Difficulté à trouver de l'emploi pour les conjoints des travailleurs venant s'installer en Auvergne • Sous-représentation des cadres et professions intellectuelles • Difficultés pour attirer dans la région, des cadres et du personnel dans les métiers en tension • Faible mobilité des travailleurs au sein des territoires **Intégration des jeunes sur le marché du travail** • Difficulté à retenir les jeunes sur le territoire (Part des actifs de moins de 30 ans plus faible que la moyenne nationale) - Grande majorité des étudiants quitte la région à l'issue de leur cursus universitaire ou de formation **Vieillissement actif** • Difficulté de maintenir les séniors dans l'emploi (taux de chômage en progression) • Proportion élevée de demandeurs d'emploi de longue durée (en particulier les séniors) et absence d'un accompagnement spécifique pour les plus de 45 ans • Vieillissement de la population active, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, sylviculture, transports, services et chez les non salariés (artisans, commerçants, chefs d'entreprises, agriculteurs), les cadres et les professions intellectuelles supérieures **Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des**

	entrepreneurs • Absence fréquente de vision prospective des RH dans les PME et faiblesse des actions d'accompagnement en la matière • Dispersion de la masse salariale au sein des PME, qui ne facilite pas les actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences • Peu de groupements d'employeurs dans la région • Peu d'expériences en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) • Faible prise en compte des questions de la condition de travail, de l'organisation, de la formation par les entreprises **Activité indépendante, entreprenariat et création d'entreprises** • Faiblesse de l'accompagnement des travailleurs indépendants, des autoentrepreneurs, des exploitants agricoles en zone rurale
OPPORTUNITES	**MENACES**
Accès à l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle/vieillissement actif • Loi nationale « Orientation pour tous » du 24 novembre 2009 visant notamment à créer des lieux (mais pas des structures nouvelles) approprié à l'orientation d'un public diversifié, suite au constat qu'une personne n'exercera plus le même métier durant sa carrière • Dans beaucoup de secteurs, des filières émergentes avec des opportunités à saisir et des recompositions accélérées du contenu des métiers sur fond de progrès technologiques et d'enjeux environnementaux, pourraient offrir des possibilités de reconversion et de parcours professionnels plus longs (notamment dans le cadre du vieillissement actif) **Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs** • Réforme des OPCA en 2009 • Mobilisation des OPCA (à l'échelle nationale) pour expérimenter des dispositifs permettant de renforcer la compétitivité des entreprises en s'appuyant sur les	**Accès à l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle** • Efficacité des structures d'orientation qui pourrait être limitée faute de moyens suffisants **Vieillissement actif** • Vieillissement de la population active va se poursuivre **Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs** • Mutations économiques et des emplois qui affectent l'ensemble des entreprises et des secteurs d'activité • Possibilité d'une mobilisation des OPCA selon une approche descendante qui ne prendrait pas suffisamment en compte les spécificités territoriales

compétences	

Enseignement et formation tout au long de la vie

ATOUTS	FAIBLESSES
Enseignement supérieur • Progression régulière du nombre d'étudiants • Attractivité de la région pour les étudiants en enseignement supérieur provenant d'une autre région ou de l'étranger (en 2009, la proportion de ces étudiants (33,2%) est plus élevée qu'au niveau national (22,8%)) • Offre d'enseignement supérieur diversifiée avec de nombreux supports possibles • Forte implication des universités dans la réussite des étudiants (plan Licence mis en place dans les deux universités et donnant des résultats supérieurs au niveau national) ; démarche de réorientation initiée avec le PRES afin d'offrir une réorientation pour les étudiants sortant de 1ère ou 2ème année universitaire sans diplôme **Formation** • Maillage territorial de l'offre de formation (formations courtes et longues) : montée de l'offre de formation proposée par le Conseil régional, implantation de licences professionnelles sur métiers en tension, rôle des GRETA… • Forte progression de la formation en alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage) et un investissement d'avenir (Auvergne Alternance Excellence) porté par le PRES à destination des IUT (hébergement des apprentis, modernisation des centres de formation) • Création du Service Public Régional de Formation (SPRF) dont l'objectif est de faire en sorte que 100% des auvergnats puissent bénéficier d'une formation de niveau V minimum : Ecole de la 2ème chance, formations aux savoirs de base, ateliers multisectoriels… • Efforts importants en matière de concertation et de coordination entre les financeurs des politiques d'emploi et de formation (Conseil régional, Pôle Emploi,	**Enseignement supérieur** • Surreprésentation des niveaux de diplômes les moins élevés par rapport à la moyenne nationale (enseignement supérieur : 19,2% / 23,9%) **Formation** • Difficultés dans les OPCA pour permettre les formations entre branches • Difficultés rencontrées par les CFA pour recruter des apprentis à hauteur de leur capacité d'accueil (difficulté à trouver des entreprises acceptant d'accueillir un apprenti) • Difficultés de mobilité et d'hébergement des apprentis et problème de la double résidence, bien que des initiatives soient mises en place (Foyers de jeunes Travailleurs, Région, IUT) • Faible développement de la mutualisation des outils de formation (notamment plateaux techniques entre opérateurs) • Difficultés à mettre en contact les publics recherchant un emploi (accompagnés par les missions locales notamment) et les entreprises • Dans le cadre du CPRDFP, la mise en place d'un "laboratoire régional d'innovation pédagogique", s'appuyant notamment sur l'expertise du CAFOC (Rectorat), est prévue. Les propositions de ce laboratoire feront obligatoirement appel à la FOAD, un des objectifs généraux du CPRDFP étant de rapprocher la formation de l'apprenant. La réussite de ce volet du CPRDFP sera conditionnée par la production massive de ressources numériques adaptées à la FOAD, ce qui nécessitera la mobilisation de moyens humains importants (actuellement en nombre insuffisant). **Lutte contre le décrochage scolaire** • Manque de moyens pour accueillir la totalité des jeunes sortis du système

AGEFIPH et conventionnement en cours avec les OPCA) • Expérience en matière de coopération transnationale (mobilité) dans le cadre du PO FSE 2007-2013 • Existence du Pôle académique « relations écoles-entreprise », cofinancé par le FSE, visant à installer toutes les conditions permettant une orientation tout au long de la vie choisie et positive, notamment à travers la mise en place d'actions de découverte des métiers et des entreprises copilotées par les acteurs de la formation et du monde économique, et en particulier les « Comités Locaux Ecole Entreprise » **Lutte contre le décrochage scolaire** • Existence de 11 plateformes d'insertion cofinancées par le FSE permettant la prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans solution. • Existence de dispositifs d'accueil des jeunes de plus de 16 ans en situation de handicap dont l'accompagnement spécifique à l'insertion professionnelle est cofinancée par le FSE.	scolaire sans solution. • Les actions de prévention pour la lutte contre le décrochage sont en nombre insuffisant (en complément des actions déjà menées par les établissements scolaires). • Faiblesse structurelle de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap à la construction de leurs projets personnel et professionnel.
OPPORTUNITES	**MENACES**
Formation • Dynamique de développement du télétravail (centres), contribuant à pallier le déficit de mobilité (mais nécessitant une formation spécifique) • Expérimentation d'une plate-forme régionale de Formation Ouverte et A Distance (FOAD) • Prise de conscience suite à la crise économique et financière de la nécessité d'innover en matière d'achat et d'offre de formations afin de maintenir une offre équilibrée de formations sur l'ensemble du territoire • Développement d'orientations en matière d'analyse des besoins en formation, de gouvernance, d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et d'individualisation des formations dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)	**Formation** • Cadre budgétaire contraint des financeurs pouvant amener à des déséquilibres territoriaux en matière de formation et à une revue de certains dispositifs de formation et d'insertion • Lourdeur persistante des modalités de gestion du FSE • Mobilité à l'étranger des demandeurs d'emploi et des adultes en formation moins aisée (voire impossible) du fait de la refonte du programme « Education et formation tout au long de la vie » pour la période 2014-2020 (« Erasmus pour tous ») **Lutte contre le décrochage scolaire :** • Sans le FSE, les actions complémentaires pour accompagner les jeunes en situation de décrochage ne pourraient pas être mises en place.

• Structuration de l'offre de formation à travers des pôles de compétence régionaux de formation par domaine (en lien avec la dimension de transfert de technologie) et des pôles stratégiques de formation porté par une filière (l'offre de formation conditionnant le développement de la filière) : 3 pôles envisagés dans l'aéronautique, la filière bois et les métiers de la rééducation • Elaboration du Plan Régional pour l'Enseignement Agricole (rapprochements entre établissements et professionnels, renforcement de la visibilité des filières de formation…) • Besoins de professionnalisation dans différents secteurs porteurs (filière bois, tourisme, domaines liés à la croissance verte…) • Pôle académique « relation Ecole-Entreprise » : 2011/2012, les « CLEE » sont en place et ils fonctionnent. Une majorité d'élèves et d'équipes pédagogiques bénéficient d'actions permettant une meilleure connaissance de l'entreprise et des métiers. **Lutte contre le décrochage scolaire :** • Mise en place du Système Interministériel d'Echange d'Information (SIEI) : il permet d'avoir un repérage plus fin des jeunes qui ont quitté le système éducatif sans diplôme (élèves non scolarisés ou non-inscrits en apprentissage durant l'année scolaire en cours et qui étaient scolarisés l'année précédente).	

Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

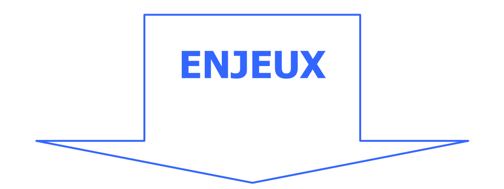
ATOUTS	FAIBLESSES
Inclusion active • Mise en place des politiques d'insertion dans le cadre des Plans départementaux d'insertion (PDI), des Pactes Territoriaux pour l'Insertion (PTI) et des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) • Liens entre les dispositifs d'insertion et la formation en augmentation notable dans le cadre de certains PDI et PLIE (Chantier école formation notamment) • Formation reste une préoccupation importante des structures d'insertion • Mise en place de mesures spécifiques dans les PLIE fortement orientées vers les	**Inclusion active** • Peu de dispositifs d'insertion sociale, alors que pour certaines personnes le traitement des difficultés sociales restent indispensable pour entamer une insertion professionnelle • Politiques d'insertion souvent cloisonnées par type de dispositifs et/ou de publics. Les projets d'ensemble restent rares. • Organisation de réels parcours d'insertion sollicitant différentes structures et différents dispositifs pour les publics les plus éloignés de l'emploi à améliorer.

séniors (dans le Cantal notamment) • Choix sur certains territoires d'une forte implication du tissu associatif local pour la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé socioprofessionnel des parcours d'insertion **Promotion de l'économie sociale** • Secteur de l'économie sociale et solidaire connaît un développement important en Auvergne **Accès aux services** • Développement de nouvelles formes de services (points visio-publics, maisons de santé…)	• Connaissance des différents dispositifs d'insertion insuffisante par les structures, ce qui ne facilite pas les liens • Mise en place d'actions de formation apparaît et reste compliquée, freinant les structures d'insertion dans la mise en œuvre de ces actions • Faiblesse des actions innovantes en matière d'accompagnement professionnel des allocataires (accompagnement classique par Pôle Emploi) • Dispositifs nationaux d'insertion par l'activité économique présentant des limites quant à l'insertion durable • Liens avec l'entreprise insuffisants **Promotion de l'économie sociale** • Liens insuffisants entre le domaine de l'insertion et le secteur de l'économie sociale et solidaire pour pouvoir offrir de nouvelles perspectives de recrutement durable des personnes en insertion **Accès aux services** • Difficultés d'accès au système de santé, dans certaines zones rurales, du fait des temps d'accès et / ou de la désertification médicale • Faible accessibilité des zones de montagne aux services (éducation, santé, actions sociale), services aux particuliers
OPPORTUNITES	**MENACES**
Inclusion active • Réforme de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) • Rapprochements entre les Conseils généraux et le Conseil régional pour favoriser les liens entre insertion et formation, entre les SPEL (Services Publics de l'Emploi Local) et les CDIAE (Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique) • Perspectives d'insertion offertes par les clauses d'insertion dans les marchés publics **Promotion de l'économie sociale** • Dynamique nationale autour de l'économie sociale et solidaire (ESS) **Accès aux services**	**Inclusion active** • Crise économique qui risque de contribuer à l'augmentation du nombre de personnes en situation d'exclusion. • Lourdeur persistante des modalités de gestion du FSE **Accès aux services** • Vieillissement de la population nécessite la mise en place de services et de structures adaptées aux personnes âgées.

• Perspectives d'utilisation des TIC en matière de e-administration, de santé (télémédecine) sur l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales les plus reculées.	

Egalité des chances et lutte contre les discriminations

ATOUTS	FAIBLESSES
Egalité entre les hommes et les femmes • Augmentation de la part des filles dans l'apprentissage (25% des apprentis en 2010 contre 17 % en 2007) • Plus forte mobilisation des femmes dans la VAE • 41 % des actions soutenues par le FSE vont dans le sens de la priorité Egalité Hommes – Femmes • 34,1 % des créations d'entreprises sont faites par des femmes • Existence de mesures particulières dans le FSE visant l'égalité des chances hommes-femmes (existence de bonification et avis systématique de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes sur l'ensemble des dossiers FSE, bonification du taux FSE sur certaines mesures) et dans le FEADER (bonification allant jusqu'à 65% pour des projets de création/agrandissement de point multi accueil (crèche, garde d'enfants, horaires atypiques..) permettant la création ou le maintien d'emplois **Lutte contre les discriminations** • Prise en charge des habitants des ZUS de façon prioritaire dans les PLIE. • Priorité donnée aux publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi pour accéder aux dispositifs de formation régionaux (commande de formation sous forme de SIEG)	**Egalité entre les hommes et les femmes** • Caractère structurel du chômage de longue durée (42,1% des demandeurs d'emploi / 37,9% au national), en particulier des femmes et des seniors • Les femmes connaissent des conditions de travail plus précaires que les hommes (2 fois plus de CDD que les hommes) • Existence persistante de freins pour orienter les femmes dans des secteurs d'activité et des formations dits « masculins » • Activité des femmes concentrée dans un nombre restreint de secteurs (notamment services à la personne) **Lutte contre les discriminations** • Accroissement plus fort du nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap
OPPORTUNITES	**MENACES**
Signature du Plan Régional Stratégique en Auvergne regroupant 54 acteurs locaux engagés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	• Crise économique et augmentation du chômage pouvant avoir un impact négatif sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations



Emploi et ressources humaines

C1. Accompagner les jeunes dans l'entrée dans la vie active et gérer la fin de carrière des séniors

C.2 Favoriser l'attractivité de l'Auvergne en termes d'emploi

C.3 Lutter contre la discrimination dans l'emploi

C.4 Développer les initiatives de valorisation du capital humain comme facteurs de compétitivité et de développement durable

Enseignement et formation tout au long de la vie

C.5. Sécuriser les parcours de formation et contribuer à la continuité professionnelle

C.6. Renforcer l'articulation de l'offre de formation et sa qualité

C.7. Accompagner le développement économique et la création de nouveaux métiers par la formation

Inclusion sociale et lutte conte la pauvreté

C.8. Favoriser l'inclusion sociale

C.9. Sécuriser les parcours d'insertion et de formation avec l'ensemble des acteurs et faciliter l'accès à la formation des personnes en insertion

C.10. **Contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire et améliorer** l'accès aux services essentiels (santé et services sociaux) en tout point du territoire

2.1.4 COHÉSION TERRITORIALE

2.1.4.1 ANALYSE AFOM SYNTHETISEE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Desserte autoroutière de qualité : A71, A75, A89, amélioration significative de la desserte des territoires urbains et périurbains et maintien de liaison aérienne Aurillac-Paris essentielle au désenclavement du Cantal • Une population qui globalement s'accroît au plan régional (+ 35 310 habitants entre 10 ans), surtout dans la zone urbaine de Clermont-Ferrand et secteur d'Yssingeaux • Bonne structuration de l'espace régional par 19 pôles de taille moyenne et petite et création de la plaque urbaine Clermont-Vichy-Gannat-Issoire, Thiers Brioude • Desserte des territoires ruraux maintenue y compris via une politique volontariste de couverture par le haut débit et développement de nouvelles formes de services en milieu rural (points visio-publics, maisons de santé…) • Atouts touristiques (patrimoine culturel et richesses naturelles) et renforcement de l'attractivité touristique des zones de montagne	• Absence dune ligne ferroviaire à grande vitesse, et faiblesse des liaisons aériennes • Existence de bassins d'emploi et de vie encore mal reliés au réseau autoroutier du fait du relief, situation très marquée dans le Cantal • Faible natalité et net vieillissement de la population avec des disparités territoriales marquées, décroissance dans certains bassins de vie et des agglomérations de taille moyenne • Absence d'approche intégrée de la politique urbaine pour la majorité des zones urbaines et insuffisante valorisation des fonctions urbaines des villes moyennes (par exemple en matière universitaire, de transfert de technologie, de transport…) • Faible accessibilité des zones de montagne aux services (éducation, santé, actions sociale), services aux particuliers, commerce • Manque de compétences en matière d'ingénierie territoriale en milieu rural qui limite la capacité de pourvoir se positionner dans des dispositifs de soutien public de plus en plus complexes
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Arrivée d'une ligne LGV en Auvergne à l'horizon 2025 • Focus accru sur l'urbain dans Europe 2020: approche intégrée et durable du développement urbain permettra aux villes moyennes de relever les défis que représentent la mondialisation, les évolutions démographiques et le réchauffement climatique • Développement du très haut débit et des usages associés (ex : développement des centres de télétravail, télémédecine) comme facteurs de maintien d'activités économiques, des services et des ménages • L'Auvergne possède toutes les caractéristiques et valeurs qui sont déjà et seront de plus en plus recherchées par les clientèles touristiques	• Risque d'accroissement des inégalités en matière d'accessibilité si rabattage / connexions insuffisantes vers la future LGV combinant plusieurs modes de transport • Perspectives de perte de population pour le Cantal et l'Allier et disparités infra-départementales potentiellement fortes • Pression foncière liée à l'artificialisation sur les zones naturelles, mais aussi agricoles ou forestières, provoquant un mitage et une faible cohérence des territoires. • Contraintes financières des collectivités en période de crise peuvent freiner le développement urbain • L'enclavement, la faible densité de population, le vieillissement de la population, la difficulté de trouver un emploi pour le conjoint et l'exode des jeunes risquent d'accentuer le handicap fortement le maintien des services à la population.

2.1.4.2 ANALYSE AFOM DETAILLEE

Accessibilité

ATOUTS	FAIBLESSES
• Desserte autoroutière de qualité : A71, A75, A89 et routes nationales accueillant un fort trafic (Route Centre Europe Atlantique (RCEA) et la nationale 7) à condition d'en concrétiser toutes les réalisations • Amélioration de la desserte des territoires urbains et périurbains : le nombre d'arrêts dans le PTU de l'agglomération clermontoise a été renforcé, de même que la desserte de la « croix ferroviaire » clermontoise (axes Clermont/Volvic, Clermont/Thiers, Clermont/Moulins et Clermont/Brioude) dans le cadre du nouveau service 2012 • Nouvelle halte ferroviaire inaugurée à Aulnat, à proximité de l'aéroport, en 2011, favorisant dès lors l'intermodalité et la desserte de la plate-forme aéroportuaire. • Liaison aérienne Aurillac-Paris essentielle au désenclavement du Cantal	• Existence de bassins d'emploi et de vie encore mal reliés au réseau autoroutier du fait du relief, situation très marquée dans le Cantal avec des problèmes d'accessibilité tant internes à l'Auvergne, qu'externes (en direction des autres régions) • Absence dune ligne ferroviaire à grande vitesse, liaisons structurantes interrégionales restant peu nombreuses et certaines générant peu de trafic. • Besoins importants de régénération du réseau ferroviaire : forts ralentissements, réseau pénalisé par un linéaire très important en voie unique et non électrifié • Connexions insuffisantes avec certaines villes moyennes • Faiblesse des liaisons aériennes
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Arrivée d'une ligne LGV en Auvergne à l'horizon 2025 • Fret ferroviaire pour le nord de l'Auvergne en veillant au meilleur arbitrage possible entre logique économique et incidence sur l'environnement (GES) • Réalisation d'un audit des transports dans le Cantal en vue de l'amélioration de l'organisation coordonnée et raisonnée de tous les modes de transport	• Risques liés à l'arrivée de la LGV : phénomène d'aspiration de la population, étalement urbain, inflation foncière et immobilière • Risque d'accroissement des inégalités en matière d'accessibilité si rabattage / connexions insuffisantes vers LGV combinant plusieurs modes de transport • Financements actuels de l'Etat ne permettent pas d'améliorer de façon significative le réseau. Nécessité d'ajouter volet routier dans le futur CPER car le ferroviaire n'est pas nécessairement le mode de transport le plus adapté pour les zones de montagne

Démographie

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une population qui globalement s'accroît au plan régional (+ 35 310 habitants entre 1999 et 2009) • Renforcement de l'attractivité de la population : flux migratoire positif (+0,3 %) • Attractivité auvergnate bénéficiant aux territoires urbains et périurbains, mais également à certains territoires ruraux (4 arrivants sur 10 vont en zone rurale) • Attractivité renforcée pour la zone urbaine de Clermont-Ferrand et secteur d'Yssingeaux (du fait de la proximité du bassin stéphanois) • Attraction d'une population majoritairement jeune et démographie étudiante qui résiste bien, en particulier à Clermont-Ferrand • Rôle actif de l'Agence Régionale des Territoires d'Auvergne dans l'attractivité du territoire (campagnes de communication, sensibilisation des territoires à l'accueil des populations,, création des résidences d'entrepreneurs, démarche qualité…)	• Faible natalité et net vieillissement de la population avec des disparités territoriales marquées • Grande fragilité des flux migratoires positifs • L'installation de nouveaux arrivants s'accompagne fréquemment d'une période de chômage pour le conjoint, surtout dans les zones les plus rurales • Des territoires qui continuent à perdre des habitants (Vallée de Montluçon et du Cher, Sologne et bocage bourbonnais (Allier), Ambert Livradois Dore Forez (Puy de Dôme), Saint Flour Haute Auvergne, Haut Cantal – Dordogne (Cantal) • Décroissance de la population dans le centre ville des trois agglomérations de l'Allier sous l'effet de la périurbanisation • Concentration des emplois dans 9 pôles d'emploi (57% des emplois régionaux) • Cantal et Allier : accroissement des différenciations territoriales avec le Puy-de—Dôme et dans une moindre mesure avec la Haute-Loire et au sein de ces 2 départements (entre ville et rural et entre centre ville, 1er et 2eme couronne)

OPPORTUNITES	MENACES
• Croissance démographique de 8 % entre 2009 et 2040. Hausse de la population dans le Puy de Dôme et la Haute-Loire comprise entre 11 et 16 %	• Perspectives de perte de population pour le Cantal et l'Allier et disparités infra-départementales potentiellement fortes • Aggravation du vieillissement de la population (part des plus de 60 ans passera de 27,2% en 2010 à 35,4% en 2040)

Développement urbain et périurbain

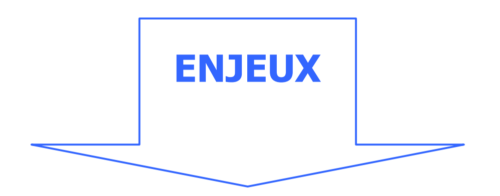
ATOUTS	FAIBLESSES
• Bonne structuration de l'espace régional par 19 pôles de taille moyenne et petite • Sélection de Clermont-Ferrand – label Pays du Grand Clermont - dans l'appel à projets « Ecocités » (3 M€ d'investissements d'avenir) • Programmes de rénovation urbaine (PRU) lancés dans 10 ZUS sur les agglomérations de Montluçon, Moulins, du Puy-en-Velay, de Clermont Ferrand et de Thiers, ainsi que dans trois quartiers hors ZUS, contribuant à la requalification des quartiers en difficulté • Attractivité culturelle dans le domaine des musiques actuelles, du livre et de l'image bénéficiant prioritairement à Clermont-Ferrand, mais présentant un pouvoir de diffusion sur l'ensemble du territoire régional, s'appuyant sur des équipements structurants, des structures innovantes, des cycles de formation, une politique de soutien et des manifestations reconnues • Création d'un cluster Eco-Habitat et Innovation : constitution d'un réseau de partage d'expériences et de formation mutuelle • Mise en place d'un observatoire de l'économie dans l'agglomération Clermontoise : outil pertinent d'accompagnement à la co-construction d'une stratégie de développement économique	• Absence d'approche intégrée de la politique urbaine pour la majorité des zones urbaines • Les fonctions urbaines des villes moyennes sont insuffisamment valorisées (par exemple en matière universitaire, de transfert de technologie, de transport…) • Dynamisme de l'urbanisation concerne essentiellement la périphérie, au détriment des centres villes : dégradation du patrimoine immobilier ancien et des centres anciens, armature commerciale des villes fragile (dans l'Allier notamment) • Augmentation continue des distances entre lieux d'habitat et lieux d'emploi • Augmentation de la pression d'urbanisation sur les espaces naturels • Plaque urbaine Clermont – Vichy – Gannat – Issoire, Thiers Brioude existante, mais qui n'a pas connu les évolutions escomptées en matière de structuration • Les activités culturelles autour des musiques actuelles, du livre et de l'image reposent sur un modèle économique fragile et sont insuffisamment incluses dans des démarches intégrées
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Développement et soutien par la Région des contrats culturels de territoire • Développement de l'agriculture périurbaine et création de liens entre les populations: AMAP et autres circuits de production en circuit court • Déclaration d'intention de renforcement de la coopération entre Clermont Communauté, Riom Communauté et Vichy Val d'Allier : création d'un espace de développement cohérent et durable, solidaire et inclusif, ouvert et attractif pour ses habitants, tout en améliorant l'image nationale et européenne • Europe 2020, focus spécifique sur l'urbain : approche intégrée et durable du développement urbain permettra aux villes moyennes de relever les défis que	• Risques environnementaux (progression des espaces artificialisés, accroissement des émissions de gaz à effet de serre…) en l'absence de maîtrise de la poursuite de l'étalement urbain • Pression foncière liée à l'artificialisation sur les zones naturelles, mais aussi agricoles ou forestières, provoquant un mitage et une faible cohérence des territoires. • Politiques du logement public et privé à repenser en vue de mieux valoriser les logements (anciens) dans les centres villes • Contraintes financières des collectivités en période de crise peuvent freiner le

représentent la mondialisation, les évolutions démographiques et le réchauffement climatique • Redéploiement de la consommation d'espace à proximité des petites villes au lieu de la périurbanisation des plus grands pôles	développement urbain

Développement rural

ATOUTS	FAIBLESSES
• Importance de l'activité agricole et le maillage des exploitations agricoles favorise l'entretien du paysage et contribue au maintien de l'activité sur les territoires ruraux • Haut débit, soutien aux services, et aide aux micro-entr**e**prises, initiées dans le programme FEADER actuel, permettant un soutien complémentaire indispensable au développement rural • Desserte des territoires ruraux maintenue (en privilégiant les liaisons routières en remplacement des trains dès lors que la fréquentation n'était pas suffisante) • Mise en place d'une centrale de mobilité à l'échelle régionale pour développer le transport à la demande entre les 13 autorités organisatrices de transport • Dispositif spécifique d'aide économique en milieu rural (commerce, artisanat, PME) et soutien aux services (administratifs et de santé) • Développement de nouvelles formes de services (points visio-publics, maisons de santé…) • Atouts touristiques (patrimoine culturel et richesses naturelles) et renforcement de l'attractivité touristique des zones de montagne notamment, qui contribuent à développer l'activité en zone rurale et de montagne (développement des services et des infrastructures à destination des touristes et donc de la population, diversification de l'activité agricole…) • Atouts culturels (bibliothèques, accès aux petites salles de spectacle, etc.) • Bon dynamisme dans l'animation du FEADER, avec une collaboration constructive entre niveaux départementaux et régionaux, services de l'Etat, des collectivités et	• Taux de pauvreté en milieu rural plus élevé que la moyenne • Vieillissement de la population plus important que dans le reste du territoire • Déprise agricole importante avec toutefois des disparités territoriales sensibles • Difficultés d'accès au système de santé, dans certaines zones rurales, du fait des temps d'accès et / ou de la désertification médicale • Faible accessibilité des zones de montagne aux services (éducation, santé, actions sociale), services aux particuliers, commerce • Phénomène de « cercle vicieux » à partir de la perte de population (vieillissement et déprise agricole) qui entraine une perte de services et des commerces qui entraine à son tour une perte de population (peu d'installation de jeunes) • Faiblesse de la mobilité rurale, offre de transports à la demande en milieu rural inadaptée et onéreuse • Petit patrimoine culturel en relatif mauvais état en dépit des actions d'amélioration et moyens insuffisants pour financer la réhabilitation du patrimoine de taille moyenne • Manque de compétences en matière d'ingénierie territoriale en milieu rural qui limite la capacité de pourvoir se positionner dans des dispositifs de soutien public de plus en plus complexes • Difficultés de recrutement de main d'œuvre, de responsables de PME et d'artisanat en zones rurales

des chambres consulaires.	
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Priorité d'action des financeurs publics pour les zones rurales • Qualité de vie des territoires ruraux contribuant à attirer de nouveaux arrivants • Adoption du Plan Stratégique Régional de Santé et lancement prochaine de ses programmes de mise en œuvre qui contribueront à réduire les inégalités en matière d'offre de santé sur les territoires ruraux (programme régional de télémédecine, programme d'appui à l'offre libérale de premier recours…) • Nouvelles perspectives de développement émanant de la filière bois (zones rurales) • Développement du très haut débit et des usages associés (ex : développement des centres de télétravail, télémédecine) comme facteurs de maintien d'activités économiques, des services et des ménages • L'Auvergne possède toutes les caractéristiques et valeurs qui sont déjà et seront de plus en plus recherchées par les clientèles touristiques	• Risque de dégradation des paysages liés à la déprise agricole et ayant un impact sur l'attractivité du territoire (notamment touristique) • Menace d'aggravation de la déprise agricole si l'orientation de la nouvelle PAC ne maintient pas sa volonté de rééquilibrer les handicaps liés au relief ou à la faible densité. • Distinction entre l'équipement en haut débit en milieu rural (d'initiative publique) et celui en zones urbaines (d'initiative privée), induisant un risque de réseau à deux vitesses et une fracture numérique • L'enclavement, la faible densité de population, le vieillissement de la population, la difficulté de trouver un emploi pour le conjoint et l'exode des jeunes handicapent fortement le développement et même le maintien des services à la population • Pression foncière sur de petites communes avec un aménagement foncier qui devient un outil de planification urbaines



D.1. Favoriser l'accueil et le maintien des populations et des activités économiques à l'aide de dispositifs spécifiques d'intervention dans des logiques intégrées

D.2. Maintenir la qualité de service des lignes ferroviaires existantes et de leur interconnexion avec l'ensemble des grandes lignes traversant les régions voisines

D.3. Poursuivre l'amélioration des liaisons transversales entre les villes de l'Auvergne afin de créer des synergies entre les différents pôles et les régions limitrophes

D.4. Développer des solutions de mobilité en milieu rural afin de poursuivre le désenclavement des zones restant éloignées des grands axes de communication, en particulier dans une optique de rabattage de bassins d'emploi excentrés du tracé de la future LGV

D.5. Soutenir les dynamiques de projets de territoires intégrés en milieux rural et urbain, par exemple en systématisant l'élaboration des outils de planification territoriale (en particulier les SCoT) et leur articulation mutuelle afin de créer de vraies dynamiques de territoire, tout en veillant à les doter d'une ingénierie territoriale appropriée

D.6. Inscrire le développement des pôles urbains de différentes échelles en tant que dynamique majeure du développement régional respectueux des espaces naturels, agricoles et forestiers et contribuant à une gestion durable de l'espace

D.7. Améliorer l'articulation des actions de la métropole régionale avec les fonctions urbaines des villes moyennes de manière à ce qu'elles aient un rôle accru d'interface dans la structuration du territoire

D.8. Renforcer le rayonnement de la plaque urbaine en améliorant ses interconnexions et sa lisibilité à travers le développement d'activités économiques, éducatives et culturelles et sportives de haut niveau

D.9. Mettre l'accent sur des trames vertes, des continuités écologiques, les cœurs de nature et la biodiversité pour défendre le modèle d'une métropole multipolaire harmonieusement intégrée à son environnement

D.10. Améliorer le cadre de vie par la qualité des espaces urbains et des opérations de renouvellement urbain

D.11. Favoriser le développement d'une offre minimale de services à la population (en matière de santé, d'éducation, de maintien de services, etc.) en milieu rural

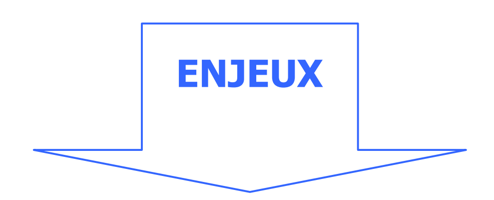
D.12. Promouvoir des actions en faveur des nouvelles ruralités et du tourisme comme vecteur majeur du développement territorial

D.13. Promouvoir des projets structurants à rayonnement national voire international contribuant au renforcement de l'attractivité de l'Auvergne au sein du Massif Central

2.1.5 DIMENSION INTERRÉGIONALE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Action stratégique du Massif en matière d'attractivité et d'accueil de nouveaux arrivants • Bénéfice de la proximité du bassin stéphanois pour le département de la Haute-Loire • Existence d'initiatives sur des thématiques porteuses pour une dimension « massif » avec effet de masse (cluster TIC, e-santé, filière bois) et au niveau interrégional (recherche appliquée sur la biodiversité et les paysages) qui s'avèrent complémentaires à ce que peuvent financer les PO et CPER régionaux • Existence de liens avec d'autres régions dans plusieurs domaines de recherche, notamment avec Rhône-Alpes en santé (cancéropôle CLARA), CTRS Neurodis), dans la filière mécanique (pôle de compétitivité Viaméca) et avec le Centre • Cotutelles entre plusieurs laboratoires universitaires et des universités des autres régions (Limousin, Rhône-Alpes) • Mise en œuvre de démarches innovantes dans des logiques PPP au niveau du POP Loire pour que les collectivités puissent mettre en place des actions plus ciblées, qui ne se retrouvent pas dans d'autres bassins en France • Démarche d'excellence avec des sites remarquables (Sources de la Loire, traitement des poissons migrateurs - repeuplement – préservation de l'environnement par exemple) • Existence de projets de réserve tels que « Man and Biosphère » à l'œuvre en Auvergne	• Manque d'accompagnement des entreprises sur les thématiques porteuses de dimension Massif (e-santé) • Valorisation insuffisante du patrimoine économique sous l'angle du tourisme industriel et technique, tout comme du patrimoine immatériel (gastronomie par ex.), principalement en raison du caractère faiblement porteur de ces filières • Insuffisante articulation entre le POP Loire et le PO FEDER Auvergne dans la valorisation réciproque des bonnes pratiques • Articulation insuffisante sur plusieurs thématiques liées à l'environnement (par ex. biodiversité), voire en matière d'innovation / recherche • Pas de mutualisation des contreparties publiques qui rend complexe la gestion des POP (guichet unique mais sources de financement multiples) • Peu de stratégies de coopération des acteurs économiques et des collectivités situées le long des grands axes de communication
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Fortes similitudes entre territoires du Massif et problématiques identiques dans certains territoires du massif (territoires ruraux notamment) permettant l'échange et le transfert d'expériences	• Risque de substitution d'une partie des financements Massif ou interrégionaux aux financements régionaux • Risque limité, mais possible, de « concurrence » entre le POP Loire et le

• Plus grande facilité pour tester des approches innovantes à l'échelle d'un POP car moins soumis à des limites et contraintes administratives • Susciter de vrais continuums avec des solidarités de destins en amenant les acteurs régionaux concernés à s'inscrire dans des actions de coopération renforcée • Trames verte et bleue, continuité écologique des cours d'eau constituant des thématiques nationales porteuses pour travailler en interrégional • Mise en place notamment d'opérations de recherche appliquée sur la biodiversité qui ne peuvent pas être lancée à l'échelle de petits territoires • Les POP peuvent accueillir des dépenses qui ne seraient pas finançables sur le FEDER, en lien avec l'émergence au plan UE des écosystèmes dans leur valeur économique	POP Massif central



E.1. Contribuer au renforcement de l'attractivité du Massif central en mettant fortement l'accent sur la politique d'accueil et de maintien de populations

E.2. Soutenir les thématiques porteuses pour une dimension « massif » avec effet de masse (pôles de recherche, cluster TIC, e-santé, filière bois, etc.)

E.3. Poursuivre le développement d'actions en faveur de la gestion de l'eau dans une logique de bassin, tout particulièrement en matière de prévention des inondations

E.4. Accompagner davantage les entreprises sur les thématiques porteuses de dimension Massif

E.5. Favoriser les démarches concertées et en réseaux au niveau régional comme au niveau MC pour la mise en place de vecteurs d'attractivité (dans le tourisme, la culture, l'agropastoralisme, les filières économiques, les TIC…)

E.6. Mieux traiter les enjeux partagés entre régions du massif-central pour les espaces agricoles et forestiers

E.7. Accompagner les territoires à contraintes naturelles fortes

2.2 Les atouts de l'Auvergne à valoriser et les faiblesses à corriger en regard des thématiques de la prochaine politique régionale

Il a été choisi de **traiter l'analyse des « atouts » et « faiblesses » de la région Auvergne au regard des onze objectifs thématiques** du projet de règlement des fonds européens relevant du Cadre Stratégique Commun.

L'objectif de cette partie du rapport n'est pas de présenter de façon exhaustive les atouts et faiblesses de la région mais de mettre en avant les principaux éléments pour lesquels la politique de cohésion pourrait avoir un rôle de valorisation ou de correction.

L'analyse doit prendre en compte les éléments de nuance suivants :

- certains atouts et faiblesses sont applicables à l'ensemble du territoire régional, d'autres ne concernent que certains territoires infrarégionaux : ces derniers peuvent être soutenus et amplifiés dans une optique d'entraînement du reste du territoire, mais à contrario ils peuvent également accentuer le risque d'inégalités territoriales,
- certains atouts et faiblesses relèvent d'éléments factuels, objectifs, immédiatement quantifiables ; d'autres relèvent de la simple existence ou de l'absence d'une dynamique, d'une démarche, et constituent plutôt des atouts ou faiblesses « potentiels ».

2.2.1 CROISSANCE INTELLIGENTE

2.2.1.1 OBJECTIF THÉMATIQUE 1 : RENFORCER LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION

Atouts

L'Auvergne se caractérise globalement par un panel assez complet de structures intervenant tout au long de la chaîne de l'innovation et favorisant la fluidité du parcours des porteurs de projets innovants. Les capacités d'investissement de grands groupes en matière d'innovation induisent un effet d'entraînement de la capacité d'innovation régionale.

En amont de la chaîne de l'innovation, l'Auvergne dispose d'une bonne reconnaissance de la recherche académique sur des secteurs émergents et porteurs, consolidée par la mobilisation de fonds issus des investissements d'avenir.

Le transfert de technologie en direction des entreprises bénéficie de la bonne structuration globale du Réseau de Développement Technologique (RDT) régional et de la labellisation récente de la Société d'Accélération du Transfert de Technologie « Grand Centre ».

A la difficulté classique de coordonner ces structures, une réponse crédible est apportée par la création du GIP GITTA et de la Maison Innovergne, qui constituent des avancées importantes en matière d'amélioration de l'orientation des porteurs de projets innovants, du développement des projets innovants, de la recherche d'un lien plus étroit entre recherche publique et privée.

Faiblesses

En matière **d'innovation**, l'Auvergne est confrontée à plusieurs problèmes qui s'entrecroisent :

- en matière de ressources humaines : la difficulté de recruter une main d'œuvre qualifiée et souhaitant s'installer en Auvergne, région encore considérée comme peu accessible au sens large, et dans laquelle l'emploi du conjoint reste une problématique,
- en matière de méthodes de travail, la difficulté (malgré une amélioration récente) pour les entrepreneurs à développer des approches collectives
- de manière structurelle, la faiblesse de la capacité d'accès de certaines PME à l'innovation en lien avec la taille des PME, la maîtrise par le chef d'entreprise de son projet entrepreneurial, et les déficits dans la chaîne du transfert de technologie en région,
- la multiplicité des outils d'aide à l'innovation au sens large, dont le degré d'implantation et d'appropriation par les acteurs est variable.

Les faiblesses en termes d'innovation doivent s'entendre autant dans le sens de l'innovation technologique que dans le sens de l'innovation non technologique (organisationnelle, commerciale).

A cela s'ajoutent des difficultés rencontrées par chacun des maillons de la chaîne individuellement : le RDT dont la responsabilité de l'animation a changé récemment, les plates-formes technologiques confrontées à leur entrée dans le champ concurrentiel et dont le taux de financement va baisser en conséquence, le PRES qui semble avoir du mal à se coordonner avec le RDT.

En amont de la chaîne de développement des entreprises, les entreprises innovantes auvergnates ont besoin d'une aide à l'amorçage pour les aider à démarrer leur activité, les investisseurs privés étant perçus comme plus frileux en Auvergne que dans d'autres régions proches (Rhône-Alpes notamment), puis d'une aide à la maturation de leur projet. La constitution d'une trésorerie et d'un niveau suffisant de fonds propres reste une difficulté pour de nombreuses entreprises, d'autant que l'Auvergne connait une mutation avec la disparition du capitalisme familial.

Le tissu économique auvergnat se caractérise par une proportion importante d'entreprises à reprendre, mais au sein desquelles l'injection d'innovations de produits ou de process apparaît particulièrement problématique.

2.2.1.2 *OBJECTIF THÉMATIQUE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, LEUR UTILISATION, LEUR QUALITÉ*

Atouts

L'ensemble des acteurs institutionnels en région s'accordent à reconnaître le caractère déterminant pour le développement régional du déploiement du Très Haut Débit et la volonté politique est très forte en la matière.

L'Auvergne se caractérise par un fort niveau de besoin en matière d'accès aux TIC, source de développement de services et d'accompagnement à leur utilisation, et donc d'un gisement d'emplois correspondant.

Faiblesses

Malgré les investissements déjà effectués, le territoire régional souffre encore d'un déficit en matière de taux de couverture du territoire régional en Très Haut Débit. Les perspectives de

taux de couverture par les opérateurs privés (46%) rendent essentielle l'intervention publique pour compléter la couverture, mais sur des montants excessivement élevés. A ce jour, le déficit de la couverture en THD constitue un frein majeur à l'attractivité de la région pour les nouvelles populations et activités.

Sur la fibre optique, la région se caractérise par la longueur prévisible du passage à la fibre optique pour tous.

Le degré d'utilisation des TIC par les entreprises comme les particuliers, et l'intégration des TIC dans le schéma de développement des entreprises constituent deux déficits importants.

A ce jour, la possibilité de financer les infrastructures pour le haut débit par les fonds structurels n'est pas assurée pour l'Auvergne et dépend notamment de son classement en région « développée » ou « en transition »[1].

2.2.1.3 OBJECTIF THEMATIQUE 3 : RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DU SECTEUR AGRICOLE (POUR LE FEADER) ET DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE (POUR LE FEAMP)

La stratégie « Europe 2020 » pour la croissance intelligente est largement orientée vers la notion de « spécialisation intelligente », qui consiste à concentrer les efforts (financiers, de coordination …) sur les secteurs (au sens large) dans lesquels chaque région peut développer un avantage comparatif.

Atouts

L'Auvergne a développé plusieurs démarches de type pôles de compétitivité, technopôles, clusters d'excellence, grappes d'entreprises… en adéquation avec la démarche de spécialisation intelligente, notamment dans des secteurs émergents à fort potentiel (biotechnologies, éco-industries…). Elle dispose également d'avantages comparatifs dans certains secteurs transversaux à plusieurs filières, comme les matériaux. L'Auvergne dispose également de potentiels de développement plus atomisés, en-dehors de logiques de « filière » qui contribuent au développement économique de certains secteurs géographiques (Vichy, Aurillac).

En-dehors des secteurs émergents, certains secteurs traditionnels en mutation montrent des potentiels de compétitivité certains, comme la métallurgie avec quelques projets fortement innovants (aluminium, lithium, titane). Ces pistes sont par ailleurs en phase avec les discussions actuelles sur la réindustrialisation des pays européens.

Les activités touristiques de pleine nature constituent également un potentiel de développement important, moyennant une meilleure articulation des acteurs et le développement d'une offre plus complète avec hébergement. Les démarches d'ores et déjà initiées (telles que démarches qualité, marques, labels et démarche Nattitude) constituent des signes de qualité importants pour le développement du tourisme.

---

[1] D'après le projet de règlement FEDER : « *Dans les régions plus développées, le FEDER ne soutient pas les investissements relatifs à des infrastructures offrant des services de base aux citoyens dans les domaibnes de l'environnement , du transport et des TIC* »

Deux filières ressortent fortement de l'analyse :

- la **filière bois** constitue une filière majeure pour le développement régional. Transversale à l'ensemble des futures priorités Europe 2020 (croissance intelligente, durable et territoriale), reposant sur une ressource forestière abondante mais dont la qualité ne permet pas l'utilisation pour les constructions bois et l'approvisionnement doit être optimisé, elle apparaît bien structurée sur certains aspects (développement des réseaux de chaleur, la fabrication de pellets), mais nécessitant encore une meilleure structuration, une densification et une modernisation du tissu d'entreprises et une meilleure visibilité des produits pour le consommateur.
- La **filière agro-alimentaire et biotechnologies – nutrition - santé** se caractérise par la qualité des productions, reconnue et valorisée par de nombreux signes de qualité, et bénéficie de la croissance de la demande de produits de qualité au niveau mondial, du fait de la croissance démographique.
- La filière **image et son,** malgré une incertitude actuelle sur sa capacité à générer des projets viables et sur l'ensemble des volets de la filière (notamment le volet « formation »), a développé plusieurs projets et initiatives laissant envisager un potentiel de développement de projets structurants.

Sur le plan des méthodes permettant d'augmenter la compétitivité, les mentalités des jeunes entrepreneurs, plus ouverts à la collaboration, permettent d'augmenter l'ambition des projets et d'atteindre plus souvent une « masse critique », notamment via le développement d'approches collaboratives. Le nombre croissant d'entreprises ayant recours à l'innovation pour favoriser leur compétitivité, prenant appui pour certaines sur des démarches collectives (Pôle de compétitivité, clusters, grappes d'entreprises) atteste également de cette évolution constructive des mentalités des entrepreneurs.

Le projet de Règlement général FEDER promeut l'utilisation des outils d'ingénierie financière, dans laquelle l'Auvergne a pris une avance considérable par rapport à d'autres régions avec la mise en place du dispositif JEREMIE, qui constitue un outil d'ingénierie financière essentiel pour résoudre une partie des difficultés rencontrées par les TPE PME pour l'amorçage ou le développement ou primo-développement de leur activité. Son maintien et son développement apparaissent d'autant plus important que l'on assiste en Auvergne à une disparition des formes de capitalisme traditionnelles qui handicapent certains secteurs et à des difficultés croissantes d'accès aux prêts bancaires.

Faiblesses

Globalement, malgré les exemples de filières listés ci-dessus, le tissu d'entreprises auvergnates apparaît peu dense et il est difficile d'identifier a priori les potentiels économiques qui constituent de réels avantages comparatifs. De ce tissu ressortent notamment quelques grands groupes de dimension internationale induisant une activité de sous-traitance assez développée, mais vulnérable à la concurrence mondiale. Les clusters connaissent un dynamisme variable et leur pérennité n'est pas assurée.

L'Auvergne se caractérise également par un très grand nombre d'entreprises à reprendre, mais dans des secteurs non nécessairement très porteurs, et nécessitant de gros efforts en termes de mise à niveau technologique.

La filière bois, malgré les atouts listés ci-dessus, souffre du morcellement des propriétés foncières et d'un déficit de structuration et les entreprises qui en font partie nécessiteraient d'être davantage accompagnées.

La filière agroalimentaire souffre également de nombreux déficits liés à la coopération entre acteurs, à la petite taille des unités, à la difficulté de mobiliser les outils d'ingénierie financière, et est confrontée à la volatilité des prix et à l'insuffisance d'investissement dans la modernisation des exploitations.

En matière de méthodes, la région est confrontée à un déficit de connaissance par certains entrepreneurs de leurs réels besoins de développement et un certain repli sur eux-mêmes, qui retarde les effets du soutien qui peut leur être apporté par manque d'identification de celui-ci. Les capacités d'exportation des entreprises dans un contexte mondialisé apparaissent comme un enjeu important mais insuffisamment accompagné à ce jour. En effet, les PME auvergnates disposent d'un réel potentiel à l'export mais qui apparaît insuffisamment soutenu à ce jour, que ce soit par les grands groupes en faveur de leurs sous-traitants ou par les aides publiques sous l'angle de l'accompagnement à la structuration du projet d'entreprise.

Plus largement, l'accompagnement des entrepreneurs dans la conception et le pilotage de leur projet apparaît comme un besoin non couvert, dans une démarche plus générale de développement de l'intelligence économique en région.

2.2.2 CROISSANCE DURABLE

2.2.2.1 OBJECTIF THÉMATIQUE 4 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE DANS TOUS LES SECTEURS ET OBJECTIF THÉMATIQUE 5 : PROMOUVOIR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES

Atouts

Les préoccupations accrues liées au changement climatique et à l'énergie représentent une opportunité à la fois pour réduire l'impact des activités sur l'environnement (réduction des émissions gaz à effet de serre) et pour soutenir des secteurs d'activités importants pour l'Auvergne.

Avec l'énergie hydraulique et le bois énergie l'Auvergne dispose de ressources significatives. Si on ne peut s'attendre à de nouvelles perspectives en matière d'énergie hydraulique, le secteur du bois (construction et énergie) représente un potentiel particulier qui peut être davantage exploité. Les besoins sont en outre considérables dans le domaine du logement et de l'efficacité énergétique qui constituent des marchés importants pour les acteurs économiques régionaux.

Outre l'éolien en voie de développement, d'autres sources d'énergie renouvelable pourraient également être davantage valorisées dans une logique de mixe énergétique en privilégiant les productions localisées (méthanisation, solaire thermique, géothermie…)

Faiblesses

L'Auvergne, comme les autres régions, est confrontée à la difficulté de mesurer précisément les manifestations et les effets à moyen et long termes du changement climatique. Les activités de recherche, l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs

devront être renforcés pour améliorer la prévention et réduire la vulnérabilité des sites, des ressources et des personnes dans les années à venir.

Notamment, les effets sur les ressources en eau, sur les activités agricoles, ainsi que les risques encourus par les personnes et les activités économiques en cas d'évènement climatique extrême (période de sécheresse, inondation) nécessitent une attention particulière sur le territoire auvergnat.

Dans le domaine de l'énergie, un défi particulier concerne la rénovation du parc de logements anciens qui est très important en Auvergne. L'amélioration de l'efficacité énergétique et la lutte contre la précarité énergétique vont nécessiter des investissements qui dépassent aujourd'hui les capacités des acteurs publics et privés. Cette situation nécessitera la mise en place de stratégies d'action sur le long terme associant innovations techniques, coordination des acteurs publics et privés, valorisation des ressources locales et promotion de nouveaux outils d'ingénierie financière pour maîtriser les coûts et augmenter les capacités d'intervention dans le parc public et privé. Actuellement, certains freins résident dans le défaut d'intégration des filières (énergies renouvelables, bâtiment, filière bois) qui ne permettent pas de valoriser au mieux le potentiel de la région.

2.2.2.2 OBJECTIF THÉMATIQUE 6 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

Atouts

L'Auvergne se distingue par la qualité de ses espaces naturels, de ses paysages et la présence de sites remarquables sur l'ensemble de son territoire. La continuité écologique relativement bien préservée dans les trames vertes et bleues, la biodiversité et la valorisation des paysages en font une région attractive pour les activités de tourisme.

La présence de l'eau et la situation en tête de bassin versant (rivières, zones humides, lacs, sources thermales) constitue une caractéristique forte bien prise en compte par les politiques publiques (12 SAGE, Contrats de rivière, contrats territoriaux, contrats de bassin, approche intégrée du Plan Loire). Cette ressource demeure cependant fragile, tant en termes de gestion de la quantité (conflits d'usage, impact du changement climatique) que de la qualité (pollution par l'agriculture ou autres activités humaines).

La demande sociale accrue pour une meilleure qualité de vie augmente l'intérêt pour les ressources naturelles, le cadre de vie, le paysage. Elle contribue à faire évoluer les modes de consommation dont l'Auvergne peut tirer parti (intérêt pour le patrimoine naturel et culturel, qualité des productions agricoles, développement des filières courtes, tourisme durable, etc.).

Faiblesses

Si la dimension rurale d'une grande partie du territoire auvergnat constitue un atout en matière environnementale, la région est confrontée à un déclin de ses activités agricoles et de sa démographie dans les territoires les plus isolés. En parallèle, l'expansion des espaces urbanisés se poursuit au risque de voir se combiner une déprise ou une banalisation des espaces ruraux d'une part et une augmentation de la pression exercée sur certains espaces naturels d'autre part (urbanisation, pression des activités agricoles, tourisme…).

L'enclavement et la déprise rurale constituent des préoccupations majeures qui nécessitent d'intervenir de façon concertée en faveur des transports, de l'économie locale, du logement, des services de proximité, etc.

La difficulté consiste à éviter un cloisonnement entre d'une part des espaces protégés au sein desquels le développement serait fortement contraint (voir impossible), et des espaces moins ou non protégés qui échapperaient à une approche durable du développement

Malgré la mobilisation des acteurs publics, la planification et la gestion foncière peuvent encore être améliorés dans les agglomérations urbaines et les territoires des petites villes (mise en place des SCOT, maîtrise de l'expansion et revalorisation des centres anciens).

Les efforts de planification rejoignent les enjeux liés au changement climatique dont les effets sur l'environnement, l'eau ou les activités économiques sont encore difficiles à prévoir.

2.2.2.3 OBJECTIF THÉMATIQUE 7 : PROMOUVOIR LE TRANSPORT DURABLE ET SUPPRIMER LES GOULETS D'ÉTRANGELEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX ESSENTIELLES

Atouts

Au cours de la période de programmation actuelle et de la précédente, des améliorations importantes ont été apportées sur les services TER (augmentation de l'offre, modernisation du parc roulant…) et de nombreux investissements ont été réalisés pour rénover et moderniser le réseau ferroviaire existant. La perspective de l'arrivée de la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon permet d'envisager une meilleure accessibilité de la région tout en préfigurant des changements importants au sein des territoires desservis (attractivité, activités économiques, aménagements, services…).

Des actions significatives ont également permis d'améliorer l'intermodalité et la connexion entre territoires urbains, périurbains et ruraux (transports en commun urbains et départementaux, transport à la demande, coordination des offres, tarification unique et bouquets de services, centrale de mobilité régionale multimodale, développement de pôles d'échange intermodaux, etc.). La coordination entre Autorités organisatrices des transports permet une meilleure articulation entre les différents modes de déplacement et la mise en place de services à différentes échelles territoriales.

Faiblesses

Malgré les investissements réalisés dans le domaine des transports (ferroviaire notamment), les connexions internes et externes à la région nécessitent encore de nombreux investissements pour inciter au report modal vers le ferroviaire. L'accessibilité des espaces ruraux demeure une problématique forte alors que se poursuit l'extension urbaine avec pour corolaire un usage soutenu de la voiture individuelle.

La promotion de nouveaux modes de déplacement ainsi que les efforts réalisés pour mieux articuler les modes de transports doivent s'accompagner d'une information et d'une sensibilisation continue de la population et des acteurs économiques. La topographie de la région ne permettant pas de développer fortement les réseaux, la diversification des modes de déplacement peut constituer une opportunité à l'échelle régionale pour améliorer la mobilité toute en maîtrisant les coûts pour la collectivité, les particuliers et les acteurs économiques.

2.2.3 CROISSANCE INCLUSIVE

2.2.3.1 OBJECTIF THÉMATIQUE 8 : PROMOUVOIR L'EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

Faiblesses

L'ensemble des acteurs régionaux s'accordent à dire que le principal défi à relever en matière d'emploi est de **maintenir une population active suffisante** pour assurer le développement économique et la compétitivité de la région. La structure de la demande de l'emploi impose de valoriser l'ensemble des ressources humaines en visant la requalification, voire la reconversion d'un nombre important de demandeurs d'emploi. Mais le vieillissement de la population active, les difficultés à maintenir les jeunes sur le territoire demeurent également des risques à traiter dans le cadre des programmes opérationnels. Enfin l'accueil de nouveaux actifs sur le territoire reste essentiel.

En matière d'emploi des séniors, la région est confrontée tant à un taux de chômage élevé qu'à un nombre important de départs en retraite au cours des prochaines années. Ces défis l'amène à poursuivre des actions :

- sur le maintien de l'emploi des séniors en assurant un accompagnement adapté et spécifique aux demandeurs d'emploi de longue durée les plus âgés, en adaptant les compétences de ces personnes aux besoins des entreprises.
- sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises et les banches, afin que les entreprises puissent anticiper les départs à la retraite et adapter les compétences de leurs salariés pour qu'ils restent performants dans un contexte d'évolution des entreprises et des secteurs d'activité et qu'ils puissent exercer des métiers adaptés à leur condition physique.
- Sur la création et reprise d'entreprise, car le vieillissement de la population active se fait particulièrement ressentir chez les non-salariés (artisans, commerçants, chefs d'entreprises, agriculteurs)

Concernant les jeunes, les acteurs régionaux doivent éviter leur départ de la région après leurs études ou leur formation. Les mesures qui permettront d'orienter les jeunes dans des filières porteuses en Auvergne, de rapprocher les jeunes des entreprises en vue de leur insertion dans le monde économique, de les inciter à devenir entrepreneur en Auvergne… devront être favorisées.

Un autre sujet qui préoccupe les acteurs régionaux dans le domaine de l'emploi et des ressources humaines est **l'absence de vision prospective en matière de ressources humaines** dans les entreprises et en particulier les PME. Celle-ci constitue une entrave à leur compétitivité et ne favorise pas une utilisation optimale des ressources de main d'œuvre disponibles sur le territoire. Afin de prendre en compte le vieillissement de la population active comme évoqué plus haut mais également les évolutions des marchés, les changements structurels et les évolutions technologiques, la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des entreprises pour les inciter à développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences apparaît une nécessité. La petite taille des entreprises, la faible mobilité des travailleurs sur le territoire ne facilitent pas la démarche. C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place des méthodes adaptées en mobilisant les branches, en favorisant les groupements d'employeurs, ou en développant des approches territoriales de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Atouts

L'Auvergne affiche de bonnes performances en termes d'accueil de nouveaux actifs. Toutefois, les difficultés demeurent pour faire venir de la main d'œuvre qualifiée et notamment des cadres, alors qu'il va être nécessaire de faire face à un départ en retraite important de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de dirigeants d'entreprises. Elle devra donc poursuivre les démarches entreprises en matière d'accueil de population et les améliorer. Si pour cela, elle peut s'appuyer sur la qualité de son cadre de vie et de ses outils mis en place notamment par l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne, elle doit développer des dispositifs pour favoriser l'appui des conjoints de travailleurs nouvellement installés dans la recherche d'emploi, renforcer ses efforts pour accueillir des futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises, avoir une information plus ciblée en direction notamment des agences de recrutement, sur les métiers en tension ou les domaines en recherche de profils spécifiques (aéronautique par exemple) …

A une échelle infra-régionale, on peut constater que la perte de population et les difficultés à recruter sont d'autant plus prégnantes dans les zones rurales et les zones de montagne. Des réponses adaptées à ces territoires doivent donc être trouvées. La logique d'approche intégrée apparaît d'autant plus nécessaire sur ces territoires, que l'accueil de nouveaux actifs ne peut se faire qu'en lien avec une offre de services attractive (services administratifs, santé, écoles, commerce…), une qualité du cadre de vie, l'accessibilité des territoires, un développement spécifique de l'activité économique tourné vers l'aide à domicile, l'artisanat, l'agriculture, la filière bois, le tourisme…

Si la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences demeure un sujet de préoccupation en Auvergne, elle dispose toutefois de mesures déjà existantes (action de la CCIR soutenue par le FSE) et de dispositifs expérimentaux (dans le domaine associatif et sportif notamment) qui méritent d'être poursuivis ou d'être transférés à d'autres domaines.

2.2.3.2 OBJECTIF THÉMATIQUE 9 : PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Atouts

Comme dans toutes les régions, les conseils généraux, les communautés d'agglomération sont fortement impliquées dans le domaine de **la cohésion et de l'inclusion sociale**. Les dispositifs sont nombreux et accompagnent un nombre croissant de personnes. En fonction des priorités et des besoins, les différents dispositifs ont mis en place des mesures spécifiques permettant de renforcer l'efficacité de leur action (mesures spécifiques aux séniors, renforcement des liens entre l'insertion et la formation, forte implication du tissu associatif local pour l'accompagnement personnalisé socioprofessionnel des parcours d'insertion…).

Il reste cependant difficile d'identifier des atouts valorisables à l'échelle régionale. Les échanges et transfert d'expériences d'un territoire à un autre pourraient donc permettre d'enrichir les pratiques de chacun.

L'économie sociale et solidaire (ESS) qui connaît une forte croissance, constitue une troisième voie d'activité entre l'économie de marché et le secteur public (près de 12 % de l'emploi en Auvergne) à ne pas négliger, puisqu'elle contribue notamment fortement à l'emploi des femmes et des publics rencontrant des difficultés. Le domaine de l'action social qui représente la plus grande part de l'activité de l'ESS favorise le développement de services

(hébergement médico-social et social, aide à domicile, accompagnement d'adultes…) sur l'ensemble du territoire (urbain et rural). La création et le développement de ces structures demeure donc un point important pour favoriser l'activité et l'emploi dans la région.

Cette dynamique peut, par ailleurs, constituer une opportunité majeure pour favoriser l'insertion des publics en difficulté tant dans les zones urbaines que rurales. Le renforcement des liens entre l'insertion par l'activité économique et cette filière pourront être confortés dans le cadre du FSE.

En matière de **services essentiels**, la forte dominante rurale du territoire auvergnat a incité à développer de nouvelles formes de services afin de maintenir les services minimum pour la population rurale.

Faiblesses

D'un commun accord entre les acteurs de l'insertion, le constat a été fait **d'un cloisonnement des politiques d'insertion par dispositifs et/ou par publics**, les projets d'ensemble restant rares et ne permettant pas un suivi sur le long terme des bénéficiaires. La région reste confrontée à une mauvaise connaissance des acteurs de l'insertion entre eux et des différents dispositifs existants. Ce constat amène à la nécessité de mettre en place des méthodes favorisant une meilleure organisation des parcours d'insertion comportant un accompagnement durable des personnes tout au long de leur parcours.

Si certains territoires se sont attachés à renforcer **les liens entre l'insertion et la formation**, d'autres connaissent des faiblesses en la matière et les structures d'insertion rencontrent des difficultés pour mettre en œuvre les formations des personnes qu'elles accompagnent. Des améliorations sont envisageables à ce niveau.

Les dispositifs d'insertion par l'activité économique présentent des limites quant à **l'insertion durable**. Même si la problématique dépasse les frontières régionales, une réflexion pourrait être menée pour que le FSE contribue à l'insertion durable, notamment en renforçant les liens entre les structures d'insertion et les entreprises, en créant des passerelles vers les autres domaines de l'Economie Sociale et Solidaire qui restent propice à l'accueil de personnes sortant d'un dispositif d'insertion et ce d'autant plus que ce secteur se développe fortement en Auvergne (services à domicile, activités « vertes »…)

Enfin, le traitement des difficultés passe en priorité par une logique d'insertion professionnelle, alors que certaines personnes se trouvent confrontées en priorité à des difficultés sociales qui doivent trouver une réponse avant d'entamer un travail sur l'insertion professionnelle. Pour les personnes rencontrant des difficultés sociales importantes, des mesures spécifiques **d'insertion sociale** resteraient à imaginer au cours de la période 2014-2020.

Malgré la logique innovante qui a pu se mettre en place dans les zones rurales en matière de services, on ne peut que constater une inégalité de la population devant l'accès aux services. L'enclavement, la faible densité de population, le vieillissement de la population et l'exode des jeunes handicapent fortement le développement et même le maintien des services essentiels à la population (éducation, santé, action sociale) et des services concurrentiels. Ce sujet reste une préoccupation pour les prochaines années.

2.2.3.3 *OBJECTIF THÉMATIQUE 10 : INVESTIR DANS L'ÉDUCATION, LES COMPÉTENCES ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE*

Atouts

Parmi ses atouts à valoriser dans le FSE, l'Auvergne peut se prévaloir des différents outils mis en place ou qui vont être prochainement créés et qui permettent un **lien fort entre l'activité économique de la région et la formation**. Dans un contexte de mutations économiques et des emplois, les démarches de veille sur les perspectives d'emploi et sur les évolutions de métiers (démarche « Graines d'emploi », CARIF-OREF) et leur renforcement prévu dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) sont essentiels pour remettre les compétences au centre de la compétitivité des entreprises. Elles contribuent à anticiper les besoins en termes d'emploi et à identifier de nouveaux types de formations en fonction des besoins, de nouveaux publics à former pour conforter la mobilisation de l'Auvergne dans la stratégie Europe 2020. De même, la création prochaine de pôles de compétence de formation qui regrouperont les formations par métier ou filière avec une connotation forte en matière de transfert de technologie, permettra de mieux accompagner, voire anticiper et accélérer le développement économique de certaines filières et renforcera la lisibilité de l'offre de formation régionale et donc son attractivité.

L'Auvergne peut par ailleurs afficher dans ses atouts **l'existence de dispositifs de repérage des jeunes en risque d'échec ou d'abandon scolaire jugés plutôt efficaces**, notamment à travers la mise en place de 11 plateformes de repérage des jeunes sortis du système scolaire sans solution. Ces actions pourront être poursuivies et améliorées avec un soutien du FSE.

De plus, la Région s'avère particulièrement vigilante à ce que tous les publics, y compris les plus fragilisés puissent accéder à la formation, notamment via son **Service Public Régional de Formation (SPRF)**, visant à ce que 100% des auvergnats puissent bénéficier d'une formation de niveau V minimum, via des dispositifs comme l'Ecole de la 2ème Chance, les formations aux savoirs de base, les ateliers multisectoriels… Ce service agit fortement en matière de lutte contre les discriminations et mérite donc de trouver un soutien du FSE pour être poursuivi.

Enfin, les acteurs régionaux s'accordent à dire que le dispositif de formation a évolué et s'est amélioré du fait du renforcement de **l'approche partenariale des acteurs du monde de la formation.** Des accords ont été développés entre la Région et Pôle Emploi, l'AGEFIPH et certains OPCA permettant de renforcer l'articulation de l'offre de formation destinée aux salariés, demandeurs d'emploi, personnes en formation initiale ou continue et personnes handicapées.

Faiblesses

Toutefois, si les bases d'une meilleure articulation de l'offre de formation ont été construites ces dernières années, celle-ci doit cependant être confortée. Peuvent notamment être citées les difficultés rencontrées pour qu'un salarié changeant de branche d'activité puisse bénéficier d'une formation. Il reste ainsi nécessaire de **créer des passerelles dans l'offre de formation entre les branches et entre les métiers**. Les pôles de compétence de formation auront également pour vocation à articuler l'offre de formation en intégrant tous les dispositifs et en organisant des passerelles.

Par ailleurs, même si elle ne peut être considérée comme une faiblesse, la **qualité de l'accompagnement et du suivi des personnes dans leur parcours de formation**

demeure importante afin d'éviter l'abandon et la rupture des formations, la mauvaise orientation des personnes. La montée en puissance de certains dispositifs de formation, comme la formation en alternance ne doit pas faire oublier **le côté qualitatif des formations** auquel il conviendra d'accorder une réelle importance sur la période 2014-2020, quel que soit le niveau de qualification.

Enfin le contexte contraint de finances publiques est un risque pour le maintien d'une offre de formation (tant en matière de formation continue que d'enseignement supérieur) qui est actuellement jugée équilibrée sur le territoire. Les réflexions pour **maintenir un maillage territorial de l'offre de formation** (FOAD, mutualisation des outils…) pourraient trouver une concrétisation à travers le FSE ou le FEDER.

2.2.3.4 OBJECTIF THÉMATIQUE 11 : RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La première priorité de cet objectif n'est pas ouverte aux régions développées ou en transition. La seconde priorité a pour objet le renforcement des capacités des parties prenantes qui mettent en œuvre des politiques sociales, d'emploi et d'éducation ainsi que des pactes sectoriels et territoriaux afin de susciter une mobilisation en faveur de réformes national, régional et local. Cette thématique n'a pas fait l'objet d'une analyse approfondie au cours du travail de réflexion. Les aspects pouvant concerner le renforcement des capacités institutionnelles, notamment en termes de démarches partenariales ou de renforcement de l'ingénierie ont été traités dans les trois priorités précédentes. Toutefois, si la volonté de développer des pactes territoriaux s'affirme, cette priorité devra être prise en compte.

3. IDENTIFICATION DES PRIORITÉS DE DEVELOPPEMENT POUR L'AUVERGNE POUR LA PÉRIODE 2014-2020

3.1 Identification des priorités de développement et d'investissement

Les ateliers thématiques du 24 avril ont permis de définir de manière concertée, les priorités de développement ou d'investissement qui pouvaient permettre de répondre à chaque enjeu identifié. Cette partie du rapport présente les enjeux et leur déclinaison en priorités d'investissement et de développement pour les trois thématiques Croissance intelligente, Croissance durable et Croissance inclusive. Les enjeux identifiés dans le cadre de l'atelier Cohésion territoriale ont été intégrés dans cette approche thématique, dès lors que cela se justifiait, afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible des liens à faire entre les priorités régionales et la Stratégie Europe 2020.

Ces priorités s'inscrivent dans un cadre large des actions à mener au vu du contexte régional, et ne constituent pas systématiquement des actions éligibles à la politique de cohésion ou au contrat de projets Etat – Région.

3.1.1 CROISSANCE INTELLIGENTE

COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

Les enjeux liés à la compétitivité définis collectivement ne font pas émerger de « filières » prioritaires à développer, dont l'identification est un prérequis de la démarche de spécialisation intelligente. Un travail approfondi est donc nécessaire à court terme, reposant sur des indicateurs quantitatifs précis, pour déterminer ce qu'il est pertinent d'appeler « filière » en Auvergne dans un premier temps, puis permettant d'identifier les filières à soutenir prioritairement. Le caractère atomisé des potentiels de développement sur le territoire régional doit toutefois conduire à être vigilant sur la possibilité de créer une « irrigation » du territoire régional par le développement des filières qui seront identifiées et soutenues.

A.1. Consolider le potentiel de développement de l'innovation des secteurs relais et émergents et les efforts de modernisation des secteurs traditionnels

- A.1.1 Soutenir la structuration des « filières » en assurant l'articulation entre les différents maillons de leur développement (qualité des matières premières, attractivité des métiers, innovation, exportation…) et des productions d'intérêt transversal aux industries régionales (exemple : matériaux)
- A.1.2 Poursuivre le soutien des clusters d'excellence, technopôles, systèmes productifs locaux, grappes d'entreprises, et autres dispositifs de regroupements d'entreprises, notamment dans les zones rurales, afin de ne pas opposer développement urbain et rural
- A.1.3 Soutenir la modernisation des processus et appareils de production et les efforts de reconversion des entreprises des secteurs traditionnels
- A.1.4 Soutenir les démarches de coordination sectorielle et de mises en réseaux d'entreprises
- A. 1.5 Adapter les compétences professionnelles

A.2. Développer les démarches d'animation et d'accompagnement des chefs d'entreprise et acteurs économiques auvergnats

- A.2.1 Soutenir les activités coordonnées de collecte, de traitement (d'analyse), de diffusion et de protection de l'information utile aux acteurs économiques régionaux (intelligence économique)
- A.2.2 Développer le coaching d'entrepreneurs : auto-analyse des besoins, accompagnement à la définition de la stratégie d'entreprise et des outils associés, diversification du capital, consolidation des fonds propres, choix des outils d'ingénierie financière, commercialisation des produits notamment e-commerce…
- A.2.3 Accompagner le développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les autres initiatives innovantes de valorisation du capital humain comme facteurs de compétitivité (gestion des ressources humaines partagées, amélioration des conditions de travail…)
- A.2.4 Accompagner les chefs d'entreprise vers l'innovation (notamment dans les bassins ruraux)
- A.2.5 Développer l'intelligence économique

A.3. Organiser et développer les outils d'ingénierie financière en vue de soutenir le développement des entreprises

- A.3.1 Consolider les outils de soutien à l'amorçage des entreprises, afin de renforcer les entreprises nouvellement créées en haut de bilan
- A.3.2 Consolider les outils de soutien au développement et au primo-développement des entreprises
- A.3.3 Créer des moyens d'intervention en direction des entreprises moyennes
- A.3.4 Développer des outils d'ingénierie facilitant la maturation des projets élaborés dans le milieu de la recherche

- **A.4. Soutenir et assurer la réussite des démarches de création ainsi que de transmission - reprise de TPE-PME**
    - A.4.1 Intensifier l'accompagnement financier et stratégique des projets de création d'entreprise pour assurer leur pérennité
    - A.4.2 Intensifier l'accompagnement financier et stratégique des projets de transmission – reprise d'entreprises pour assurer le saut nécessaire en termes d'innovation organisationnelle ou de process

Technologies de l'Information et de la Communication

Les enjeux en matière d'équipement de l'ensemble du territoire en Très Haut Débit sont partagés par l'ensemble des acteurs de la région et sont considérés comme une des priorités essentielles de l'Auvergne. Les réflexions abouties sur le sujet permettent d'envisager un démarrage des investissements rapidement, même si les financements sont colossaux. Cette synergie entre les partenaires permet d'envisager le développement des usages TIC également à court terme.

Il est à noter que la stratégie de Spécialisation intelligente qui devra être mise en place devra comporter un volet sur les TIC.

- **A.5. Poursuivre l'aménagement numérique du territoire et accompagner les usages des TIC**
    - A.5.1 Assurer « une meilleure couverture » des territoires par le THD
    - A.5.2 Accompagner l'utilisation des TIC par les entreprises - Développer le e-learning, l'e-éducation (à distinguer de l'ENT dans les établissements favorisant la relation entre la communauté éducative et les familles), l'e-mobilité
    - A.5.3 Soutenir l'intégration par les TPE/PME des TIC dans leur développement organisationnel et de process (« plateformes mutualisées »)
    - A.5.4 Soutenir le développement du télétravail
    - A.5.5 Accompagner l'utilisation des TIC à destination des particuliers (l'e-santé et la télémédecine, l'e-administration)

RECHERCHE ET INNOVATION

Tout comme pour la compétitivité des entreprises, la recherche régionale se caractérise par la coexistence de quelques grandes entités et d'unités disséminées sur le territoire régional, rendant difficile l'identification d'une cohérence d'ensemble, avec toutefois l'identification d'enjeux prioritaires liés à la coopération et la collaboration sous diverses formes (entre régions, entre unités) et aux ressources humaines.

Par ailleurs, si la recherche et l'innovation peuvent avoir des visées technologiques, l'innovation sociale et l'innovation non technologique (organisationnelle et commerciale) doivent rester des préoccupations de la région.

La démarche de définition d'enjeux partagés sur l'innovation dans le cadre de la présente mission fait suite à d'autres tentatives de dresser un panorama des atouts et faiblesses de l'innovation régionale. Un tel travail avait été mené à l'occasion de la définition de la Stratégie Régionale d'Innovation notamment, mais avec difficultés : le contenu actuel de la SRI témoigne de cette difficulté. Un travail de révision de la SRI semble indispensable à court terme, dans l'optique de l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente et dans la lignée de la mise en place de la Maison Innovergne qui témoigne de la volonté des acteurs régionaux d'améliorer la coordination de la politique régionale d'innovation.

- **A.6. Soutenir la compétitivité de la recherche régionale**
    - A.6.1 Poursuivre le soutien de la recherche académique dans les secteurs porteurs
    - A.6.2 Promouvoir une stratégie de coopération interrégionale dans le domaine de la recherche
    - A.6.3 Soutenir le recrutement de personnels de recherche qualifiés dans les PME
    - A.6.4 Soutenir les initiatives de regroupement des effectifs de recherche au sein de structures fédératives et favoriser les approches collaboratives entre équipes de recherche

- **A.7 Poursuivre le développement du transfert de technologie en direction des entreprises**
  - A.7.1 Soutenir les pôles et antennes universitaires et établissements d'enseignement secondaire caractérisés par un fort ancrage territorial comme base du transfert de technologie adapté aux caractéristiques des entreprises du territoire
  - A.7.2 Poursuivre le soutien aux dispositifs labellisés de développement technologique, notamment les pôles de compétitivité, technopôles, clusters
  - A.7.3 Faciliter l'accès des PME aux moyens de recherche des organismes de recherche et des grandes entreprises, en renforçant les capacités d'accompagnement sur les projets collaboratifs / collectifs de transfert de technologie ou de recherche/développement bâtis par ces pôles ou les clusters
  - A.7.4 Accompagner le transfert de technologie spécifiquement vers les territoires ruraux

- **A.8 Soutenir les initiatives d'innovation des entreprises et la coordination régionale des acteurs de l'innovation**
  - A.8.1 Soutenir la coordination des acteurs de l'innovation en région
  - A.8.2 Poursuivre le soutien aux innovations de produits, de process des entreprises et favoriser l'innovation sociale.

3.1.2 CROISSANCE DURABLE

Dans le domaine de la croissance durable, 10 enjeux ont été identifiés au sein de trois thématiques principales : Le patrimoine naturel et culture ; le climat, l'énergie et les risques ; la mobilité et les transports durables.

Patrimoine naturel et culturel

Le patrimoine naturel et culturel qui intègre la protection de l'environnement, des paysages, la mise en œuvre des schémas d'action relatifs au climat, à la biodiversité, à l'eau, à l'air et à l'énergie. En Auvergne se pose notamment la question de la gestion de l'eau (ressource présente mais fragile) et la façon de promouvoir un modèle de développement qui protège mieux les ressources sans pour autant sanctuariser les sites qui présentent des intérêts écologiques et paysagers particuliers

B.1. Faire émerger des modalités de croissance adaptées aux enjeux environnementaux (ne pas opposer croissance et environnement)

- B.1.1. Améliorer la gestion de la connaissance (acquisition, partage de données…) relative à l'environnement, aux espaces, aux espèces. Accompagner l'organisation du partage des données naturalistes ainsi que leur valorisation et les programmes d'acquisition de données complémentaires
- B.1.2. Promouvoir des actions de développement respectueuses des atouts environnementaux et culturels. Ne pas sanctuariser les sites (gestion foncière ; services de proximité ; développement économique ; activités agricoles et touristiques, agrotourisme…) ;

- Promouvoir des modes de développement adaptés aux espaces protégés
- Favoriser des modalités de développement en dehors des sites protégés qui intègrent les atouts environnementaux et culturels de la région (patrimoine historique, architectural, religieux ; tourisme et industries créatives…)
- Soutenir la réalisation des SCoT urbains et ruraux ; soutenir l'implantation d'activités économiques au sein de territoires ruraux structurés : financement d'études prospectives (définition des activités adaptées, localisation), d'expérimentation, aide à l'installation ; soutenir en priorité la requalification des bourgs et centres villes ; développer des outils d'ingénierie propres aux territoires (hors bureaux d'étude)
- Promouvoir un marketing professionnel de l'offre touristique en prenant en compte l'ensemble de la chaine touristique dans chaque filière d'activité : offre (production), notoriété (promotion), distribution (mise en marché) et fréquentation (commercialisation) ; soutenir les projets concourant à accroître la notoriété de l'Auvergne et du Massif central, notamment la mise en œuvre des documents d'objectif et/ou plans de gestion

- B.1.3. Prendre en compte les effets du changement climatique ; promouvoir un développement intégré des filières (agriculture, bois …)

B.2. Accompagner le développement de politiques de paysage à l'échelle de territoires organisés, y compris dans les espaces protégés

- B.2.1. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie
- B.2.2. Protéger et promouvoir la biodiversité ; soutenir les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier par l'incitation et l'animation (organisation de l'espace, sauvegarde et reconstitution des trames vertes…)
- B.2.3. Promouvoir les actions favorables à la nature en ville (biodiversité) ; améliorer l'environnement urbain et le cadre de vie afin d'augmenter son attractivité et limiter l'étalement urbain

B.3. Accompagner la mise en œuvre du SRCE, du SRCAE et soutenir les actions en faveur des espaces protégés et gérés

- B.3.1. Mise en œuvre des schémas régionaux et soutien aux activités de gestion et intervention au sein des espaces naturels sensibles

B.4. Promouvoir une gestion durable de l'eau ; accompagner la gestion économe et partagée ainsi que la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant

- B.4.1. Soutenir la mise en œuvre des SAGE ; améliorer la gestion des vallées alluviales, des rivières et des lacs (opérations concertées - Contrats Territoriaux) ; restaurer les masses d'eau ; améliorer les systèmes de prélèvement et de distribution d'eau à l'échelle des bassins ; promouvoir un usage économe de l'eau (prélèvement, traitement, distribution, consommation…)
- B.4.2. Améliorer la connaissance et soutenir les actions visant à réduire les risques d'inondation (prévision, prévention, réduction de la vulnérabilité (entreprises notamment)) et améliorer la cohérence entre programmes (Plan Loire et PO régional)

Climat / Energie / risques

Le climat, l'énergie et les risques représentent aujourd'hui un ensemble de priorités d'action que ce soit pour les collectivités locales, régionales, pour l'Etat ou les instances européennes. La particularité est de situer dans une phase de transition qui, par définition, est incertaine et présente autant de potentialités que de risques. Le choix des énergies renouvelables ou les options retenues en matière d'efficacité énergétiques auront à l'avenir une incidence significative sur la qualité de vie, le pouvoir d'achat, l'attractivité et l'activité économique au sein des territoires. L'innovation sera nécessaire pour maîtriser le coût de cette transition et favoriser des solutions adaptées aux différents territoires de la région (besoins énergétiques, évolution démographique, valorisation des filières locales et régionales, gestion du patrimoine bâti, etc.).

B.5. Amplifier l'amélioration de la qualité thermique des logements et des bâtiments. Lutter contre la précarité énergétique

- B.5.1. Promouvoir des solutions innovantes (et économes) en faveur des logements anciens très énergivores, des bâtiments à caractère social (HLM) et lutter contre la précarité énergétique (efficacité énergétique, moyens de chauffage) ; soutenir les activités de recherche/innovation et renforcer les compétences ; réduire les coûts, améliorer l'accès aux financements et soutenir les interventions dans le parc privé; améliorer les capacités d'intervention sur les bâtiments anciens, le patrimoine remarquable et le bâti de caractère ; expérimenter des rénovations adaptées par typologie ; améliorer l'information et l'accompagnement des particuliers (sensibilisation de la population, des propriétaires) ; soutenir les actions pilotes (innovation, réduction des coûts, promotion des filières courtes…) ; favoriser la rénovation de l'habitat des bourgs centres pour améliorer leur attractivité
- B.5.2. Améliorer l'information et l'accompagnement des entreprises, des artisans sur l'amélioration de l'efficacité énergétique ; renforcer l'ingénierie technique et financière dans le secteur du bâtiment ; favoriser l'industrialisation et l'intégration des chaines d'acteurs en privilégiant les filières courtes (bois construction et matériaux naturels par exemple…)
- B.5.3. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

B.6. Promouvoir les énergies renouvelables et améliorer la structuration de la filière bois

- B.6.1. Améliorer l'information et l'accompagnement des particuliers, des entreprises, des artisans sur la promotion des énergies renouvelables
- B.6.2. Favoriser l'intégration des acteurs économiques intervenant dans le domaine du bois et l'articulation entre ses différentes composantes (bois énergie, bois construction, réseaux de chaleur…) ; soutenir une gestion durable de la ressource en bois ; réduire le morcellement des parcelles (incitation, animation) ; renforcer l'ingénierie et la technicité dans le secteur du bois construction ; soutenir les activités de scierie, menuiserie et de charpente
- B.6.3. Soutenir les activités de recherche et l'articulation entre recherche et entreprises pour le développement des énergies renouvelables (géothermie, biomasse (plaquettes, sous-produits agricoles, déchets, rafles…), méthanisation, liens entre géothermie et thermalisme…). Promouvoir les systèmes énergétiques locaux (réseaux de chaleur, équipement…). Systèmes de production localisés (méthanisation des effluents d'élevage, mix énergétique…)

- B.6.4. Promouvoir des solutions d'ingénierie financière pour soutenir le développement des ENR (fonds revolving…)

B.7. Renforcer la connaissance, l'information et soutenir les actions innovantes concernant le changement climatique (anticipation, adaptation…)

- B.7.1. Améliorer la connaissance du changement climatique et de ses effets sur l'environnement, la biodiversité, les ressources en eau, les activités économiques, l'agriculture, le tourisme…
- B.7.2. Promouvoir la prévention et l'adaptation au changement climatique ; anticiper ses effets sur l'environnement et sur les activités économiques (agriculture, gestion forestière, tourisme, agroalimentaire, etc.)
- B.7.3. Sensibiliser la population, les institutions et les acteurs économiques aux risques naturels (inondations, sécheresse, incendies, retrait et gonflement des argiles…)
- B.7.4. Accompagner la mise en œuvre des Plan Climat Energie Territoriaux (PCET)
- B.7.5. Favoriser la redensification des centres villes et la reconstruction de la ville sur la ville (traitement foncier, requalification des sites, traitement des friches urbaines et industrielles…)

Mobilité, transports durables

La mobilité et les transports durables constituent un enjeu particulier en Auvergne à double titre. Le caractère rural et la topographie de la région se traduisent par de nombreux territoires isolés à faible densité de population. La lutte contre cet isolement ne peut résider dans le seul développement d'infrastructures et nécessite la mise en place de systèmes de transports souples et économes en CO2. Le développement urbain se poursuit dans les principales agglomérations en incitant à l'usage de la voiture individuelle. De même, l'évolution des réseaux routiers et ferroviaires ne permet pas de constater un transfert net vers des modes de transports plus durables. La poursuite d'investissements importants sur le réseau de voies ferrées et dans les autres transports collectifs est essentielle mais doit également s'accompagner de mesures d'information et d'accompagnement pour favoriser le changement des pratiques chez les particuliers et les acteurs économiques.

B.8. Développer et articuler des solutions innovantes de mobilité en milieu rural, urbain et périurbain

- B.8.1. Poursuivre le développement de l'offre ferroviaire périurbaine
- B.8.2. Soutenir les initiatives de covoiturage, transports à la demande, les bouquets de services ; mieux coordonner les actions des Conseils généraux et des agglomérations (centrales de réservation pour les services à la demande, la mutualisation des actions, etc.). Utiliser le benchmarking sur des régions rurales de mêmes caractéristiques hors Auvergne pour identifier d'autres formes de mobilité reproductibles car jugées opérationnelles
- B.8.3. Renforcer les services à la population en milieu rural et lutter contre la précarité énergétique (coût croissant des carburants)
- B.8.4. Informer la population, les entreprises et favoriser les changements de comportement dans l'usage des moyens de transport (animation et

accompagnement) ; favoriser l'éco-mobilité dans les entreprises (Plans de déplacement - RSE) ;

- B.8.5. Poursuivre le déploiement du réseau de véloroutes (schémas départementaux et régional) dans une perspective de développement touristique et de valorisation économique du patrimoine (concept de voie verte) ; promouvoir l'usage du vélo en zone urbaine, périurbaine et rurale

B.9. Soutenir les pôles d'échanges multimodaux et les solutions de coordination des services de transports urbains, périurbains et interurbains dont les nouveaux services à la mobilité

- B.9.1. Poursuivre la réflexion sur la création de nouveaux pôles d'échange intermodaux ; poursuivre les travaux d'infrastructures (pôles d'échange…) ; favoriser le report modal de la voiture vers le ferroviaire ; renforcer l'accessibilité aux transports pour les personnes à mobilité réduite ; informer la population et favoriser les changements de comportements
- B.9.2. Renforcer la coordination inter-AOT : coordination des offres, information multimodale (centrale de mobilité régionale), extension de la tarification intermodale – multimodale sur support billettique, réflexions sur les modes de gouvernance de la mobilité et sur le « bouquet » de services de mobilité proposé aux usagers (trains, car, TAD, autopartage, VLS, covoiturage, solutions de rabattement…), développement de nouveaux services exploitant les possibilités des technologies de l'information et de la communication (géolocalisation par téléphone mobile, open data etc.)

B.10. Promouvoir des chaines logistiques durables

- B.10.1. Soutenir le déploiement de chaines logistiques plus économes en carbone ; informer les acteurs économiques et favoriser les actions de coordination entre transporteurs et chargeurs ; déployer des outils/méthodes de rationalisation des flux

3.1.3 CROISSANCE INCLUSIVE

Dans le domaine de la croissance inclusive, 11 enjeux ont été identifiés au sein de trois thématiques principales:

Emploi et ressources humaines

Dans un contexte de crise économique et financière, l'emploi demeure une priorité pour l'ensemble des acteurs régionaux et territoriaux. Au-delà de cet aspect généralisable à toutes les régions françaises, l'Auvergne doit agir par ailleurs pour assurer le maintien d'une population active, mise à mal par le vieillissement de sa population. De même, remettre les ressources humaines au cœur du développement économique devient un objectif tant pour les acteurs de l'emploi que pour les acteurs économiques, qui nécessite de développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Le tissu d'entreprises auvergnat étant largement constitué de PME, des méthodes appropriées devront être mises en place pour toucher le plus grand nombre de salariés. Par ailleurs, les disparités territoriales ne permettront pas d'apporter une réponse uniforme sur le territoire, elles devront être prises en compte pour adapter les dispositifs en fonction des besoins. Les priorités de développement et d'investissement sont donc les suivantes :

C.1. Accompagner les jeunes dans l'entrée dans la vie active

- C.1.1 Favoriser le maintien des jeunes diplômés et formés sur le territoire auvergnat en facilitant leur entrée dans la vie active
- C.1.2. Développer les initiatives facilitant les rapprochements entre les jeunes à la recherche d'un emploi et les entreprises
- C.1.3. Développer un accompagnement spécifique des jeunes rencontrant des difficultés pour s'insérer dans la vie active en Auvergne

C.2. Gérer la fin de carrière des séniors

- C.2.1. Actualiser les compétences des séniors et les aider à adapter leurs connaissances et compétences à l'évolution rapide des besoins du marché du travail
- C.2.2. Promouvoir et faciliter l'entreprenariat en direction des séniors
- C.2.3. Développer un accompagnement spécifique des demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 45 ans

C.3. Favoriser l'attractivité de l'Auvergne en termes d'emploi

- C.3.1. Favoriser l'information sur les métiers en tension
- C.3.2. Favoriser l'accueil des actifs sur le territoire auvergnat
- C.3.3. Développer les initiatives d'accompagnement dans la recherche d'emploi des personnes nouvellement implantées sur le territoire
- C.3.4. Faciliter l'entreprenariat et la création et reprise d'entreprise
- C.3.5. Soutenir le développement de projets collectifs d'initiative locale (économie sociale et solidaire)

C.4. Lutter contre la discrimination dans l'emploi

- C.4.1. Promouvoir l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes dans la vie active et favoriser l'articulation entre les temps de vie professionnelle et personnelle
- C.4.2. Lutter contre la discrimination des minorités
- C.4.3. Permettre la requalification ou la reconversion des personnes les plus exclues du marchés de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, femmes, demandeurs d'emploi non qualifiés)

C.5. Développer les initiatives de valorisation du capital humain comme facteurs de compétitivité et de développement durable

- C.5.1. Promouvoir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les PME et la gestion des ressources humaines partagées (groupements d'employeurs,…)
- C.5.2. Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT)
- C.5.3. Permettre l'adaptation des métiers aux nouvelles évolutions structurelles (économiques, environnementales, sociales)

- C.5.4. Favoriser la compétitivité des entreprises et de la recherche régionales par l'emploi

Enseignement et formation tout au long de la vie

La région Auvergne bénéficie d'un réel maillage territorial de la formation et de l'enseignement supérieur et les démarches partenariales se sont intensifiées ces dernières années pour renforcer la cohérence de l'offre de formation quel que soit le public. C'est désormais dans une approche qualitative et d'articulation que l'action en matière d'éducation et de formation doit se dérouler afin de mieux prendre en compte les besoins du monde économique et permettre aux personnes de suivre des parcours de formation adaptés à ces besoins, tout en respectant leurs choix et leur intérêt. Les acteurs se doivent de coordonner leur action dans ce sens. Les priorités de développement et d'investissement sont donc les suivantes :

C.6. Sécuriser les parcours de formation et contribuer à la continuité professionnelle

- C.6.1. Limiter l'abandon et l'échec scolaire
- C.6.2. Développer un système d'orientation tout au long de la vie (et notamment égalité hommes/femmes, métiers en tension à prendre en compte) et favoriser les relations écoles / entreprises
- C.6.3. Favoriser la promotion sociale des Auvergnats par la formation (Validation des acquis de l'expérience (VAE), accès à la formation des salariés précaires ou en reconversion, adaptation des compétences des salariés, formation en alternance, développement des formations inter-branches…)
- C.6.4. Faire accéder à la formation tous les publics, y compris les plus fragiles
- C.6.5. Promouvoir l'égalité dans l'accès à la formation
- C.6.6. Favoriser la mobilité transnationale (notamment stages à l'étranger pour les demandeurs d'emploi et les personnes en formation)
- C.6.7. Lever les freins à la réalisation des projets de formations (en particulier en ce qui concerne les difficultés de mobilité et d'hébergement des stagiaires)

C.7. Renforcer l'articulation de l'offre de formation et sa qualité

- C.7.1. Assurer un accompagnement et un suivi de qualité des personnes dans leur parcours de formation
- C.7.2. Individualiser les parcours de formation et créer des passerelles inter-métiers et inter-branches
- C.7.3. Favoriser le développement de pôles de compétence de formation
- C.7.4. Promouvoir et poursuivre le développement qualitatif de la formation en alternance à tous les niveaux de qualification
- C.7.5. Coordonner les différents partenaires en charge de la formation et de l'emploi et favoriser la mutualisation des achats de formation

- C.7.6. Maintenir un maillage territorial de la formation et de l'enseignement en développant la formation ouverte et à distance (FOAD) et en favorisant la mutualisation des plateformes de formation

C.8. Accompagner le développement économique et la création de nouveaux métiers par la formation

- C.8.1. Enrichir les démarches d'analyse des besoins de l'économie régionale en termes de formations et mutualiser les outils
- C.8.2. Mettre en place des formations adaptées au développement des secteurs en tension, de nouveaux secteurs ou filières en émergence

Inclusion sociale et lutte conte la pauvreté

Les difficultés économiques actuelles accroissent les inégalités et entraînent de plus en plus de citoyens dans la pauvreté et l'exclusion sociale tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont aujourd'hui touchées (agriculteurs, artisans, salariés, demandeurs d'emploi, jeunes diplômés…). L'Auvergne doit faire face à un nombre grandissant de personnes exclues ou en voie d'exclusion, tout en maintenant des dispositifs de qualité pour amener ces personnes vers une insertion durable. De plus, le caractère très rural du territoire auvergnat et la perte de population en milieu rural amène l'Auvergne à agir pour maintenir une égalité des citoyens devant les services essentiels (santé et services sociaux) en tout point de son territoire. Les priorités de développement et d'investissement sont donc les suivantes :

C.9. Favoriser l'inclusion sociale

- C.9.1. Expérimenter des méthodes d'accompagnement des personnes en grande difficulté pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle
- C.9.2. Favoriser les dynamiques collectives pour maintenir le lien social
- C.9.3. Soutenir les projets facilitant l'insertion sociale et professionnelle des personnes vulnérables (parents isolés, chomeurs/euses de longue durée, personnes victimes de violences, migrants, personnes handicapées)

C.10. Sécuriser les parcours d'insertion et de formation avec l'ensemble des acteurs et faciliter l'accès à la formation des personnes en insertion

- C.10.1. Améliorer la connaissance et le partage d'information sur les dispositifs d'insertion
- C.10.2. Renforcer la gouvernance pour rapprocher les acteurs de l'insertion sociale et socioprofessionnelle, de la formation et de l'emploi et articuler les dispositifs d'insertion
- C.10.3. Accompagner durablement les personnes en exclusion ou en risque d'exclusion et mettre en place des parcours d'insertion
- C.10.4. Offrir des parcours de formation adaptés à chaque personne et lutter notamment contre l'illettrisme

- C.10.5. Accompagner la professionnalisation des acteurs de l'insertion notamment dans la perspective d'anticiper la sortie de l'insertion et dans le but de renforcer les liens avec le secteur marchand
- C.10.6. Rechercher des méthodes innovantes pour favoriser l'insertion durable notamment dans l'économie sociale et solidaire
- C.10.7. Favoriser la mobilité des personnes en insertion

C.11. Contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire et améliorer l'accès aux services essentiels (santé et services sociaux) en tout point du territoire

- C.11.1. Offrir un égal accès aux soins, via les technologies innovantes (télémédecine et télésanté)
- C.11.2. Favoriser le développement d'une offre minimale de services à la population en milieu rural et notamment :
    - Favoriser l'implantation de services permettant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée
    - Favoriser le développement des structures relatives au vieillissement en bonne santé
- C.11.3. Améliorer le cadre de vie par la qualité des espaces urbains et des opérations de renouvellement urbain
- C.11.4. Soutenir la création et le développement des structures dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

3.2 Eléments d'analyse croisée sur les priorités de développement et d'investissement

Le travail en ateliers thématiques a permis d'aborder différents sujets communs à des combinaisons plurielles de thématiques. Cette approche a mis en évidence le double intérêt de certains sujets et la nécessité de développer certains points de façon plus précise.

3.2.1 CROISSANCE INTELLIGENTE / CROISSANCE INCLUSIVE

Alors que dans les programmes FEDER et FSE actuels, il s'avère parfois difficile d'identifier des complémentarités entre les deux programmes, le travail en atelier thématique a montré une nécessité d'articuler le volet croissance intelligente et le volet croissance inclusive. Les acteurs économiques sont conscients du frein que peut générer les ressources humaines dans la compétitivité des entreprises (difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée et des cadres, compétences inadaptées aux évolutions du marché, augmentation du nombre de personnes partant à la retraite…). Certains acteurs mettent en avant avec pertinence les atouts que constituent pour les entreprises auvergnates la qualité des modalités de gestion des ressources humaines qu'elles développent, en terme de maintien de l'emploi et d'attraction d'une main d'œuvre qualifiée. Les liens se font particulièrement en ce qui concerne :

- l'adaptation des compétences

- la gestion des ressources humaines (GPEC, création de groupements d'employeurs…)
- le recrutement de nouveaux salariés sur les métiers en tension ou des domaines spécialisés.

Du côté des acteurs de la formation, la prise de conscience d'adapter les formations aux évolutions du contexte économique est désormais évidente et des actions sont d'ores et déjà entreprises en ce sens.

Lors de l'élaboration des programmes européens, il sera par conséquent essentiel de favoriser l'articulation entre les programmes pour répondre à ces besoins.

Le lien apparaît également sur la thématique de l'accompagnement des particuliers à l'usage des TIC dans leur vie quotidienne, dans une optique d'inclusion sociale.

3.2.2 CROISSANCE INTELLIGENTE / CROISSANCE DURABLE

Les liens entre croissance intelligente et croissance durable sont forts, même si cela n'apparaît pas au premier abord dans la thématique Croissance intelligente qui, du fait de la nécessité de mettre en place une stratégie de spécialisation intelligente, n'est pas basée sur une approche par secteur ou filière économique.

Au-delà de l'approche transversale en matière de développement durable qui restera incontournable, la thématique Croissance durable fait apparaître un fort lien avec le développement économique et la recherche notamment en ce qui concerne les enjeux relatifs à :

- l'efficacité énergétique (amélioration de la qualité thermique des logements et des bâtiments qui mobilisera les entrepreneurs qui restent à sensibiliser sur le sujet, qui nécessitera la mise en place d'actions pilotes innovantes, le développement de filières courtes, des actions de recherche…)
- aux énergies renouvelables et à la structuration de la filière bois (activités de recherche et articulation entre la recherche et les entreprises, structuration de la filière bois…).
- Le développement touristique.

Ces différentes priorités d'action pourraient trouver notamment un soutien financier dans un cadre partagé avec les priorités d'investissement identifiées dans la thématique Croissance intelligente. La recherche, les dispositifs d'innovation, le soutien au développement des filières en émergence, l'ingénierie financière devront être utilisés à ce titre.

3.2.3 CROISSANCE DURABLE / CROISSANCE INCLUSIVE

Les liens entre croissance durable et croissance inclusive émanent particulièrement des besoins en formation des acteurs intervenant en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

La précarité énergétique qui se pose pour le logement et les transports (difficultés pour payer les factures dans les logements mal isolés et l'essence pour les personnes vivant éloignées de leur lieu de travail...) est également un sujet partagé dans les deux thématiques.

3.2.4 THÉMATIQUES DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020 ET COHÉSION TERRITORIALE

Un nombre important d'enjeux identifiés dans le cadre de l'atelier Cohésion territoriale présente une forte connotation thématique et a pu être pris en compte dans l'approche thématique de cette étude. C'est le cas pour les enjeux suivants :

- Poursuivre l'amélioration des liaisons transversales entre les villes de l'Auvergne afin de créer des synergies entre les différents pôles et les régions limitrophes

- Développer des solutions de mobilité en milieu rural afin de poursuivre le désenclavement des zones restant éloignées des grands axes de communication,

- Mettre l'accent sur des trames vertes, des continuités écologiques, les cœurs de nature et la biodiversité pour défendre le modèle d'une métropole multipolaire harmonieusement intégrée à son environnement

- Soutenir les dynamiques de projets de territoires en milieux rural et urbain, par exemple en systématisant l'élaboration des SCOT et leur articulation mutuelle afin de créer de vraies dynamiques de territoire, tout en veillant à les doter d'une ingénierie territoriale appropriée

- Améliorer le cadre de vie par la qualité des espaces urbains et des opérations de renouvellement urbain

- Favoriser le développement d'une offre minimale de services à la population (en matière de santé, d'éducation, de maintien de services, etc.) en milieu rural

- Promouvoir des actions en faveur des nouvelles ruralités et du tourisme comme vecteur majeur du développement territorial.

- Favoriser l'accueil et le maintien des populations et des activités économiques à l'aide de dispositifs spécifiques d'intervention dans des logiques intégrées

D'autres enjeux répondent cependant à une logique spécifiquement territoriale. Le renforcement du rayonnement des villes de taille grande et moyennes ainsi que le développement d'une dynamique en milieu rural mériteraient une approche spécifique, telle que précisée dans la partie 4 du présent rapport. De plus, certains enjeux cités précédemment trouveront une meilleure réponse dans la mise en place de ces approches territoriales.

Par ailleurs, les enjeux en matière d'accessibilité ne trouvent pas totalement leur place dans la stratégie Europe 2020, même s'ils restent essentiels au développement régional. Leur traitement devra donc être assuré par d'autres biais que la politique de cohésion.

3.3 Analyse de l'éligibilité des priorités de développement et d'investissement

Cette partie du rapport a pour but de présenter une première correspondance des priorités d'action régionales avec les priorités d'investissement européennes présentées dans les projets de règlements FEDER, FSE et FEADER. Cette analyse ne peut être considéré comme une analyse de l'éligibilité exhaustive et finalisée, le niveau de précision restant encore réduit à ce jour et certaines priorités d'action s'avérant également trop imprécises.

Ces tableaux permettent, en outre, de présenter les interrelations entre les fonds qu'il conviendra de mettre en place au moment de l'élaboration des programmes opérationnels.

Sont présentées quelques remarques concernant la pertinence d'un traitement de certains thèmes dans le cadre d'un éventuel contrat de projets Etat – Région.

3.3.1 CROISSANCE INTELLIGENTE

3.3.1.1 TABLEAU D'ANALYSE DE LA CORRESPONDANCE AVEC LES FONDS EUROPÉENS

Enjeux et priorités d'action pour l'Auvergne	Fonds concerné	Correspondance avec les priorités d'investissement européennes 2014-2020	Observations
A1 Consolider le potentiel de développement de l'innovation des secteurs relais et émergents et les efforts de modernisation des secteurs traditionnels			
• A.1.1 Soutenir la structuration des « filières » en assurant l'articulation entre les différents maillons de leur développement (qualité des matières premières, attractivité des métiers, innovation, exportation…) et des productions d'intérêt transversal aux industries régionales (exemple : matériaux)	FEDER	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises (b) Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation	• Nécessité de conduire un travail approfondi d'identification des « filières » régionales • Le FEDER soutient en priorité, au sein de l'objectif thématique « compétitivité », la dimension d'innovation, induisant la nécessité pour les projets de comporter une vraie dimension en la matière => sensibilisation nécessaire des porteurs de

			projet potentiels à la définition de l'innovation, dans le prolongement des travaux de définition de l'innovation dans le cadre de la mise en place du Fonds d'Investissement Auvergne Durable notamment
• A.1.2 Poursuivre le soutien des clusters d'excellence, technopôles, systèmes productifs locaux, grappes d'entreprises, et autres dispositifs de regroupements d'entreprises, notamment dans les zones rurales	FEDER FEDER FEADER	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises **1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (b) promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente **1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**	• Prendre en compte le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) sur le thème "Agriculture durable et productive" (COM(2012) 79). Le PEI a pour objectif d'appréhender l'ensemble de la chaîne de la recherche, du développement et de l'innovation sous un autre angle en réunissant les parties prenantes publiques et privées par-delà les frontières et les secteurs afin d'accélérer la diffusion et l'adoption des innovations. Le PEI sur la productivité et le développement durable de l'agriculture » doit constituer une interface fonctionnelle entre l'agriculture, la bioéconomie, la science et d'autres domaines aux niveaux régional, national et de l'UE. Il doit permettre d'utiliser « les possibilités offertes par différentes politiques, notamment la politique agricole

			commune (PAC), la politique de l'Union en matière de recherche et d'innovation, la politique de cohésion, la politique dans le domaine de l'environnement et du changement climatique », etc. • Même remarque que précédemment sur l'innovation
• A.1.3 Soutenir la modernisation des processus de production et les efforts de reconversion des entreprises des secteurs traditionnels	FEDER FEADER	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises **6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique** (a) faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emploi	• Même remarque que précédemment sur l'innovation
• A.1.4 Soutenir les démarches de coordination sectorielle et de mises en réseaux d'entreprises	FEDER FEADER	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises (b) Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation **3. Promouvoir l'organisation de la chaine alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture (programmes de qualité, circuits courts, groupements de producteurs…)**	• Attention au caractère restrictif de la formulation du Règlement FEDER sur ce point et de l'insistance sur la dimension d'internationalisation

• A.1.5 Adapter les compétences professionnelles	FSE FEADER	**A. Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle** 5. Adaptation des travailleurs, des entreprises et entrepreneurs au changement **B. Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie** 3. Améliorer l'accès à la formation tout au long de la vie, mettre à niveau les aptitudes et les compétences de la main d'œuvre et améliorer l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail **1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales** (c) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie	
A.2. Développer les démarches d'animation et d'accompagnement des chefs d'entreprise et acteurs économiques auvergnats			
• A.2.1 Soutenir les activités coordonnées de collecte, de traitement (d'analyse), de diffusion et de protection de l'information utile aux acteurs économiques régionaux	FEDER	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (b) Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation	• Attention au caractère restrictif de la formulation du Règlement FEDER sur ce point et de l'insistance sur la dimension d'internationalisation • Attention à l'éligibilité de l'enjeu 2.2, jugé essentiel suite aux ateliers
• A.2.2 Développer le coaching d'entrepreneurs : auto-analyse des besoins, accompagnement à la définition de la stratégie d'entreprise et des outils associés, diversification du capital,	FEDER	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises (b) Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des	

consolidation des fonds propres, choix des outils d'ingénierie financière, commercialisation des produits notamment e-commerce…	FSE	PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation **A. Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle** 3. Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise	
• A.2.3 Accompagner le développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les autres initiatives innovantes de valorisation du capital humain comme facteurs de compétitivité (gestion des ressources humaines partagées, amélioration des conditions de travail…)	FEDER FSE	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises (b) Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation **A. Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle** 5. Adaptation des travailleurs, des entreprises et entrepreneurs au changement	• Lien avec les dimensions de croissance durable et de croissance inclusive
• A.2.4 Accompagner les chefs d'entreprise vers l'innovation (notamment dans les bassins ruraux)	FEADER FEDER	**1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales** **3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises	
• A.2.5 Développer l'intelligence économique	FEDER	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises	

A.3. Organiser et développer les outils d'ingénierie financière en vue de soutenir le développement des entreprises			
• A.3.1 Consolider les outils de soutien à l'amorçage des entreprises, afin de renforcer les entreprises nouvellement créées en haut de bilan	FEDER FEADER	**3. Améliorer la compétitivité des PME**	L'ingénierie financière a peut-être intérêt à être présenté à l'avenir comme une mesure du futur PO au service de différents enjeux davantage qu'un enjeu en tant que tel
• A.3.2 Consolider les outils de soutien au développement et au primo-développement des entreprises			
• A.3.3 Créer des moyens d'intervention en direction des entreprises moyennes			
A.4. Soutenir et assurer la réussite des démarches de création ainsi que de transmission - reprise de TPE-PME			
• A.4.1 Intensifier l'accompagnement financier et stratégique des projets de création d'entreprise pour assurer leur pérennité	FEDER FEADER	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises **8. Favoriser l'emploi et la mobilité de la main d'œuvre** (a) création de pépinières d'entreprises, aides à l'investissement en faveur des indépendants et aides à la création d'entreprise **2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles (renouvellement des générations…)** (b) faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture **6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et**	

	  FSE	**le développement économique** (a) faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emploi **A. Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle** 3. Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise	
• A.4.2 Intensifier l'accompagnement financier et stratégique des projets de transmission – reprise d'entreprises pour assurer le saut nécessaire en termes d'innovation organisationnelle ou de process	FEDER FEADER FSE	**3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises **2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles (renouvellement des générations…)** (b) faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture **6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique** (a) faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emploi **A. Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle** 3. Activité indépendante, entrepreneuriat et création d'entreprise	
A.5. Poursuivre l'aménagement numérique du territoire et accompagner les usages des TIC			
• A.5.1 Assurer « une meilleure couverture » des territoires par le	FEDER	**2. Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité**	Des incertitudes demeurent quant à l'éligibilité des infrastructures TIC au

THD	 FEADER	2.(a) extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse **6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique** (c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et dde la communication (TIC) dans les zones rurales	FEDER (dans les régions développées, le FEDER exclut les investissements relatifs à des infrastructures offrant des service de base aux citoyens). Le FEADER peut intervenir dans le cadre de l'article 21 de son règlement "Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales" : infrastructure à haut débit, y compris sa mise en place son amélioration et son développement, une infrastructure passive à haut débit et la fourniture de l'accès haut débit et des solutions d'administration en ligne.
• A.5.2 Accompagner l'utilisation des TIC par les entreprises - Développer le e-learning, l'e-education (à distinguer de l'ENT dans les établissements favorisant la relation entre la communauté éducative et les familles), l'e-mobilité	FEDER	**2. Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité** (b) développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande de TIC	
• A.5.3 Soutenir l'intégration par les TPE/PME des TIC dans leur développement organisationnel et de process	FEDER	**2. Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité** (b) développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande de TIC	
• A.5.4 Soutenir le développement du télétravail	FEDER	**2. Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité** (b) développement de produits et de services TIC, du commerce en	

	FSE	ligne et de la demande de TIC **8. Favoriser l'emploi et la mobilité de la main d'œuvre** (a) création de pépinières d'entreprises, aides à l'investissement en faveur des indépendants et aides à la création d'entreprise (b) initiatives de développement local et aide aux structures offrant des services de proximité en vue de la création d'emplois **A. Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle**	
• A.5.5 Accompagner l'utilisation des TIC à destination des particuliers	FEDER FSE	**2. Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité** (c) renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la santé en ligne (télésanté) **B. Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie** **C. Promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté**	• Analyser éventuellement le potentiel lié à la technologie 4G
A.6. Soutenir la compétitivité de la recherche régionale			
• A.6.1 Poursuivre le soutien de la recherche académique et de la recherche technologique avancée dans les secteurs porteurs	FEDER	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union	

		(c) soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales	
• A.6.2 Promouvoir une stratégie de coopération interrégionale dans le domaine de la recherche	FEDER	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union (b) promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente	
• A.6.3 Soutenir le recrutement de personnels de recherche qualifiés dans les PME	FSE	**A. Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle**	• Eligibilité incertaine au FSE • Voir la possibilité de financer ce point par le FEDER
• A.6.4 Soutenir les initiatives de regroupement des effectifs de recherche au sein de structures fédératives et favoriser les approches collaboratives entre équipes de recherche	FEDER	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union (b) promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services	

		publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente	
A.7 Poursuivre le développement du transfert de technologie en direction des entreprises			
• A.7.1 Soutenir les pôles et antennes universitaires et établissements d'enseignement secondaire caractérisés par un fort ancrage territorial comme base du transfert de technologie adapté aux caractéristiques des entreprises du territoire	FEDER FEADER	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (b) promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente **1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**	
• A.7.2 Poursuivre le soutien aux dispositifs labellisés de développement technologique, notamment les pôles de compétitivité, technopôles, clusters	FEDER	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (b) promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente (c) soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de	

		fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales	
• A.7.3 Faciliter l'accès des PME aux moyens de recherche des organismes de recherche et des grandes entreprises, en renforçant les capacités d'accompagnement sur les projets collaboratifs / collectifs de transfert de technologie ou de recherche/développement bâtis par ces pôles ou les clusters	FEDER FEADER	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (b) promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente **1. Favoriser le transfert de connaissance et innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales**	
• A.7.4 Accompagner le transfert de technologie spécifiquement vers les territoires ruraux	FEDER	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (b) promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente **3. Améliorer la compétitivité des PME** (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises **9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté**	

	FEADER FSE	(b) aide à la revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées **1. Favoriser le transfert de connaissance et innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales** **A. Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle** 5. Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	
A.8 Soutenir les initiatives d'innovation des entreprises et la coordination régionale des acteurs de l'innovation			
• A.8.1 Soutenir la coordination des acteurs de l'innovation en région	FEDER	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (b) promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente	
• A.8.2 Poursuivre le soutien aux innovations de produits ou de process des entreprises et favoriser l'innovation sociale	FEDER	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** (a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union (b) promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services	

		publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente (c) soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales	

3.3.1.2 ELÉMENTS D'ANALYSE EN VUE D'UN ÉVENTUEL CONTRAT DE PROJETS ETAT-RÉGION

La coordination Programmes européens/CPER pourrait être particulièrement importante concernant les priorités thématiques 1, 2 et 3 qui nécessitent une mise en cohérence face à la multiplication possible des initiatives dans de nombreux domaines.

Si le CPER peut venir financer des opérations qui seraient difficilement éligibles au titre des fonds européens (projets ne comportant pas une dimension d'innovation suffisamment manifeste pour être éligible au FEDER ou au FEADER), il est nécessaire de travailler sur la complémentarité des programmes européens et du CPER.

Le sujet prioritaire semble être le financement des infrastructures de Très Haut Débit, qui doivent mobiliser des financements conséquents. En matière de recherche et d'innovation, les interventions de l'Etat et de la Région sont actuellement complémentaires. Dans un tel contexte, le CPER pourrait poursuivre son implication dans le secteur de la recherche (notamment en ce qui concerne les infrastructures et le financement de certains projets de recherche) et dans le secteur de la compétitivité (projets collectifs liés à la compétitivité des entreprises (pôles de compétitivité, cluster…)) et également sur les actions liées à l'intelligence économique et aux mutations économiques.

3.3.1.3 CONCLUSIONS

Par rapport à la logique de « spécialisation intelligente » mise en avant par les futurs Règlements européens, le potentiel de développement de l'Auvergne apparaît plutôt morcelé, réparti entre plusieurs secteurs d'activité qui nécessitent encore de la maturation pour donner un réel avantage comparatif à la région. Les acteurs ayant participé aux ateliers n'ont pas fait émerger une vision partagée des filières solides, bien implantées, vers

lesquelles il serait naturel d'orienter les financements. Cette réflexion devra être menée dans le cadre de la révision de la Stratégie Régionale d'Innovation qui doit aboutir à la mise en place d'une stratégie de spécialisation intelligente.

Bien que près de 60% des fonds soient orientés vers la compétitivité des entreprises et la recherche – innovation, ce qui pourrait laisser penser a priori que la marge de manœuvre pour le financement est large sur ces thématiques, le projet de règlement FEDER précise clairement que l'objectif thématique lié à la compétitivité des PME oriente clairement les financements vers les projets à forte dimension d'innovation. Cela requerra la vigilance particulière des porteurs de projet, et donc des organismes d'appui au montage de projets. Une formation – sensibilisation à ce que recouvre précisément la notion d'innovation semble indispensable. Par ailleurs, cet objectif met fortement en avant l'internationalisation des entreprises. Si ce champ d'action n'a pas été omis de la réflexion des partenaires, il n'a pas fait l'objet d'une réflexion spécifique alors que l'analyse AFOM met en avant la faiblesse des entreprises en matière d'internationalisation. Une réflexion plus approfondie sur ce sujet pourrait être pertinente. Elle pourrait notamment être orientée dans le sens de l'appui à l'élaboration de stratégies de développement à l'international, à l'organisation de nouvelles méthodes marketing, à l'évolution des compétences dans une logique d'internationalisation…

Concernant la création d'entreprises, les enjeux régionaux mettent en avant la nécessité d'accompagner les entreprises d'un point de vue financier et stratégique, ce qui paraît en conformité avec les orientations communautaires. Il est par ailleurs rappelé que le FEDER prévoit un soutien possible à la création de pépinières d'entreprises au titre de l'objectif thématique 8 « Favoriser l'emploi et la mobilité de la main d'œuvre » (cet objectif ne relève toutefois pas de la concentration thématique du FEDER).

En matière d'ingénierie financière, l'analyse de la réalité des besoins actuels n'est pas totalement partagée et des avis divergents ont émergé quant à l'intensité des différentes formes de besoin, selon les différentes périodes de développement des entreprises. Le potentiel de mobilisation de l'ingénierie financière en lien avec des projets soutenus par le FEADER apparaît important, pour la création d'entreprises innovantes dans la filière agro-alimentaire, la modernisation des exploitations, la reconversion d'activités en zone rurale, le développement d'activités innovantes en zone rurale plus largement.

Concernant les TIC, un volet spécifique de la stratégie de spécialisation intelligente devra par ailleurs être créé sur ce thème, une fois précisées les possibilités de financement ou non des infrastructures. Les avantages comparatifs en matière de TIC qui pourraient utilement être mis en avant dans la spécialisation intelligente pourraient être le télétravail, l'incorporation des TIC dans la stratégie globale de développement des entreprises, l'e-santé (à travailler avec l'ARS), l'e-administration.

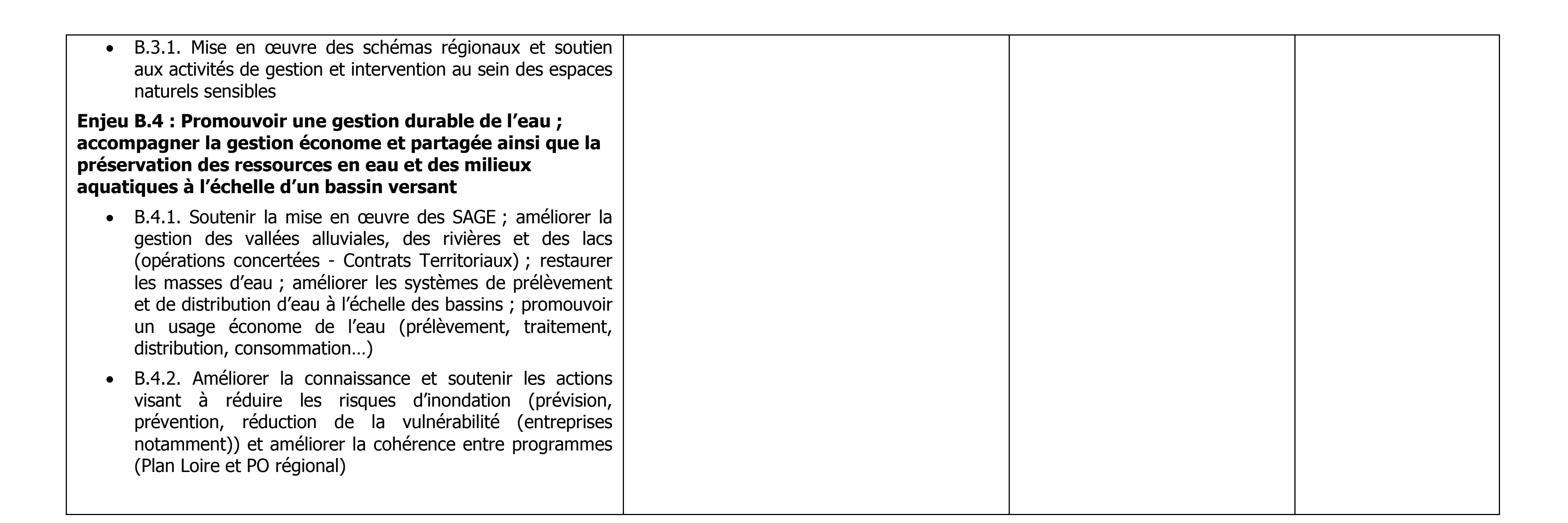
3.3.2 CROISSANCE DURABLE

3.3.2.1 TABLEAU D'ANALYSE DE LA CORRESPONDANCE AVEC LES FONDS EUROPÉENS

Patrimoine naturel et culturel

Enjeux et priorités d'action pour l'Auvergne	Objectifs thématiques 2014 2020		
	FEDER	**FEADER**	**FSE**
Enjeu B.1 : Faire émerger des modalités de croissances adaptées aux enjeux environnementaux (ne pas opposer croissance et environnement) • B.1.1. Améliorer la gestion de la connaissance (acquisition, partage de données…) relative à l'environnement, aux espaces, aux espèces. Accompagner l'organisation du partage des données naturalistes ainsi que leur valorisation et les programmes d'acquisition de données complémentaires • B.1.2. Promouvoir des actions de développement respectueuses des atouts environnementaux et culturels. Ne pas sanctuariser les sites (gestion foncière ; services de proximité ; développement économique ; activités agricoles et touristiques, agrotourisme…) ; promouvoir des modalités de développement qui intègrent les atouts environnementaux et culturels de la région (patrimoine historique, architectural, religieux ; tourisme et industries créatives…) - Promouvoir des modes de développement adaptés aux espaces protégés - Favoriser des modalités de développement en dehors des sites protégés qui intègrent les atouts environnementaux et culturels de la région (patrimoine historique, architectural, religieux ; tourisme et industries créatives…) - Soutenir la réalisation des SCoT urbains et ruraux ; soutenir l'implantation d'activités économiques au	**3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises** - **3.1.** Entrepreneuriat - **3.2.** Nouveaux modèles d'affaires (internationalisation …) *Transfert d'entreprises, innovation, nouveaux « business model », marketing, nouvelles formes de tourisme, services innovants, (vieillissement, santé, éco-innovation, faible émission en carbone, efficacité énergétique, marchés publics…)* **6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources** - **6.2.** investissements dans le secteur de l'eau - **6.3.** héritage culturel - **6.4.** biodiversité, protection des sols, services écosystémiques - **6.5** Agir pour améliorer l'environnement urbain *Plans de gestion de bassin fluviaux ; infrastructures vertes (biodiversité, changement climatique, écosystèmes, protection contre les risques…) ; réduction des pollutions dues aux transports ;*	**1.** Favoriser le transfert de connaissance et innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales **2.** Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles (renouvellement des générations…) **3.** Promouvoir l'organisation de la chaine alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture (programmes de qualité, circuits courts, groupements de producteurs…) **4.** Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie - **4.(a)** Restaurer et préserver la biodiversité - **4.(b)** Améliorer la gestion de l'eau - **4.(c)** améliorer la gestion	**A.** Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail - **A.3** Auto-emploi, entrepreneuriat et création d'affaires - **A.5** Adaptation des salariés, des entreprises et des entrepreneurs au changement *Améliorer l'accès à l'emploi ; auto-entrepreneuriat, création d'entreprises ; égalité hommes-femmes ; adaptation des travailleurs et des entreprises au changement ; vieillissement actif ; mobilité des travailleurs…*

sein de territoires ruraux structurés : financement d'études prospectives (définition des activités adaptées, localisation), d'expérimentation, aide à l'installation ; soutenir en priorité la requalification des bourgs et centres villes ; développer des outils d'ingénierie propres aux territoires (hors bureaux d'étude) - Promouvoir un marketing professionnel de l'offre touristique en prenant en compte l'ensemble de la chaine touristique dans chaque filière d'activité : offre (production), notoriété (promotion), distribution (mise en marché) et fréquentation (commercialisation) ; soutenir les projets concourant à accroître la notoriété de l'Auvergne et du Massif central, notamment la mise en œuvre des documents d'objectif et/ou plans de gestion • B.1.3. Prendre en compte les effets du changement climatique ; promouvoir un développement intégré des filières (agriculture, filière bois …) **Enjeu B.2 : Accompagner le développement de politiques de paysage à l'échelle de territoires organisés, y compris dans les espaces protégés** • B.2.1. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie • B.2.2. Protéger et promouvoir la biodiversité ; soutenir les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier par l'incitation et l'animation (organisation de l'espace, sauvegarde et reconstitution des trames vertes…) • B.2.3. Promouvoir les actions favorables à la nature en ville (biodiversité) ; améliorer l'environnement urbain et le cadre de vie afin d'augmenter son attractivité et limiter l'étalement urbain ; promouvoir le paysage comme héritage culturel **Enjeu B.3 : Accompagner la mise en œuvre du SRCE et du SRCAE et soutenir les actions en faveur des espaces protégés et gérés**	*diversification des activités économiques (patrimoine culturel, paysage…)* **8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail** - **8.2** Soutenir les initiatives d'emploi locales, et aider les structures fournissant des services de voisinage pour créer de nouveaux emplois *Soutien aux incubateurs d'entreprises et à la création d'entreprise, en particulier dans secteur offrant de nouvelles perspectives de croissance (économie verte, tourisme durable, santé, services sociaux)* **9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté** - **9.2** Aide à la revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées	des sols **5.** Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles, alimentaires et foresterie - **5.(a)** développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture **6.** Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique - **6.(a)** Faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois - **6.(b)** Promouvoir le développement local des zones rurales	**B.** Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie - **B.3** un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail



• B.3.1. Mise en œuvre des schémas régionaux et soutien aux activités de gestion et intervention au sein des espaces naturels sensibles **Enjeu B.4 : Promouvoir une gestion durable de l'eau ; accompagner la gestion économe et partagée ainsi que la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant** • B.4.1. Soutenir la mise en œuvre des SAGE ; améliorer la gestion des vallées alluviales, des rivières et des lacs (opérations concertées - Contrats Territoriaux) ; restaurer les masses d'eau ; améliorer les systèmes de prélèvement et de distribution d'eau à l'échelle des bassins ; promouvoir un usage économe de l'eau (prélèvement, traitement, distribution, consommation…) • B.4.2. Améliorer la connaissance et soutenir les actions visant à réduire les risques d'inondation (prévision, prévention, réduction de la vulnérabilité (entreprises notamment)) et améliorer la cohérence entre programmes (Plan Loire et PO régional)			

Energie / Climat / Risques

Enjeux et priorités d'action pour l'Auvergne	Objectifs thématiques 2014 2020		
	FEDER	**FEADER**	**FSE**
Enjeu B.5 : Amplifier l'amélioration de la qualité thermique des logements et des bâtiments. Lutter contre la précarité énergétique • B.5.1. Promouvoir des solutions innovantes (et économes) en faveur des logements anciens très énergivores, des HLM et lutter contre la précarité énergétique (efficacité énergétique, moyens de chauffage) ; soutenir les activités de recherche/innovation et renforcer les compétences ; réduire les coûts, améliorer l'accès aux financements et soutenir les interventions dans le parc privé; améliorer les capacités d'intervention sur les bâtiments anciens, le patrimoine remarquable et le bâti de caractère ; expérimenter des rénovations adaptées par typologie ; améliorer l'information et l'accompagnement des particuliers (sensibilisation de la population, des propriétaires) ; soutenir les actions pilotes (innovation, réduction des coûts, promotion des filières courtes…) ; favoriser la rénovation de l'habitat des bourgs centres pour améliorer leur attractivité • B.5.2. Améliorer l'information et l'accompagnement des entreprises, des artisans sur l'amélioration de l'efficacité énergétique ; renforcer l'ingénierie technique et financière dans le secteur du bâtiment ; favoriser l'industrialisation et l'intégration des chaines d'acteurs en privilégiant les filières courtes (bois construction et matériaux naturels par exemple…) • B.5.3. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics	**1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation** - **1.1.** Renforcer les infrastructures de recherche - **1.2.** Promouvoir les investissements en R&D - **1.3.** Soutenir la recherche technologique appliquée *Diffusion des nouvelles technologies ; infrastructures de recherche et d'innovation ; diffusion de la recherche et des innovations vers les entreprises ; soutien des marchés publics à l'innovation* **3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises** - **3.1.** Entrepreneuriat - **3.2.** Nouveaux modèles d'affaires *Transfert, reprise d'entreprises, innovation, nouveaux « business model », marketing, nouvelles formes de tourisme, services innovants, (vieillissement, santé, éco-innovation, faible émission en carbone, efficacité énergétique, marchés publics…)* **4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs**	**5.** Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 et résiliente face au changement climatique (secteur agricole, alimentaire, foresterie) - **5.(b)** Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire - **5.(c)** Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie - **5.(d)** Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture - **5.(e)** Promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie	**A.** Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail - **A.3** Auto-emploi, entrepreneuriat et création d'affaires - **A.5** Adaptation des salariés, des entreprises et des entrepreneurs au changement *Détection des besoins, amélioration des compétences et formation de la main d'œuvre ; amélioration des systèmes d'éducation et de formation* **B.** Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie - **B.3** un meilleur

Enjeu B.6 : Promouvoir les énergies renouvelables et améliorer la structuration de la filière bois • B.6.1. Améliorer l'information et l'accompagnement des particuliers, des entreprises, des artisans sur la promotion des énergies renouvelables • B.6.2. Favoriser l'intégration de la filière bois et l'articulation entre ses différentes composantes (bois énergie, bois construction, réseaux de chaleur…) ; soutenir une gestion durable de la ressource en bois ; réduire le morcellement des parcelles (incitation, animation) ; renforcer l'ingénierie et la technicité dans le secteur du bois construction ; soutenir les activités de scierie, menuiserie et de charpente • B.6.3. Soutenir les activités de recherche et l'articulation entre recherche et entreprises pour le développement des énergies renouvelables (géothermie, biomasse (plaquettes, sous-produits agricoles, déchets, rafles…), méthanisation, liens entre géothermie et thermalisme…). Promouvoir les systèmes énergétiques locaux (réseaux de chaleur, équipement…). Systèmes de production localisés (méthanisation des effluents d'élevage, mix énergétique…) • B.6.4. Promouvoir des solutions d'ingénierie financière pour soutenir le développement des ENR (fonds revolving…) **Enjeu B.7 : Renforcer la connaissance, l'information et soutenir les actions innovantes concernant le changement climatique (anticipation, adaptation…)** • B.7.1. Améliorer la connaissance du changement climatique et de ses effets sur l'environnement, la biodiversité, les ressources en eau, les activités économiques, l'agriculture, le tourisme… • B.7.2. Promouvoir la prévention et l'adaptation au changement climatique ; anticiper ses effets sur l'environnement et sur les activités économiques (agriculture, gestion forestière, tourisme, agroalimentaire, etc.) • B.7.3. Sensibiliser la population, les institutions et les	- **4.1.** Promouvoir les sources d'énergie renouvelable - **4.2.** Promouvoir l'efficacité énergétique dans les PME - **4.3.** Soutenir l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et le secteur du logement - **4.4.** Développer des réseaux intelligents et des systèmes de distribution intelligents - **4.5.** Promouvoir une stratégie à faible teneur en carbone pour les zones urbaines *Favoriser les mécanismes de marchés et les investissements privés ; ingénierie financière (fonds revolving…) ; mobiliser fonds publics pour démarches innovantes ; articuler actions avec soutien aux PME et recherche/innovation…)* **5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques** - **5.1** Soutenir un investissement dédié à l'adaptation au changement climatique - **5.2.** Promouvoir l'investissement pour traiter les risques spécifiques, assurer la réaction aux catastrophes, et développer des systèmes de gestion de crise *Améliorer les connaissances, les capacités d'observation et l'échange d'information ; amélioration la prévention, la gestion et les capacités d'adaptation face aux risques (inondations, sécheresses, feux de forêt…); réduire la vulnérabilité des écosystèmes ; développer les outils de détection, d'alerte,*		accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail

acteurs économiques aux risques naturels (inondations, sécheresse, incendies, retrait et gonflement des argiles…) • B.7.4. Accompagner la mise en œuvre des Plan Climat Energie Territoriaux (PCET) • B.7.5. Favoriser la redensification des centres villes et la reconstruction de la ville sur la ville (traitement foncier, requalification des sites, traitement des friches urbaines et industrielles…)	*de planification ;*		

Mobilité / transports durables

Enjeux et priorités d'action pour l'Auvergne	Objectifs thématiques 2014 2020		
	FEDER	FEADER	FSE
Enjeu B.8 : Développer et articuler des solutions innovantes de mobilité en milieu rural, urbain et périurbain • B.8.1. Poursuivre le développement de l'offre ferroviaire périurbaine • B.8.2. Soutenir les initiatives de covoiturage, transports à la demande, les bouquets de services ; mieux coordonner les actions des Conseils généraux et des agglomérations (centrales de réservation pour les services à la demande, la mutualisation des actions, etc.). Utiliser le benchmarking sur des régions rurales de mêmes caractéristiques hors Auvergne pour identifier d'autres formes de mobilité reproductibles car jugées opérationnelles • B.8.3. Renforcer les services à la population en milieu rural et lutter contre la précarité énergétique (coût croissant des carburants) • 8.4. Informer la population, les entreprises et favoriser les changements de comportement dans l'usage des moyens de transport (animation et accompagnement) ; favoriser l'éco-mobilité dans les entreprises (Plans de déplacement - RSE) ; • B.8.5. Poursuivre le déploiement du réseau de véloroutes (schémas départementaux et régional) dans une perspective de développement touristique et de valorisation économique du patrimoine (concept de voie verte) ; promouvoir l'usage du vélo en zone urbaine, périurbaine et rurale **Enjeu B.9 : Soutenir les pôles d'échanges multimodaux et les solutions de coordination des services de transports urbains, périurbains et interurbains dont les nouveaux services à la mobilité** • B.9.1. Poursuivre la réflexion sur la création de nouveaux pôles d'échange intermodaux ; poursuivre les travaux d'infrastructures (pôles d'échange…) ; favoriser le report modal de la voiture vers le ferroviaire ; renforcer l'accessibilité aux transports pour les personnes à mobilité réduite ; informer la population et favoriser les	**7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures** - **7.1** Soutenir un Espace Unique Européen de Transport qui soit multimodal, en investissant dans le Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) - **7.2** Renforcer la mobilité régionale en connectant les nœuds secondaires et tertiaires à l'infrastructure RTE-T - **7.3** Développer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faible teneur en carbone, incluant des systèmes de tarification pour promouvoir un transport respectueux de l'environnement - **7.4** Développer un système ferroviaire de haute qualité et interopérable - **7.5** Promouvoir la mobilité urbaine durable *Promouvoir l'interopérabilité ; systèmes de tarification et de gestion des flux ; mobilité urbaine intégrée et durable ; soutien à l'usage des transports publics, du vélo… ; réduire les obstacles à l'utilisation des voies fluviales ;* **4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs** - **4.2.** Promouvoir l'efficacité énergétique dans les PME - **4.5.** Promouvoir une stratégie à faible teneur en carbone pour les zones urbaines		

changements de comportements • B.9.2. Renforcer la coordination inter-AOT : coordination des offres, information multimodale (centrale de mobilité régionale), extension de la tarification intermodale – multimodale sur support billettique, réflexions sur les modes de gouvernance de la mobilité et sur le « bouquet » de services de mobilité proposé aux usagers (trains, car, TAD, autopartage, VLS, covoiturage, solutions de rabattement…), développement de nouveaux services exploitant les possibilités des technologies de l'information et de la communication (géolocalisation par téléphone mobile, open data, etc.) **Enjeu B.10 : Promouvoir des chaines logistiques durables** • B.10.1. Soutenir le déploiement de chaines logistiques plus économes en carbone ; informer les acteurs économiques et favoriser les actions de coordination entre transporteurs et chargeurs ; déployer des outils/méthodes de rationalisation des flux			

3.3.2.2 ELÉMENTS D'ANALYSE EN VUE D'UN ÉVENTUEL CONTRAT DE PROJETS ETAT-RÉGION

Les orientations données pour la période de programmation 2014-2020 mettent en avant une forte concentration thématique des priorités FEDER dans trois domaines sur lesquels devront se focaliser au moins 80% des financements : recherche, développement technologique et innovation (priorité 1) ; compétitivité des petites et moyennes entreprises (priorité 3) ; mutation vers une économie à faible teneur en carbone (priorité 4).

Dans le domaine de la « croissance durable », la priorité 4 du FEDER revêt une importance particulière en soutenant les actions relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables qui demandent des investissements importants en Auvergne. Le CPER pourrait abonder dans ces champs prioritaires qui représentent un enjeu stratégique et financier significatif à l'échelle régionale.

Les interventions dans les transports vont également nécessiter une poursuite des interventions du CPER sachant que ce secteur nécessite des actions coûteuses sans pour autant figurer parmi les principales priorités du règlement FEDER.

La coordination FEDER/CPER sera particulièrement importante concernant les priorités thématiques 1 et 3 qui nécessitent une mise en cohérence face à la multiplication possible des initiatives dans de nombreux domaines. Au sein de la thématique « croissance durable », la recherche, l'innovation, le soutien à l'entrepreneuriat, l'aide à la structuration des filières constituent des opportunités particulières pour mobiliser les financements FEDER et soutenir le développement économique local et régional (notamment en ce qui concerne la filière bois, le bâtiment, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables).

Dans un contexte de concentration thématique, l'objectif ne sera pas nécessairement de faire correspondre strictement les champs d'action du FEDER et du CPER mais davantage d'assurer un niveau élevé d'articulation sur les champs d'intervention communs.

Dans le domaine environnemental, l'enjeu sera également d'améliorer la cohérence et la répartition des champs d'action entre les différents programmes européens (PO régional, Plan Loire, Plan Massif, FEADER). La distinction entre fonds ne doit pas se faire uniquement selon la taille des projets mais doit prendre davantage en compte les entrées thématiques.

La mise en œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique et des trames vertes et bleues rejoint les préoccupations posées à l'échelle du massif. Le Plan Loire intervient légitimement sur la question des risques d'inondation mais son champ d'action pourrait être clarifié sur certains aspects environnementaux (intervention sur les espèces végétales envahissantes par exemple). Dans le domaine de l'eau, le PO FEDER peut notamment favoriser la mise en œuvre des SDAGE ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau.

Une difficulté réside dans la répartition des interventions entre FEDER et FEADER sachant que le FEADER est parfois privilégié pour des projets de plus petite taille sans que cette distinction ne s'appuie sur des différences de fonds significatives (interventions sur les espaces NATURA 2000 et les espaces naturels sensibles…). Concernant le soutien aux activités économiques, le FEADER aura vocation à se concentrer davantage sur les activités agricoles ou autres activités en milieu rural alors que le FEDER peut constituer un appui significatif pour certaines filières évoquées précédemment (bois, bâtiment, efficacité énergétique…).

3.3.2.3 CONCLUSIONS

La concentration du prochain Programme opérationnel régional sur les trois priorités thématiques du règlement FEDER nécessitera d'ajuster l'articulation entre le PO, le CPER et les autres outils financiers disponibles. Au sein des différents enjeux identifiés lors des ateliers est apparue la nécessité de promouvoir un développement qui permette de maintenir ou stimuler les activités y compris au sein des territoires protégés.

La région doit pouvoir renforcer son attractivité en valorisant des atouts environnementaux et culturels qui contribuent à la qualité de vie de l'ensemble de la population. Cette qualité de vie comprend l'environnement en tant que tel mais également la capacité à accéder à l'emploi, au logement ou aux services selon des contraintes de temps et de coût raisonnables. En particulier, la lutte contre la précarité énergétique, qui concerne l'habitation ou les transports, constitue un enjeu récurrent pour les territoires urbains et ruraux.

La particularité de la région Auvergne est de devoir composer avec des atouts et des contraintes fortement interdépendants qui impliquent une coordination poussée des outils d'intervention (environnement, cadre de vie, accessibilité, démographie, urbanisation, transports, services…). Certains

secteurs économiques présentent des potentiels significatifs mais le manque d'intégration des filières économiques et la faible coopération entre acteurs constituent des obstacles importants à surmonter (acteurs du bois, bâtiment, énergies renouvelables…).

Outre les priorités thématiques 4, 5 et 6 du règlement FEDER qui sont explicitement dédiées à la réduction des gaz à effet de serre, à la protection de l'environnement et à l'adaptation au changement climatique, il sera nécessaire de mobiliser notamment les priorités 1 et 3 (recherche, innovation et soutien aux PME) pour dynamiser ces filières, promouvoir des actions innovantes et optimiser leur contribution à une démarche de développement territorial durable (accessibilité et diversification des activités en milieu rural, redynamisation des centres urbains, développement maitrisé des périphéries, promotion des circuits cours, etc.).

Il faut rappeler que certains champs d'actions évoqués dans les priorités d'investissement (tel que le logement) ne sont à l'heure actuelle pas éligibles aux fonds européens (une décision nationale limite l'éligibilité des fonds européens au logement social).

Par ailleurs, au-delà des actions éligibles aux priorités 1, 3 et 4 du FEDER, des choix drastiques devront être effectués pour affecter les 20 % de crédits FEDER aux autres investissements liés à la croissance durable, à la croissance inclusive et par extension à la cohésion territoriale.

3.3.3 CROISSANCE INCLUSIVE

3.3.3.1 TABLEAU D'ANALYSE DE LA CORRESPONDANCE AVEC LES FONDS EUROPÉENS

En rouge : priorités d'investissement européennes qui semblent les plus adaptées.

Emploi et ressources humaines

Enjeux et priorités d'action pour l'Auvergne	Fonds concerné	Correspondance avec les priorités d'investissement européennes 2014-2020	Observations
C.1. Accompagner les jeunes dans l'entrée dans la vie active			
C.1.1. Favoriser le maintien des jeunes diplômés et formés sur le territoire auvergnat en facilitant leur entrée dans la vie active	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.1** – l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives et le soutien à la mobilité professionnelle *Alternative :* **A.2 –** Intégration durable sur le marché du travail des	A.2 : Eligibilité restreinte en termes de public. Les jeunes suivant une formation ne sont pas éligibles. Par ailleurs, les éligibles semblent se restreindre à : - Introduction d'une « garantie jeunesse » en établissant des schémas permettant d'offrir à

		jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation	chaque jeune n'étant ni en situation d'emploi, ni dans un cursus de formation ou d'études, une nouvelle possibilité d'enseignement, de formation continue…, dans les 4 mois après avoir quitté l'école. Un focus particulier doit être mis sur l'apprentissage du type et stages pour jeunes diplômés afin d'acquérir une première expérience - Création d'activité indépendante, entreprenariat pour les jeunes dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs émergents de la réduction des émissions de carbone, des soins et de la santé (Cf. CSC)
C.1.2. Développer les initiatives facilitant les rapprochements entre les jeunes à la recherche d'un emploi et les entreprises	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.1** – l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives et le soutien à la mobilité professionnelle *Alternative* **: A.2 –** Intégration durable sur le marché du travail des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation	
C.1.3. Développer un accompagnement spécifique des jeunes rencontrant des difficultés pour s'insérer dans la vie active en Auvergne	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.2 –** Intégration durable sur le marché du travail des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation *Alternative :* **A.1** – l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives et le soutien à la mobilité professionnelle	
C.2. Gérer la fin de carrière des séniors			
C.2.1. Actualiser les compétences des séniors et les aider à adapter leurs connaissances et compétences à l'évolution rapide des besoins du marché du travail	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : 8.**6- le vieillissement actif et en bonne santé *Autre alternative pour 1.1. :* **B – Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie par : B.**3 – un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail	A.6 : Eligibilité semble se limiter aux champs suivants : - formes innovantes d'organisation du travail, incluant un environnement de travail convivial adapté aux seniors, et des mesures souples destinées à maintenir les travailleurs âgés dans l'emploi - santé au travail (….) - Employabilité et participation à l'éducation tout au long de la vie
C.2.2. Promouvoir et faciliter l'entreprenariat en direction des séniors	FSE FEADER FEDER	**A.3** – Activité indépendante, l'entreprenariat et la création d'entreprises **6.a.** – Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur les domaines suivants : faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois **8. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et**	

		le développement économique (a) faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emploi	
C.2.3. Développer un accompagnement spécifique des demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 45 ans	FSE	**A.**1 – l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives et le soutien à la mobilité professionnelle	
C.3. Favoriser l'attractivité de l'Auvergne en termes d'emploi			
C.3.1. Favoriser l'information sur les métiers en tension	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.**7 – la modernisation et le renforcement des institutions du marché du travail, y compris des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale	A.7 : Précisions sur le champ d'éligibilité : - Améliorer l'activation et faire correspondre l'offre et la demande du marché du travail offerte par les services publics de l'emploi en apportant un soutien adapté aux besoins des demandeurs d'emploi tout en étendant les dispositions de services à qui ceux qui changent d'emploi et en soutenant le inactifs de retour au travail - Collaborer et offrir des services aux employeurs en établissant des partenariats avec les instituts d'enseignement et en offrant d'autres services pour organiser une prestation de service flexible, anticipatrice et efficace - Anticiper les opportunités d'emploi à long terme créées par les changements structurels dans le marché du travail et développer ainsi des services dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie et de l'éducation tout au long de la vie afin de favoriser les transitions de carrière - Investissements ciblés dans les compétences et les capacités du personnel - Activités d'EURES dans les secteurs du recrutement, de la mise en correspondance et dans le placement, services de conseil et d'orientation à un niveau national et transfrontalier
C.3.2. Favoriser l'accueil des actifs sur le			A.1. : précisions sur les domaines d'éligibilité :

territoire auvergnat C.3.3. Développer les initiatives d'accompagnement dans la recherche d'emploi des personnes nouvellement implantées sur le territoire	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.**1 – l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives et le soutien à la mobilité professionnelle	- Mesures actives et préventives du marché du travail à un stade précoce et ouvertes à tous, incluant des mesures comprenant des besoins individualisés, services personnalisés et conseils, formations ciblées et adaptées, validation des acquis de l'expérience et des compétences - Anticiper et conseiller sur les pistes d'emplois à long terme créés par les changements structurels dans le marché du travail, tel que les changements liés à la réduction des émissions de carbone - Apport d'informations sur les opportunités d'emploi sur les marchés du travail européen et sur les conditions de vie et de travail.
C.3.4. Faciliter l'entreprenariat et la création et reprise d'entreprise	FSE FEADER FEDER	**A.3** – l'activité indépendante, l'entreprenariat et la création d'entreprises **6.a.** – Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur les domaines suivants : faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois **8. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique** (a) faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emploi	
C.3.5. Soutenir le développement de projets collectifs d'initiative locale (économie sociale et solidaire)	FSE	**C – Promotion de l'inclusion et lutte contre la pauvreté par : C.5 –** la promotion de l'économie sociale et des entreprises solidaires	
C.4. Lutter contre la discrimination dans l'emploi			
C.4.1. Promouvoir l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes dans la vie active et favoriser l'articulation entre les temps de vie professionnelle et personnelle	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.**4 – l'égalité entre les hommes et les femmes et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée	

C.4.2. Lutter contre la discrimination des minorités	FSE	**C – Promotion de l'inclusion et lutte contre la pauvreté par :** C.4. la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle	
C.4.3. Permettre la requalification ou la reconversion des personnes les plus exclues du marchés de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, femmes, demandeurs d'emploi non qualifiés)	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.**1 – l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives et le soutien à la mobilité professionnelle	
C.5. Développer les initiatives de valorisation du capital humain comme facteurs de compétitivité et de développement durable			
C.5.1. Promouvoir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les PME et la gestion des ressources humaines partagées (groupements d'employeurs,…)	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.** 5 – l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	Précisions du le domaine A.5 : - Développer les services d'emploi, de formations spécifiques, incluant le coaching et l'outplacement, dans le contexte des entreprises et des secteurs en restructuration - Conception et mise en œuvre de moyens plus innovants, plus productifs et plus « verts » en matière d'organisation du travail (Cf. CSC)
C.5.2. Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT)	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.** 5 – l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs *Alternative* : C.6 : stratégies de développement local menées par les acteurs locaux	
C.5.3. Permettre l'adaptation des métiers aux nouvelles évolutions structurelles (économiques, environnementales, sociales)	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.** 5 – l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	
C.5.4. Favoriser la compétitivité des entreprises et de la recherche régionale par le soutien à l'emploi	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.**1 – l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives et le soutien à la mobilité professionnelle *Alternative :* **A.2 –** Intégration durable sur le marché du travail des	Cette priorité est en lien avec les priorités mise en avant dans la rubrique croissance intelligente (A.6.3) **Eligibilité incertaine** en ce qui concerne

	FEDER	jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation 1 – Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation 3 – Améliorer la compétitivité des entreprises	l'aide à l'emploi. Peut éventuellement être applicable pour des publics spécifiques (jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée).

Enseignement et formation tout au long de la vie

Enjeux et priorités d'action pour l'Auvergne	**Fonds concerné**	**Correspondance avec les priorités d'investissement européennes 2014-2020**	**Observations**
C.6. Sécuriser les parcours de formation et contribuer à la continuité professionnelle			
C.6.1. Limiter l'abandon et l'échec scolaire	FSE	**B- Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie –par : B.**1- la réduction de l'abandon scolaire précoce et la promotion de l'égalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de bonne qualité	
C.6.2. Développer un système d'orientation tout au long de la vie (et notamment égalité hommes/femmes, métiers en tension à prendre en compte) et favoriser les relations écoles / entreprises	FSE	**B- Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie –par : B.**3- Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail	
C.6.3. Favoriser la promotion sociale des Auvergnats par la formation (Validation des acquis de l'expérience (VAE), accès à la formation des salariés précaires ou en reconversion, formation en alternance, développement des formations inter-branches…)	FSE FEADER	**B- Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie –par : B.**3- Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail *Autre alternative* : **1.c.** Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales, en mettant l'accent sur : favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.	
C.6.4. Faire accéder à la formation tous les			

publics, y compris les plus fragiles			
C.6.5. Promouvoir l'égalité dans l'accès à la formation			
C.6.6. Favoriser la mobilité transnationale (notamment stages à l'étranger pour les demandeurs d'emploi et les personnes en formation)			Pas de précision quant à l'éligibilité de ce domaine Possibilité de l'éligibilité sur la mesure B.3 ou A.7 (à confirmer)
C.6.7. Lever les freins à la réalisation des projets de formations (en particulier en ce qui concerne les difficultés de mobilité et d'hébergement des stagiaires)	FEDER FSE	**10 – Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation** *Complémentarité FSE* : **B.3**- Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail	
C.7. Renforcer l'articulation de l'offre de formation et sa qualité			
C.7.1. Assurer un accompagnement et un suivi de qualité des personnes dans leur parcours de formation C.7.2. Individualiser les parcours de formation et créer des passerelles inter-métiers et inter-branches C.7.3. Favoriser le développement de pôles de compétence de formation C.7.4. Promouvoir et poursuivre le développement qualitatif de la formation en alternance à tous les niveaux de qualification C.7.5. Coordonner les différents partenaires en charge de la formation et de l'emploi et	FSE FEADER	**B- Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie par : B.**3- Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail 1.(c) favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales, en mettant l'accent sur : Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.	

favoriser la mutualisation des achats de formation			
C.7.6. Maintenir un maillage territorial de la formation et de l'enseignement en développant la formation ouverte et à distance (FOAD) et en favorisant la mutualisation des plateformes de formation	FEDER FEDER FEADER	**2 – Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC),** leur utilisation et leur qualité : c- renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la santé en ligné (télésanté) **10 – Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation** 6.(c) promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur : améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales	
C.8. Accompagner le développement économique et la création de nouveaux métiers par la formation			
C.8.1. Enrichir les démarches d'analyse des besoins de l'économie régionale en termes de formations et mutualiser les outils	FSE	**A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.**7 – la modernisation et le renforcement des institutions du marché du travail, y compris des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale	
C.8.2. Mettre en place des formations adaptées au développement des secteurs en tension, de nouveaux secteurs ou filières en émergence	FSE	**B- Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie par : B.**3- Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail	

Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

Enjeux et priorités d'action pour l'Auvergne	Fonds concer	Correspondance avec les priorités d'investissement européennes 2014-2020	Observations

	né		
C.9. Favoriser l'inclusion sociale			
C.9.1. Expérimenter des méthodes d'accompagnement des personnes en grande difficulté pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle C.9.2. Favoriser les dynamiques collectives pour maintenir le lien social	FSE	**C – Promotion de l'inclusion et lutte contre la pauvreté par : C.1 –** l'inclusion active	Manque de précision sur le domaine C.1, ne permettant pas de déterminer de façon précise l'éligibilité des priorités auvergnates.
C.9.3. Soutenir les projets facilitant l'insertion sociale et professionnelle des personnes vulnérables (parents isolés, chomeurs/euses de longue durée, personnes victimes de violences, migrants, personnes handicapées)	FSE	**C – Promotion de l'inclusion et lutte contre la pauvreté par : C.1 –** l'inclusion active *Alternative :* C.4. la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle	
C.10. Sécuriser les parcours d'insertion et de formation avec l'ensemble des acteurs et faciliter l'accès à la formation des personnes en insertion			
C.10.1. Améliorer la connaissance et le partage d'information sur les dispositifs d'insertion C.10.2. Renforcer la gouvernance pour rapprocher les acteurs de l'insertion sociale et socioprofessionnelle, de la formation et de l'emploi et articuler les dispositifs d'insertion	FSE	**C – Promotion de l'inclusion et lutte contre la pauvreté par : C.1 –** l'inclusion active	Manque de précision sur le domaine C.1, ne permettant pas de déterminer de façon précise l'éligibilité des priorités auvergnates
C.10.3. Accompagner durablement les personnes en exclusion ou en risque d'exclusion et mettre en place des parcours d'insertion	FSE	**C – Promotion de l'inclusion et lutte contre la pauvreté par : C.1 –** l'inclusion active	
C.10.4. Offrir des parcours de formation	FSE	**C- Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au**	

adaptés à chaque personne et lutter notamment contre l'illettrisme		**long de la vie par : C.**3- Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail	
C.10.5. Accompagner la professionnalisation des acteurs de l'insertion notamment dans la perspective d'anticiper la sortie de l'insertion et dans le but de renforcer les liens avec le secteur marchand	FSE	**C – Promotion de l'inclusion et lutte contre la pauvreté par : C.1 –** l'inclusion active	Manque de précision sur le domaine C.1, ne permettant pas de déterminer de façon précise l'éligibilité des priorités auvergnates
C.10.6. Rechercher des méthodes innovantes pour favoriser l'insertion durable notamment dans l'économie sociale et solidaire			
C.10.7. Favoriser la mobilité des personnes en insertion			
C.11. Contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire et améliorer l'accès aux services essentiels (santé et services sociaux) en tout point du territoire			
C.11.1. Offrir un égal accès aux soins, via les technologies innovantes (télémédecine et télésanté)	FEDER FEADER FSE	**2 – Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC),** leur utilisation et leur qualité : c- renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la santé en ligné (télésanté) 6.(c) promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur : améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales *Complémentarité FSE :* **C – Promotion de l'inclusion et lutte contre la pauvreté par : C.4 –** L'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général	
C.11.2. Favoriser le développement d'une offre minimale de services à la population en milieu rural et notamment :	FEDER	**9 – Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté :** 9.a : Investissements dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire	L'éligibilité reste à confirmer en fonction de la nature des opérations

- Favoriser l'implantation de services permettant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée - Favoriser le développement des structures relatives au vieillissement en bonne santé	FEADER FSE	9.b : Aide à la revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées. 6,(b) promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur (b) promouvoir le développement local dans les zones rurales; *Complémentarité FSE :* **A – Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle par : A.4 –** l'égalité entre les hommes et les femmes et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée	
C.11.3. Améliorer le cadre de vie par la qualité des espaces urbains et des opérations de renouvellement urbain	FEDER	**9 – Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté :** 9.b : Aide à la revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées.	L'éligibilité reste à confirmer en fonction de la nature des opérations
C.11.4. Soutenir la création et le développement des structures dans le domaine de l'économie sociale et solidaire	FEDER FSE	**9 – Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté :** 9.c : Aide aux entreprises sociales *Complémentarité FSE :* **C – Promotion de l'inclusion et lutte contre la pauvreté par : C.5 –** la promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales	

3.3.3.2 ELÉMENTS D'ANALYSE EN VUE D'UN ÉVENTUEL CONTRAT DE PROJETS ETAT-RÉGION

Dans l'actuel Contrat de Projets Etat/Région, les thèmes de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale sont peu traités, à l'exception du domaine de l'accompagnement des mutations économiques, dans le cadre duquel le CARIF-OREF, l'ARACT et l'AFPA bénéficient de financements.

Dans le cas de la mise en œuvre d'un nouveau contrat de projets, la complémentarité des fonds de l'Etat et de la Région pourraient intervenir sur :

- l'enjeu C.5. « Développer les initiatives de valorisation du capital humain comme facteurs de compétitivité et de développement durable », en complémentarité du FSE ;

- la priorité d'investissement C.7.6. "Maintenir un maillage territorial de la formation et de l'enseignement en développant la formation ouverte et à distance (FOAD) et en favorisant la mutualisation des plateformes de formation », notamment en matière d'investissement en FOAD, la volonté d'investir sur les Technologies de l'Information et de la Communication étant largement partagée entre l'Etat et la Région ;
- l'enjeu C.8. « Accompagner le développement économique et la création de nouveaux métiers par la formation » et notamment sur les démarches concernant la veille sur les perspectives d'emploi et les évolutions des métiers.

3.3.3.3 CONCLUSIONS

Le projet de règlement du FSE prévoit une concentration thématique du FSE obligeant les Etats-membres à affecter dans les régions plus développées, 80 % du FSE alloué à chaque programme opérationnel sur un maximum de 4 priorités d'investissement et 70 % dans les régions en transition. Par ailleurs, au moins 20 % du FSE devra être affecté à l'objectif thématique "Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté".

Même si à ce jour, les masses financières du FSE ne sont pas connues, on peut mettre en avant par cet exercice les priorités d'investissement européennes qui semblent être les plus importantes pour la région Auvergne. Trois priorités FSE se dégagent clairement au vu des priorités d'actions auvergnates :

- A.1 – Accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives et le soutien à la mobilité professionnelle (qui concerne 5 priorités d'actions régionales) ;
- C.1 – Inclusion active (qui concerne 7 priorités d'actions régionales). ;
- B.3 - Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail (qui concerne 7 priorités d'actions régionales).

Un choix devra être opéré pour déterminer la 4ème priorité entre :

- A. 5 – Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs (qui concerne 3 priorités d'actions d'un même enjeu)

Et quatre autres priorités FSE qui concernent chacune 2 priorités d'action régionale :

- A.3 – Activité indépendante, l'entreprenariat et la création d'entreprises
- A.4 – Egalité entre les hommes et les femmes et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

- A.7 – Modernisation et le renforcement des institutions du marché du travail, y compris des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale
- C.4. - Lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle

Au-delà de la concentration du FSE autour de 4 priorités, il est rappelé qu'entre 20 à 30 % des crédits pourront être affectés à d'autres priorités FSE.

Il est à noter que les tableaux d'analyse ne permettent pas de faire ressortir la priorité d'investissement FSE C.6 relative aux stratégies de développement local (LEADER) menées par les acteurs locaux, ainsi que la priorité D.2 "renforcement des capacités des parties prenantes qui mettent en œuvre des politiques sociales, d'emploi et d'éducation ainsi que des pactes sectoriels et territoriaux". Elle ne devront toutefois pas être exclues si les acteurs de la région décident de traiter des spécificités territoriales.

Le FEADER offre la possibilité d'intervenir dans le domaine de la formation et de l'apprentissage dans les domaines agricole et de la foresterie et sur la création d'entreprise en milieu rural. Ces opportunités devraient être saisies, les besoins pouvant être importants dans le domaine de la foresterie au vu des enjeux sur la filière bois et en matière de création d'entreprise et de diversification agricole, sujets qui s'inscrivent pleinement dans le champ de l'attractivité des zones rurales.

Concernant le FEDER, il paraît principalement important d'insister sur l'affectation de crédits sur les investissements en matière de Formation ouverte et à distance (FOAD), car les attentes sont nombreuses dans ce domaine. Concernant les autres services essentiels (santé, services sociaux, mobilité des stagiaires en alternance…), les acteurs devront opérer des choix, au vu de la forte concentration du FEDER sur les priorités Innovation, recherche (priorité1), compétitivité des entreprises (priorité 3) et réduction des émissions de carbone (priorité 4).

Enfin, il fait noter que le projet de règlement FSE ouvre la possibilité d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'ouverture de l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification. Les réflexions en ateliers n'ont toutefois pas mené à faire émerger des priorités allant dans ce sens.

4. INTEGRATION DE L'OBJECTIF COHESION TERRITORIALE

L'objectif de cette partie est de répondre à la question d'analyse suivante : « Comment intégrer l'objectif de cohésion territoriale (prise en compte des territoires ruraux, quelles actions pour les villes ?)

4.1 Approche de la cohésion territoriale

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1er décembre 2009, l'Union européenne a hérité d'une nouvelle mission : promouvoir la cohésion territoriale en plus de la cohésion économique et sociale. D'après le Livre vert sur la cohésion territoriale (2008), la politique de cohésion peut améliorer la cohésion territoriale notamment en encourageant le développement intégré des territoires, considérés comme des espaces de vie des citoyens.

En suivant cette logique, la Commission européenne a mis l'accent dans ses propositions de règlements communautaires publiées le 11 octobre 2011 sur le développement d'approches territoriales dans la mise en œuvre des fonds européens, à travers deux modes d'intervention principaux :

- l'investissement territorial intégré (ITI)
- le développement local mené par les acteurs locaux.

Chacun d'entre eux met en exergue la dimension intégrée de l'intervention des fonds en abordant aussi bien les aspects économiques, environnementaux et sociaux vu ci-dessous davantage sous l'angle urbain, sans exclure pour autant les possibilités ouvertes également pour les territoires à dominante rurale.

L'investissement territorial intégré (ITI) est un instrument permettant de regrouper les financements octroyés au titre de plusieurs axes prioritaires d'un ou plusieurs programmes en vue d'interventions multidimensionnelles et intersectorielles (par exemple en termes d'innovation, d'accessibilité, d'efficacité énergétique, de cohésion sociale, de compétitivité économique, de prise en compte de l'environnement, etc.). Il vise à soutenir les actions intégrées (promotion des stratégies à faibles émissions de carbone pour les zones urbaines, promotion de l'environnement urbain, promotion de la mobilité durable et promotion de l'inclusion sociale au moyen de la revitalisation économique et physique des communautés urbaines défavorisées…), car il permet d'associer des financements issus de plusieurs sources (FEDER et FSE pour ce qui concerne les fonds européens). A ce titre, en tant que stratégie d'investissement intégrée (ou «mini-programme»), l'ITI peut concerner différents types de secteurs urbains fonctionnels depuis les quartiers jusqu'aux secteurs plus étendus tels que les régions urbaines ou les zones métropolitaines, sans oublier les régions rurales avoisinantes. Pour garantir la complémentarité des investissements réalisés au titre d'un ITI, la gestion et la mise en œuvre doivent être déléguées (partiellement ou entièrement) à un seul organisme, par exemple une autorité locale. La Commission propose qu'au moins 5 % des ressources du FEDER octroyées à chaque État membre soient consacrées à des actions de développement urbain mises en œuvre au moyen

d'un ITI dont la gestion doit être confiée aux villes (voir l'article 99 du projet de règlement général). En terme de gestion financière, une fiche technique de la Commission européenne relative au développement durable en milieu urbain précise que les ITI figureront au sein d'un « axe » ou d'une mesure au sein des prochains PO, dans lequel (laquelle) seront transférés des crédits des autres axes (thématique croissance intelligente, croissance durable, croissance inclusive…).

Les ITI retenus devront être indiqués sur une liste indicative accompagnant le Contrat de partenariat signé entre la Commission et l'Etat membre. Des interrogations demeurent notamment quant à l'échelon de sélection des territoires urbains inscrits dans la liste intégrée au Contrat de partenariat et quant à la possibilité de soutenir des ITI en matière de développement urbain sans qu'ils aient été retenus dans le Contrat de partenariat.

Le développement local mené par les acteurs locaux (CLLD – community-led local development), dénommé développement local Leader dans le contexte du FEADER, se trouve renforcé et étendueaux autres fonds afin de devenir un outil plus approprié au service de l'innovation et de la gouvernance locale et à la mise en relation des zones urbaines et des zones rurales. La démarche vise à permettre une relative autonomie financière des Groupements d'Action Locale, lesquels pourraient intervenir non plus seulement grâce à des fonds FEADER, mais également grâce à des fonds FEDER et FSE. Si l'ensemble des onze objectifs thématiques seront ouverts au champ d'action de ces stratégies, on peut noter entre autres, les possibilités ouvertes en termes de « revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées » (FEDER - priorité 9.b.) et la possibilité de financement de ces stratégies par le FSE (priorité C.6.) pour adapter les fonds européens aux enjeux locaux. Par ailleurs, le FEADER offre de véritables opportunités dans le développement rural dans son ensemble (développement économique, services, préservation de l'environnement…).

Enfin, il faut noter d'après l'article 111 du règlement général que les zones de montagne et les zones à densité de population faible (moins de 50 habitants par km²) peuvent bénéficier d'une modulation à la hausse du taux de cofinancement des fonds dans le cadre d'un axe prioritaire.

Principales caractéristiques :

- Les interventions de plusieurs fonds (FEADER, FEDER et FSE) sont envisageables dès lors qu'elles sont cohérentes et coordonnées. Un fonds doit alors être désigné chef de file.
- La constitution de groupes d'action locale, composés d'acteurs des sphères publiques et privées et de la société civile, y compris des citoyens, peut mobiliser le potentiel interne et motiver une participation locale aux interventions (voir articles 28 à 31 du projet de règlement général).
- Les stratégies de développement local sont choisies par un comité institué à cet effet par les autorités de gestion concernées par les programmes.
- La sélection et l'approbation de toutes les stratégies de développement local doivent être achevées le 31 décembre 2015 au plus tard.

- Les groupes d'action locale élaborent et appliquent les stratégies de développement local (lancement d'appels à proposition et sélection des opérations)
- L'intervention couvre les frais de fonctionnement et l'animation de la stratégie de développement local jusqu'au plafond de 25 % des dépenses publiques totales exposées dans le cadre de la stratégie de développement local.

Il existe une différence importante entre un ITI et une opération de développement local. Une opération de développement local menée par des acteurs locaux s'inscrit dans une approche strictement ascendante : c'est le groupe d'action locale qui détermine le contenu de la stratégie et les opérations à financer. L'ITI en revanche ne préjuge pas de la façon dont les décisions relatives aux investissements sont prises– l'approche peut être descendante, ascendante ou mixte.

Même si les approches territoriales énoncées dans les propositions de textes communautaires méritent d'être précisées sur le plan opérationnel et confirmées suite à la négociation en cours avec les Etats membres et le Parlement européen, il existe une attente certaine de la part des territoires comme en témoignent les propos recueillis lors de la phase de consultation.

Avant d'en rendre compte plus en détail, un consensus s'est dégagé pour que les grands principes d'un modèle de développement territorial en Auvergne servent de toile de fond aux principaux enjeux identifiés pour l'avenir.

4.2 Quel modèle de développement territorial pour l'Auvergne ?

La région Auvergne tente de résorber ses handicaps (vieillissement de la population, accessibilité insuffisante pour la plupart des territoires, tissu industriel dispersé, etc.) notamment grâce à une structuration optimale de son territoire, favorisant la mise en réseau des différents espaces.

On considère ainsi que le territoire régional se structure autour de huit pôles urbains (Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy, Moulins, Le Puy-en-Velay, Aurillac, Issoire, Thiers) qui concentrent 65% de la population auvergnate. Cette proportion demeure raisonnable et témoigne du caractère encore très rural de la région. Au-delà des villes, l'espace est organisé autour des 19 petites villes et 30 bourgades régionales. Les petites villes contribuent à donner à l'espace rural une dynamique qui lui est propre, elles sont sources d'attractivité liée à l'emploi, mais aussi aux différents services à la population. Quant aux bourgades, elles concentrent quelques services et équipements de niveau moyen.

L'espace rural est vraiment constitué en réseau, d'autant plus que l'intercommunalité est très développée en Auvergne (94% des communes appartiennent à un EPCI à fiscalité propre en 2004). De plus, on compte 12 Pays en Auvergne, dont cinq comprennent une agglomération, et trois sont interrégionaux.

L'axe fort, entre Clermont-Ferrand et Vichy, est appelée la « plaque urbaine », en raison du nombre important de relations domicile/travail, domicile/loisirs et de l'organisation d'évènements ou de la mise en place de stratégies communes. La métropole auvergnate connaît un développement peu équilibré, l'ouest est relativement peu peuplé par rapport à l'est, tourné vers la métropole rhônalpine. L'échelle de cette plaque urbaine doit donc être

prise en compte pour peser dans ce rapport de force. Elle permet de faire le lien entre les métropoles régionales voisines d'une part et les espaces ruraux, d'autre part, qui doivent eux-aussi pouvoir être connectés au travers de la plaque urbaine.

Le projet de LGV POCL (Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon) apparaît très stratégique pour l'avenir de la plaque urbaine et pour l'avenir de la région. Cette ligne permettrait le rapprochement vers Lyon et Rhône-Alpes, constituant ainsi une opportunité d'avoir une plus grande visibilité à l'échelle européenne. Jusqu'à présent, la région souffre encore d'enclavement ferroviaire et demeure à l'écart du réseau de LGV.

Ainsi, la mise en place d'approches territoriales plus lisibles pour la programmation 2014-2020 pourrait conforter et décupler les efforts d'ores et déjà accomplis par l'Auvergne à travers la création de synergies « rural-urbain » au sein de son territoire.

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) et les stratégies de développement local pourraient donc être des outils pertinents à utiliser de façon conjointe et cohérente.

4.3 Hiérarchisation des enjeux territoriaux prioritaires

Rappel des principaux enjeux mis en évidence :

D.1. Favoriser l'accueil et le maintien des populations et des activités économiques à l'aide de dispositifs spécifiques d'intervention dans des logiques intégrées

D.2. Maintenir la qualité de service des lignes ferroviaires existantes et de leur interconnexion avec l'ensemble des grandes lignes traversant les régions voisines

D.3. Poursuivre l'amélioration des liaisons transversales entre les villes de l'Auvergne afin de créer des synergies entre les différents pôles et les régions limitrophes

D.4. Développer des solutions de mobilité en milieu rural afin de poursuivre le désenclavement des zones restant éloignées des grands axes de communication, en particulier dans une optique de rabattage de bassins d'emploi excentrés du tracé de la future LGV

D.5. Soutenir les dynamiques de projets de territoires intégrés en milieux rural et urbain, par exemple en systématisant l'élaboration des outils de planification territoriale (en particulier des SCoT) et leur articulation mutuelle afin de créer de vraies dynamiques de territoire, tout en veillant à les doter d'une ingénierie territoriale appropriée

D.6. Inscrire le développement des pôles urbains de différentes échelles en tant que dynamique majeure du développement régional respectueux des espaces naturels, agricoles et forestiers et contribuant à une gestion durable de l'espace

D.7. Améliorer l'articulation des actions de la métropole régionale avec les fonctions urbaines des villes moyennes de manière à ce qu'elles aient un rôle accru d'interface dans la structuration du territoire

D.8. Renforcer le rayonnement de la plaque urbaine en améliorant ses interconnexions et sa lisibilité à travers le développement d'activités économiques, éducatives et culturelles et sportives de haut niveau

D.9. Mettre l'accent sur des trames vertes, des continuités écologiques, les cœurs de nature et la biodiversité pour défendre le modèle d'une métropole multipolaire harmonieusement intégrée à son environnement

D.10. Améliorer le cadre de vie par la qualité des espaces urbains et des opérations de renouvellement urbain

D.11. Favoriser le développement d'une offre minimale de services à la population (en matière de santé, d'éducation, de maintien de services, etc.) en milieu rural

D.12. Promouvoir des actions en faveur des nouvelles ruralités et du tourisme comme vecteur majeur du développement territorial

D.13. Promouvoir des projets structurants à rayonnement national voire international contribuant au renforcement de l'attractivité de l'Auvergne au sein du Massif Central

Il convient de souligner que certains de ces enjeux, de nature fortement transversale, ne trouveront pas nécessairement de possibilité de financement par les fonds européens. Il s'agit tout particulièrement de l'enjeu majeur de l'accessibilité pour lequel des actions spécifiques seraient à prévoir dans un éventuel contrat de projet Etat-Région.

Synthèse de la consultation des acteurs de l'Auvergne résultant des travaux de l'atelier « Cohésion territoriale et dimension interrégionale » du 24 avril 2012.

Enjeux principaux à favoriser						
Enjeux Cohésion Territoriale	Niveau régional	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Allier	Classement général
N° 1						**1**
N° 2						
N° 3						**3**
N° 4						
N° 5						
N° 6						**4**
N° 7						
N° 8						
N° 9						
N° 10						
N° 11						
N° 12						**2**
N° 13						**5**
14						

Il ressort de la phase de consultation auprès des participants à l'atelier du 24 avril 2012 que certains enjeux de cohésion territoriale apparaissent clairement comme prioritaires pour l'avenir. C'est principalement le cas de l'enjeu n°1 « *Favoriser le maintien et l'accueil des*

populations et des activités économiques à l'aide de dispositifs spécifiques d'intervention dans des logiques intégrées ». Cet enjeu est le seul à être systématiquement qualifié en tant qu'enjeu à prioriser, il est en outre souvent placé en 1ère ou 2ème position en termes de priorité. Les enjeux n°12 « *Favoriser l'implantation de services à la population en milieu rural et promouvoir des actions en faveur des nouvelles ruralités* » et n°3 « *Poursuivre l'amélioration des liaisons transversales entre les villes de l'Auvergne afin de créer des synergies entre les différents pôles et les régions limitrophes* » sont également régulièrement identifiés comme devant être priorisés.

Ce constat témoigne de la volonté de tous les acteurs du territoire de rompre avec l'isolement des zones rurales afin que celles-ci soient en capacité de tirer profit du développement du territoire, mais également de la volonté de favoriser les liaisons entre les différents pôles urbains afin de structurer le territoire et d'avoir ainsi une plus grande visibilité à l'échelle interrégionale.

Outre cette vision globale, des distinctions infrarégionales apparaissent entre les différents départements en termes de priorité.

Concernant le département de l'Allier, on observe que l'enjeu qui ressort comme prioritaire, et ce à titre d'exception par rapport aux autres départements est le n°7 « Inscrire le développement urbain en tant que dynamique majeure du développement régional… ». Ceci s'explique probablement par le fait que l'Allier, contrairement aux autres départements, ait sur son territoire 3 pôles urbains (Moulins, Vichy et Montluçon) dont le développement permettrait d'améliorer la compétitivité du département, et sa place au sein de la région.

On constate également que l'enjeu n°2 « Maintenir la qualité de service des lignes ferroviaires existantes et de leur interconnexion avec l'ensemble des grandes lignes traversant les régions voisines » est une priorité pour le département. En effet, ce dernier est probablement l'un des mieux doté de la région en termes de liaisons ferroviaires, il est relativement bien connecté à la région Bourgogne, ainsi qu'à la liaison centre, d'où son intérêt que de telles liaisons soient maintenues, voire améliorées.

Pour les autres départements, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, l'enjeu n°6 est identifié comme prioritaire « Soutenir les dynamiques de projets de territoire en milieu rural et urbain, par exemple en systématisant l'élaboration des SCOT… ». La dimension rurale est plus marquée à travers cet enjeu car l'élaboration des SCOT permet notamment de favoriser la structuration des espaces ruraux autour de villes moyennes.

4.4 Recommandations issues des enseignements de la phase de consultation

4.4.1 RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE LOGIQUES INTÉGRÉES

Si la région Auvergne a largement développé les programmes LEADER sur ses territoires ruraux, qui ont ainsi acquis une bonne maîtrise des démarches intégrées, elle n'a pas développé dans son PO FEDER 2007-2013 de Programmes Intégrés Urbains, contrairement à ce qui avait été décidé dans la grande majorité des autres régions françaises. En conséquence, la majorité des territoires urbains ne dispose pas d'expérience en matière de mise en place d'une stratégie intégrée. Par ailleurs, leur expérience en matière de gestion d'une subvention globale reste limitée (à l'exception de trois communautés d'agglomération qui bénéficient d'une délégation de gestion du FSE).

Les territoires urbains

Suite à la phase de consultation, force est de constater que la grande majorité des agglomérations n'a pas exprimé de vision très précise quant à la manière de s'inscrire dans une logique de développement urbain intégré cofinancée par les fonds européens. Si elles se sont montrées globalement ouvertes pour épouser une telle logique, une sensibilisation accrue apparaît nécessaire afin de mettre les agglomérations intéressées dans les meilleures dispositions possibles en vue de préparer une candidature reposant sur une stratégie intégrée.

De manière plus générale, un consensus s'est dégagé au cours de la phase de consultation pour considérer le fait urbain au cours de la période 2014-2020 à condition qu'il s'inscrive dans une dynamique plus globale de territorialisation des fonds européens. Il est également ressorti qu'il convient de prendre avant tout appui sur les dynamiques de développement territorial à l'œuvre en Auvergne et que la territorialisation de la mise en œuvre des fonds européens nécessite une vraie souplesse.

Dans une lecture infrarégionale, il ressort que pour les acteurs de l'Allier, un rapprochement de Vichy apparaît naturel avec Clermont-Ferrand dans le cadre de la plaque urbaine clermontoise ; pour autant, les trois agglomérations sont à bien prendre en compte car il convient d'éviter une fracture entre plaque urbaine et les autres espaces ruraux. – Considérer également la double fonction du pôle urbain de Vichy – interface plaque urbaine et avec ses territoires ruraux environnants

Il faut penser le projet urbain à deux échelles sous la forme de cercles concentriques :

- la ville de Clermont-Ferrand au sein de la plaque urbaine qui doit servir de locomotive ;
- en parallèle, diffusion vers les aires urbaines avoisinantes.

Dans cette optique, l'élaboration d'un Investissement Territorial Intégré de développement urbain pourrait paraître appropriée.

Points positifs et négatifs d'une éventuelle démarche ITI sur les territoires urbains :

Points positifs	Points négatifs
- La mise en place de stratégies intégrées dans les communautés d'agglomération, voire sur un territoire prenant en compte les territoires périurbains apparaît comme une nécessité en Auvergne. - Une volonté de partenariat existe au sein de la plaque urbaine. - La plaque urbaine dispose d'une dimension intéressante lui permettant de concurrencer d'autres grandes métropoles françaises, dans le cadre d'une sélection nationale. - Les acteurs locaux bénéficient d'une plus grande garantie concernant le financement des opérations inscrites dans la stratégie	- L'absence d'expérience en matière de stratégie intégrée associée à la complexité de la gestion des fonds européens pourraient rendre difficile la mise en œuvre de ces stratégies dans le cadre des programmes européens. - Dans le cas d'une sélection nationale des territoires urbains au titre des ITI, le manque d'expérience dans les démarches intégrées pourra jouer en la défaveur des territoires urbains auvergnats. - La structuration de la plaque urbaine n'est pas finalisée, cela pourrait être un inconvénient pour identifier le gestionnaire de la subvention

intégrée - L'approche intégrée mis en œuvre des fonds européens est souvent génératrice d'innovation, de renforcement de la prise en compte du développement durable et d'une meilleure prise en compte de la cohésion sociale : plus grande qualité des projets.	globale. - Le respect de la concentration thématique devrait être maintenu dans les ITI, afin de ne pas déséquilibrer le PO FEDER.

Si l'ITI apparaît comme une opportunité pour la dynamique métropolitaine clermontoise, l'analyse des points positifs et négatifs montre qu'un travail de réflexion à l'échelle régionale et locale doit être lancé au plus tôt pour pouvoir aboutir à un résultat positif.

Les pôles urbains d'équilibre

Pour les acteurs consultés, les fonctions urbaines des villes moyennes doivent également être mises en avant dans les futurs projets de territoires. Il s'agit de faire des **pôles urbains d'équilibre**, des territoires relais de la capitale régionale et des moteurs de croissance faisant bénéficier les territoires ruraux environnants des retombées de leur zone d'influence. Ainsi, le croisement des logiques de compétitivité des territoires et d'aménagement du territoire pourrait pleinement s'opérer.

En l'absence de précisions sur la mise en œuvre des projets de règlements communautaires, il est possible d'entrevoir deux possibilités pour traiter le développement de ces pôles urbains d'équilibre à une échelle territoriale dans le cadre des programmes européens :

- La mise en place d'ITI pour les territoires qui seraient sélectionnés sur la base d'une candidature à l'échelle régionale et sur la base de critères de sélection identifiés en amont. Cette possibilité pourrait s'appuyer sur l'article 99 du projet de règlement FEDER indiquant la possibilité d'ouvrir les ITI à d'autres stratégies que celles de développement urbain, ainsi que sur les recommandations du Cadre Stratégique Commun en matière d'approche territoriale intégrée. Cette piste de réflexion nécessite toutefois l'accord de l'Etat français de développer les ITI de façon assez large. Une analyse AFOM des territoires et la définition de critères précis de détermination des territoires en amont d'une candidature pourraient être nécessaires pour identifier les territoires autorisés à déposer des candidatures dans le cadre des ITI.
- L'ouverture de stratégies de développement local à des villes moyennes et à leurs territoires ruraux environnants, dès lors que celles-ci pourraient permettre le développement des pôles urbains d'équilibre et que leur envergure financière serait appropriée au traitement de la dimension urbaine.

Points positifs et négatifs d'une éventuelle démarche intégrée sur les pôles urbains d'équilibre :

Points positifs des ITI	Points négatifs des ITI
- L'approche intégrée apparaît comme un aspect essentiel dans la mise en œuvre du	- Risque de chevauchement avec les stratégies de développement local, si les territoires

PO FEDER (tout particulièrement dans les domaines du FEDER exclus de la concentration thématique – cf. point 6.2 du rapport) - L'approche intégrée demeure une nécessité pour l'avenir.	potentiellement éligibles ne sont pas définis en amont - Absence d'expérience en matière de mise en place de démarches intégrées - Risque de lourdeur des procédures (gestion de subvention globale) - Le respect de la concentration thématique devra être maintenu dans les ITI, afin de ne pas déséquilibrer le PO FEDER.
Points positifs des Stratégies de Développement local	**Points négatifs des Stratégies de Développement local**
- L'approche intégrée demeure une nécessité pour l'avenir et apparaît nécessaire dans la mise en œuvre du PO FEDER - Plus grande expérience dans la région grâce aux programmes Leader - L'approche multifonds offre de nouvelles opportunités pour les villes moyennes et les communes rurales. - Perspectives de renforcement des relations entre les zones urbaines et les zones rurales	- Risque d'avoir un nombre trop important de stratégies de développement local sur le territoire auvergnat si celles-ci s'étendent aux villes moyennes. - La prise en compte des villes moyennes nécessite des budgets plus conséquents pour répondre aux besoins des villes moyennes. - Risque d'opposition entre les villes moyennes et les communes rurales qui étaient auparavant les seules à bénéficier de Leader.

La mise en relation des zones urbaines avec les zones rurales s'avère être une des préoccupations principales de la Commission européenne, justifiant la mise en œuvre de la démarche de développement local menés par les acteurs locaux, tout comme elle demeure une priorité pour l'Auvergne. De ce fait et compte tenu du risque de complexité des ITI pour de tels territoires, il pourrait être préférable de s'orienter vers la création d'un axe spécifique du PO FEDER (voire du PO FSE) pour la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux. Cela permettrait en outre une bonification de l'ordre de 10 % du taux de cofinancement du FEDER et du FSE[2]

Les territoires ruraux

L'approche de développement local mené par les acteurs locaux,devra être au minimum mise en place pour les territoires ruraux, puisqu'elle conserve un caractère obligatoire pour le FEADER, contrairement au FEDER et au FSE. Toutefois, même s'il existe une crainte quant à la difficulté de gestion de programmes multi-fonds, les opportunités en termes de

[2] Sous réserve de la mise en application du dispositif par l'Etat , en cas de la mise en place d'un PO FSE national.

développement local qu'offrent le FEDER et le FSE dans cette approche ne peuvent pas être négligées.

De même, s'il reste possible d'envisager cette approche essentiellement pour les territoires ruraux (sans prise en compte des villes moyennes), cette démarche ouvre des perspectives de renforcement des relations entre les zones urbaines et les zones rurales qui méritent d'être analysées.

Points positifs	Points négatifs
- Le développement de règles de gestion communes aux trois fonds pourrait éviter les écueils rencontrés sur la période 2000-2006 en matière de programme LEADER pluri-fonds. - Expérience des territoires ruraux dans la mise en œuvre des programmes LEADER. - L'ouverture de ces stratégies aux trois fonds renforcera l'action dans le domaine économique et de la gestion des ressources humaines à une échelle plus locale.	- Les règles ont toutefois été partiellement rapprochées par alignement sur les plus restrictives et le FEADER conservera un mode particulier d'éligibilité. - L'existence d'une compétition entre les Pays et les Parcs peut rendre difficile la sélection des GAL. - L'absence de prise en compte des pôles urbains de proximité contribuera à accroître la séparation entre les territoires ruraux et urbains

A ce stade, les participants aux ateliers ont considéré que, si les contours de chaque type de projet de territoire bénéficiaire devaient être très tôt bien définis, la question du portage devra intervenir dans un second temps. Il convient donc de privilégier la nature du projet plutôt que la localisation.

In fine, en début de période de programmation 2014-2020, il existerait une carte des territoires de projets retenus pour la qualité de leur stratégie intégrée de développement territorial et qui géreront de manière relativement autonome ces financements européens.

Si la volonté de développer des démarches intégrées se confirme, leur mise en place reste un défi. Il conviendrait donc au plus tôt :

- de mobiliser les acteurs des territoires afin d'initier une réflexion stratégique partenariale et concertée;
- d'informer les territoires sur les possibilités offertes par ces démarches intégrées ainsi que sur leurs limites;
- de veiller à ce que chaque territoire de projet dispose de compétences suffisantes en termes d'ingénierie territoriale.

Une animation spécifique au plan régional visant notamment à favoriser la diffusion croisée des informations et l'échange de bonnes pratiques apparaît indispensable.

4.4.2 RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'APPROCHE DE LA COHÉSION TERRITORIALE DANS UNE LOGIQUE THÉMATIQUE

La mise en œuvre d'Investissement Territoriaux Intégrés ou de stratégie de développement local ne devrait pas être une obligation imposée par le niveau national. D'autres pistes pour intégrer la cohésion territoriale dans les PO FEDER sont également envisageables.

Pour les territoires urbains, les fonds européens (et notamment les ITI) peuvent ne pas s'avérer propices au développement d'une première stratégie intégrée. Si cette approche reste malgré tout essentielle pour les territoires (urbains et ruraux), d'autres dispositifs régionaux moins contraignants (comme le volet territorial du futur Contrat de projet notamment) pourraient s'avérer plus appropriés pour une première expérience.

Les fonds européens pourraient toutefois trouver leur place dans une telle démarche en venant financer les projets qui s'avéreraient être en concordance avec ces stratégies intégrées.

Concernant le **PO FEDER**, deux solutions s'ouvrent dans ce cadre :

- Appel à projets ouvert en continu : Les territoires sollicitent des crédits européens dès lors que leurs projets sont prêts à démarrer.
    - Avantages : plus grande liberté pour les porteurs de projets pour déposer des projets
    - Inconvénients : absence de réelle sélection entre plusieurs projets. La programmation risque de se faire "au fil de l'eau" et le risque de consommation rapide de crédits sur des mesures faiblement dotées est fort.
- Mise en place d'appels à projets thématiques : l'autorité de gestion lance des appels à projets sur la base d'un cahier des charges de façon ponctuelle.
    - Avantages : Meilleure maîtrise de la consommation des crédits et concentration du travail d'instruction sur des périodes données, laissant du temps à l'accompagnement des porteurs de projets; véritable sélection entre les projets; sélection de projets répondant à des objectifs précis; favorise la qualité des projets du fait de la logique de compétition et d'un cadre prédéfini.
    - Inconvénients : souplesse moindre pour les porteurs de projet en termes de délai et de période pour investir, impossibilité de majoration du taux de cofinancement contrairement à la possibilité offerte pour les ITI
- Ces appels à projets thématiques pourraient être envisagés dans plusieurs domaines, tels que la réduction des émissions de carbone, la préservation de l'environnement, la requalification urbaine, la protection du patrimoine culturel, les transports durables… ou être mis en œuvre dans le cadre d'une mesure spécifique au développement urbain.

Le PO FSE pourrait par ailleurs lancer une démarche similaire en prévoyant l'éligibilité des démarches territoriales au sein de ses différentes mesures.

5. TIRER PROFIT DES DYNAMIQUES INTERREGIONALES

L'objectif de cette partie est de répondre à la question d'analyse suivante : « Comment tirer profit des dynamiques interrégionales (plus particulièrement le Massif central) qui associent la région pour mettre en œuvre ces priorités ?

La région Auvergne s'inscrit dans deux logiques de coopération interrégionale qui correspondent à deux espaces naturels qui dépassent les limites administratives régionales :

- espace montagne « Massif central »

- espace fleuve « Loire ».

Chacun d'entre eux a fait l'objet d'un programme opérationnel plurirégional (POP) sur la période 2007-2013 dont les logiques d'intervention sont souvent citées en exemple en termes de bonnes pratiques, y compris au plan européen étant donné que la France est le seul pays d'Europe à allouer des fonds européens à une telle échelle territoriale.

De manière générale, on rappelle que la mise en œuvre du FEDER à l'échelle interrégionale en France en 2007-2013 se place au cœur même de l'application du principe de subsidiarité : les POP n'interviennent non pas dans une logique de substitution mais d'articulation et de complémentarité avec les programmes régionaux d'intervention des fonds structurels, dans un objectif d'efficacité renforcée et conformément au principe selon lequel ne sont traités à l'échelle interrégionale que des enjeux d'intérêt commun. Ils s'inscrivaient donc déjà pleinement dans le cadre révisé ultérieurement de la politique de cohésion sur l'identification des échelons les plus pertinents et répondaient à plusieurs principes communautaires que sont la cohésion territoriale, la gouvernance multi-niveaux, la détermination de territoires fonctionnels, etc.

5.1 Principaux apports de la dimension interrégionale "Massif central" à l'Auvergne

<u>Rappel des principales caractéristiques territoriales du Massif central</u> *(Source : INSEE Auvergne)*

Le Massif central est une terre de contrastes. Son caractère rural et en partie montagneux reste marqué. Dominé par trois pôles majeurs de rang national (Clermont-Ferrand, Limoges et Saint-Étienne), le maillage urbain du Massif central est plus important que celui des autres massifs français. Les échanges de population lient fortement les aires urbaines du Massif central à leur capitale régionale. Au sud du Massif, dans un environnement de faible densité, l'absence d'aires urbaines de taille moyenne représente cependant une réelle faiblesse.

Dans les parties les plus éloignées des pôles économiques où la population est plus âgée et l'économie agricole et artisanale plus marquée, c'est moins l'accès aux emplois que l'accès aux services qui polarise le territoire. En regroupant chaque commune au pôle le plus accessible pour la gamme intermédiaire, l'espace rural s'organise ainsi autour de 228 bourgs et petites villes. La structuration du territoire par l'accessibilité à la gamme intermédiaire coïncide largement avec sa structure administrative.

Le Massif central apparaît relativement bien équipé notamment pour les services de proximité. Ainsi malgré la faiblesse de la population, l'équipement moyen des communes du Massif

central dans la gamme des services et commerces de proximité est similaire à la moyenne métropolitaine. En revanche pour accéder à l'ensemble des commerces et services, les habitants de l'espace rural du Massif central apparaissent sensiblement moins favorisés que les autres ruraux métropolitains.

Globalement, La faible accessibilité aux équipements et le déclin démographique caractérisent fortement les zones de montagne notamment dans le sud du Massif.

La dimension Massif central apporte incontestablement des avancées, en particulier en matière d'accueil des populations. Elle apporte un effet de masse considérant sa population d'environ 3,8 millions habitants, ce qui constitue un atout par exemple en matière de TIC et potentiellement du très haut débit (THD).

Le principe de mise en réseau souvent encouragé dans les logiques d'action publique trouve pleinement son sens à l'échelon interrégional avec la mutualisation de moyens et la recherche d'économies d'échelle, tout particulièrement dans un contexte de vives tensions sur les finances publiques. Cela permet de renforcer l'ampleur, l'efficacité et la pertinence des actions mises en œuvre pour traiter des enjeux communs comme d'accueil de nouvelles populations et activités, le développement touristique, la protection du patrimoine naturel, l'exploitation du potentiel énergétique ou la diversification de l'économie locale.

La région Auvergne bénéficie aussi pleinement de l'effet « capitale » avec Clermont-Ferrand en position centrale et siège de nombreuses têtes de réseaux interrégionales.

Enfin, d'après les calculs du Commissariat de Massif central, la part des opérations qui ne verraient pas le jour s'il n'existait pas de POP serait d'environ 50%. Les 50% restants avec une forte composante d'opérations locales trouveraient vraisemblablement d'autres sources de financement européen ou français.

5.2 Principaux apports du "Plan Loire" aux départements concernés en Auvergne

Tout d'abord, il convient de souligner que la part des financements accordée à l'Auvergne dans le cadre du POP Loire s'avère relativement limitée. Toutefois, il est largement reconnu que beaucoup de sujets importants ne seraient pas traités s'il n'existait pas une mutualisation au plan plurirégional, avec une concertation forte qui constitue la marque de fabrique du POP Loire. Le fleuve constitue une échelle d'intervention pertinente dans une optique de solidarité de bassin et de destins.

Sujets d'intérêt pour l'Allier à privilégier pour l'avenir : itinéraires de vélo voies vertes, implication dans le SAGE et réflexion sur la notion de tête de bassins.

La gestion quantitative et qualitative de l'eau au sens plus large doit être pleinement prise en compte.

5.3 Enseignements tirés de la phase de consultation

Dans le cadre de la consultation par voie d'atelier d'avril 2012, une logique de relative continuité est ressortie des échanges. Ainsi, la nécessité de maintenir un Plan Loire a été fortement mise en avant par les acteurs de l'Allier notamment, concernant les actions en

matière de prévention du risque d'inondation. Il en va de même pour le Massif central qui n'a fait l'objet d'aucune remise en question particulière.

Rappel des enjeux identifiés en ateliers :

E.1. Contribuer au renforcement de l'attractivité du Massif central en mettant fortement l'accent sur la politique d'accueil et de maintien de populations

E.2. Soutenir les thématiques porteuses pour une dimension « massif » avec effet de masse (pôles de recherche, cluster TIC, e-santé, filière bois, etc.)

E.3. Poursuivre le développement d'actions en faveur de la gestion de l'eau dans une logique de bassin, tout particulièrement en matière de prévention des inondations

E.4. Accompagner davantage les entreprises sur les thématiques porteuses de dimension Massif

E.5. Favoriser les démarches concertées et en réseaux au niveau régional comme au niveau MC pour la mise en place de vecteurs d'attractivité (dans le tourisme, la culture, l'agropastoralisme, les filières économiques, les TIC…)

E.6. Mieux traiter les enjeux partagés entre régions du massif-central pour les espaces agricoles et forestiers

E.7. Accompagner les territoires à contraintes naturelles fortes

Résultats de la priorisation des enjeux identifiés précédemment opérée par les participants à l'atelier du 24 avril.

Enjeux de dimension interrégionale	Niveau régional	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Allier	Ordre de priorités
N° E.1.						1
N° E.2.						2
N° E.3.						3
N° E.4.						
N° E.5.						4
N° E.6.						
N° E.7.						5

De façon relativement unanime entre l'ensemble des acteurs de niveau régional et départemental, les premiers enjeux classés dans les trois premières positions sont :

1. *Contribuer au renforcement de l'attractivité du Massif central en mettant fortement l'accent sur la politique d'accueil et de maintien de populations*
2. *Soutenir les thématiques porteuses pour une dimension « massif » avec effet de masse (pôles de recherche, cluster TIC, e-santé, filière bois, etc.)*

3. Poursuivre le développement d'actions en faveur de la gestion de l'eau dans une logique de bassin, tout particulièrement en matière de prévention des inondations

Il convient également de mettre plus fortement l'accent sur l'accompagnement des territoires à handicap naturel ou faisant l'objet de contraintes naturelles, à travers par exemple la mise en œuvre d'approches territoriales spécifiques.

5.4 Premières pistes d'améliorations à apporter à ces dimensions interrégionales pour conforter le développement de la région

Des pistes d'amélioration de nature plus opérationnelle à apporter à ces dimensions interrégionales pour conforter le développement de la région ont été avancées :

- Améliorer les lignes de partage entre le POP Massif Central et le POP Loire car sur la programmation actuelle des opérations se trouvent parfois à la limite des deux POP, en particulier en matière d'environnement (par ex. opérations des sources de la Loire)
- Simplifier des procédures, améliorer la lisibilité et l'accessibilité car actuellement une certaine pédagogie doit être faite auprès des acteurs infrarégionaux, en particulier pour le POP Loire
- Mettre davantage en synergie les collectivités afin qu'elles se positionnent mieux en tant que communauté, en particulier dans l'espace Loire.
- Envisager la mutualisation d'un certain volume de contreparties publiques afin d'améliorer le taux d'opérations à réelle portée interrégionale.

Quelles lignes de partage entre échelons régional et interrégional ?

Tous les POP 2007-2013 ont engagé des réflexions sur les façons d'optimiser l'articulation entre les différents niveaux d'intervention et de garantir la plus-value du FEDER plurirégional. Il s'avère que diverses solutions ont été expérimentées, allant de l'organisation de réunions de travail en amont entre les acteurs des POP et des PO régionaux à l'élaboration de tableaux identifiant précisément les champs d'intervention des deux niveaux, en passant par l'adoption d'une définition transversale précise et partagée des éléments qui contribuent à qualifier un projet d'interrégional. (Cf. *étude sur la capitalisation des programmes plurirégionaux et leurs perspectives dans le cadre de l'avenir de la politique de cohésion post 2013 - DATAR - Mai 2011*).

Ces retours d'expériences pourront le cas échéant nourrir les pratiques à l'œuvre par exemple entre POP Massif central et PO régional Auvergne en fonction de leur degré d'aboutissement sur la période 2007-2013.

Au-delà de la méthode, et au croisement des logiques sectorielles et de l'approche territoriale renforcée telle que souhaitée par la CE dans ses propositions de règlements communautaires d'octobre 2011, la notion de territoire fonctionnel devra surement constituer un filtre majeur à l'aune duquel l'échelle de traitement d'une thématique devra être appréciée.

Cette analyse pourra être effectuée lors de l'élaboration des PO :

- concernant l'articulation régional/interrégional, si les POP sont maintenus sur la période 2014-2020 ;
- et/ou selon une géométrie plus variable au titre de la mise en œuvre d'approches transrégionales (par exemple dans le cadre d'un outil de type investissement territorial

intégré – ITI -) impliquant deux régions mitoyennes, pouvant le cas échéant s'inscrire dans le cadre d'un « axe transrégional » à part entière. A ce titre, la faisabilité technique de coopérations et d'une gouvernance partagée au sein d'un « axe transrégional » pourrait être explorée. A titre d'exemple, il pourrait être envisagé de le mettre en place pour la coopération avec des pôles métropolitains externes dès lors que la problématique concernée peut être mieux traitée à cette échelle territoriale, ou pour des territoires à handicap naturel ou faisant l'objet de contraintes naturelles comme évoqué précédemment.

Il conviendra alors de trouver la ligne de démarcation appropriée entre les thématiques qui relèvent par nature d'une approche suprarégionale à maille large (par ex. gestion de l'eau relative à un fleuve traversant plusieurs régions) et celles dont le traitement répondra de manière plus efficace aux besoins dans une approche bilatérale. Cette souplesse aurait l'avantage de permettre le traitement d'un plus grand nombre de thèmes à la carte, y compris ceux relevant d'approches très sectorielles (« recherche » en lien notamment avec les pôles de compétitivité, soutien à l'innovation dans certains domaines, énergies renouvelables, etc.)

En conclusion, les dynamiques interrégionales devraient continuer d'amplifier avec encore plus de souplesse que par le passé, la portée de certaines actions pour lesquelles un effet de masse permet d'obtenir des résultats plus significatifs, en particulier au profit de la région Auvergne.

Sur un plan opérationnel, au-delà de la nécessaire concertation en amont entre les différents acteurs impliqués dans la préparation de ces programmes, des passerelles plus étroites devraient être établies entre les actions cofinancées par les programmes plurirégionaux et celles cofinancées par le programme régional Auvergne selon le schéma suivant :

- les premières permettant d'élargir à d'autres territoires les opérations exemplaires développées en Auvergne (par exemple dans les domaines de la filière bois, de la recherche, du tourisme vert, etc.) ;
- les secondes doivent permettre de financer avec des moyens financiers plus conséquents les bonnes pratiques résultant d'approches interrégionales.

6. RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2020

Cette partie du rapport relate les travaux d'analyse prévus dans la phase 3 de la mission qui a pour objet de déterminer les priorités stratégiques et objectifs possibles découlant de l'ensemble du travail de réflexion. L'avancement de la réflexion avec les partenaires amène à pouvoir proposer pour le FEDER des objectifs généraux et opérationnels ainsi que des indicateurs pour les domaines concernés par la concentration thématique du FEDER. Pour les domaines exclus de cette concentration thématique, la priorité consiste à établir des choix dans les propositions d'actions régionales. Des recommandations sont formulées afin d'aboutir à ces choix qui doivent être fait entre les acteurs politiques et institutionnels de l'Auvergne.

Concernant le FSE, l'absence d'information quant au niveau d'élaboration du programme opérationnel (national ou régional) ne permet pas d'aller plus en avant dans la réflexion. Des pistes de réflexion sont toutefois ouvertes en ce qui concerne l'ingénierie financière et l'innovation sociale qui n'ont pas été considérées comme des priorités au cours des ateliers, alors qu'elles revêtent un caractère important dans le projet de règlement du FSE.

Cette partie amène par ailleurs à aborder l'articulation entre le FEDER, le FSE et le FEADER et la prise en compte des priorités transversales.

6.1 Les objectifs à associer aux domaines concernés par la concentration thématique du FEDER

A chacun des trois objectifs thématiques (1,3 et 4) concernés par la concentration thématique du FEDER a été associé un impact attendu, global, qui permet de formuler de manière synthétique le résultat à long terme attendu de la mise en œuvre des projets. A noter que les travaux d'évaluation ultérieurs devront prendre en compte la contribution des projets à l'atteinte de l'impact attendu, mais considérer aussi les impacts non prévus.

Chaque impact est décliné par des objectifs généraux, qui indiquent de manière plus précise les résultats attendus de la mise en œuvre des projets. Ces objectifs généraux se déclinent eux-mêmes en objectifs opérationnels, au sein desquels trouvent leur place les priorités d'action identifiées dans le cadre des ateliers. Le niveau de l'objectif opérationnel se place donc entre les futurs objectifs généraux et les priorités d'action qui devront être utilisées pour rédiger les mesures du futur PO.

Dans le cadre de la préparation des travaux d'évaluation ultérieurs, il sera nécessaire de définir des indicateurs à plusieurs niveaux : celui des projets eux-mêmes, des objectifs opérationnels et des objectifs généraux. Ces indicateurs devront faire l'objet d'un travail d'élaboration partenarial et les autorités régionales devront s'assurer de la faisabilité de leur renseignement, de leur pertinence et de leur appropriation par les porteurs de projet tout comme par les partenaires institutionnels. La liste définitive des indicateurs ne pourra être stabilisée qu'une fois l'arborescence du PO établie. Une première liste indicative d'indicateurs est toutefois fournie ci-dessous pour le niveau des objectifs généraux et opérationnels, reprenant d'une part, les indicateurs obligatoires présents dans le Règlement FEDER (en italique), d'autre part, des propositions établies en référence aux priorités d'action esquissées.

Il sera par ailleurs nécessaire de prendre en compte les travaux de la DATAR, actuellement en cours, sur les indicateurs.

6.1.1 OBJECTIF THÉMATIQUE 1 : RENFORCER LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION

Impact attendu Augmenter les capacités d'innovation et de recherche régionale



Objectifs généraux	**Indicateurs correspondants**
- Améliorer la compétitivité de la recherche régionale - Diffuser le transfert de technologie en direction des entreprises de l'ensemble du territoire régional - Améliorer les capacités d'innovation des PME	- Nombre d'entreprises bénéficiaires d'aides à l'innovation et au transfert de technologie - Nombre d'emplois créés / maintenus dans le cadre des aides perçues



Objectifs opérationnels	**Indicateurs correspondants**
- Développer une stratégie de coopération interrégionale dans le domaine de la recherche	- Nombre de projets de coopération interrégionaux développés - Nombre moyen de partenaires par projet
- Soutenir le recrutement de personnels de recherche qualifiés dans les PME	*- Nombre de travailleurs R&D/de chercheurs travaillant dans des infrastructures de recherche nouvellement construites ou équipées* - Nombre d'emplois de chercheurs qualifiés créés dans les PME *- Nombre de postes de travailleurs R&D/chercheurs créés dans des entités bénéficiant d'un soutien*
- Favoriser les approches collaboratives entre équipes de recherche	- Nombre de projets collaboratifs développés *- Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche bénéficiant d'un soutien*
- Faciliter l'accès des PME aux moyens de recherche des organismes de recherche et des grandes entreprises	- Nombre de PME ayant développé des liens avec des organismes de recherche et des grandes entreprises
- Soutenir la coordination des acteurs de l'innovation en région	- Nombre d'adhérents à la Maison Innovergne / rythme et contenu des échanges
- Poursuivre le soutien aux innovations de produits ou de process des entreprises	*- Nombre d'entreprises ayant lancé des produits nouveaux ou sensiblement améliorés, et nouveaux pour le marché, à la suite de projets d'innovation ou de recherche et de développement bénéficiant d'un soutien*

	- Nombre d'entreprises ayant lancé des produits nouveaux ou sensiblement améliorés, et nouveaux pour l'entreprise, à la suite de projets d'innovation ou de recherche et de développement bénéficiant d'un soutien *- Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement*

6.1.2 OBJECTIF THÉMATIQUE 3 : AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Impact attendu
Consolider le potentiel de développement des entreprises et redynamiser le tissu d'entreprises auvergnat

↓

Objectifs généraux	**Indicateurs correspondants**
- Développer et renforcer la compétitivité des entreprises - Maintenir un tissu d'entreprises performantes sur l'ensemble du territoire - Ouvrir de nouvelles perspectives de marchés pour les entreprises auvergnates	- Evolution du PIB régional - Evolution du taux de chômage régional *- Nombre d'emplois créés dans les PME bénéficiant d'un soutien*

↓

Objectifs opérationnels	**Indicateurs correspondants**
- Redynamiser le tissu d'entreprises par le soutien à la création/reprise et à la reconversion des activités	*- Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien (entreprises créées / reprises)* *- Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions* *- Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions* *- Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier* *- Investissements privés complétant un soutien public aux PME*
- Accompagner la professionnalisation et la mise en réseau des chefs d'entreprise	- Nombre de chefs d'entreprise ayant accédé à une prestation d'accompagnement (coaching – formation – veille / intelligence économique) - Nombre de mises en réseau d'entreprises effectuées
- Soutenir le développement et la structuration des filières porteuses et des dispositifs labellisés (de type clusters, grappes…) en Auvergne	- Nombre d'emplois créés dans les filières phare - Nombre d'entreprises faisant partie des dispositifs labellisés - Volume d'investissements des entreprises soutenues
- Agir en faveur de l'internationalisation des entreprises	- Nombre d'entreprises nouvellement exportatrices

- Organiser et développer les outils d'ingénierie financière en vue de soutenir le développement des entreprises	- Augmentation moyenne du chiffre d'affaires à l'export par type d'entreprises et type de secteurs - Montants dédiés à l'ingénierie financière par type (amorçage / développement / maturation…) - Nombre d'entreprises bénéficiaires (indicateur lien FEDER-FSE) - Augmentation du nombre de salariés bénéficiant d'une formation en lien avec l'investissement soutenu

6.1.3 OBJECTIF THÉMATIQUE 4 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CO2 DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS

Impact attendu
Promouvoir la production et la distribution de sources d'énergie renouvelable. Promouvoir l'efficacité énergétique

↓

Objectifs généraux	**Indicateurs correspondants**
- Amplifier l'amélioration de la qualité thermique des logements et des bâtiments et favoriser les solutions innovantes plus économes en carbone - Promouvoir les énergies renouvelables	- Réduction de la consommation générale d'énergie - Augmentation de la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables - *Diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2*

↓

Objectifs opérationnels	**Indicateurs correspondants**
- Promouvoir les stratégies territoriales en faveur de la réduction des émissions de carbone et soutenir leur mise en œuvre	
- Promouvoir des solutions innovantes (et économes) en faveur de l'efficacité énergétique des logements anciens, du patrimoine remarquable et du bâti de caractère, de l'habitat des bourgs centres - expérimenter des rénovations adaptées par typologie	*- Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés aux réseaux électriques dits « intelligents »*
- Améliorer **l'efficacité énergétique dans les logements à caractère social** pour lutter contre la **précarité énergétique**	*- Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique*
- Améliorer **l'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques**	*- Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics*
- **Promouvoir les solutions intelligentes plus économes en carbone dans les PME** (notamment dans le domaine du transport)	
- **Permettre l'information et l'accompagnement des particuliers (**population, propriétaires) **et des professionnels sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**	- Nombre de particuliers et d'entreprises bénéficiaires d'actions d'information relatives à l'efficacité énergétique
- Renforcer **l'ingénierie technique et financière** dans le secteur du bâtiment	- Nombre d'entreprises accompagnées pour développer leurs capacités d'ingénierie
- Soutenir l'expérimentation des **activités de recherche – innovation et l'articulation entre recherche et entreprises** pour le développement des énergies renouvelables (géothermie, biomasse (plaquettes, sous-produits agricoles, déchets, rafles…), méthanisation, liens entre géothermie et thermalisme…).	- Nombre d'activités pilotes lancées pour tester de nouveaux systèmes, dispositifs, techniques relatifs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique

- Promouvoir les systèmes énergétiques locaux (réseaux de chaleur, équipement…) et les systèmes de production localisés (méthanisation des effluents d'élevage, mix énergétique…) - Promouvoir des **solutions d'ingénierie financière** pour soutenir le développement des ENR	- Montants dédiés à l'ingénierie financière par type (amorçage / développement / maturation…) - Nombre d'emplois (hommes / femmes) créés en lien avec les énergies renouvelables - Nombre de personnes formées (hommes / femmes) aux énergies renouvelables

6.1.4 FOCUS SUR L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE FEDER

Ingénierie financière FEDER

Contexte

Le Règlement général comportant les dispositions communes aux différents fonds indique :

- qu'outre le financement par subventions, il est proposé que le soutien apporté aux entreprises et projets censés générer des revenus financiers importants soit essentiellement fourni au moyen d'instruments financiers innovants
- que les instruments financiers pourront dans l'avenir être utilisés pour tout type d'investissement et de bénéficiaire.

Besoins mis en évidence au cours de la mission

Le dispositif JEREMIE est reconnu comme essentiel pour aider à la maturation, au démarrage et au développement d'activités de PME - innovantes ou non – sur le territoire régional, du fait de l'affaiblissement des formes de capitalisme traditionnel et de la difficulté grandissante d'accès aux prêts bancaires classiques. Les discours divergent, en revanche, sur les volets sur lesquels l'intensité des besoins en matière d'ingénierie financière sont les plus prégnants, entre les différentes périodes de vie des entreprises. Le constat est que toutes les entreprises rencontrant des besoins de financement ne peuvent pas, à ce jour, accéder systématiquement aux solutions d'ingénierie financière existantes.
Au-delà de JEREMIE stricto sensu, des sociétés d'ingénierie financière sont en mesure d'intervenir pour répondre aux besoins des entreprises, mais pour JEREMIE comme pour elles, il n'est pas certain qu'un nombre suffisamment important de bénéficiaires potentiels en aient connaissance, et ce malgré les nombreuses initiatives de communication en la matière.
Les obligations réglementaires d'aides d'Etat constituent des freins à l'accès de certains types d'entreprises aux solutions d'ingénierie existantes.

Pistes 2014-2020

1. Sur l'analyse des besoins en matière d'ingénierie financière
Approfondir cette analyse des besoins, notamment :

- en terme de bénéficiaires potentiels : pour les PME en milieu rural notamment
- en terme de type de besoins selon les types d'entreprises : préciser où se font sentir les besoins en termes quantitatifs, et vérifier notamment s'ils portent par exemple fortement sur l'accompagnement des entreprises innovantes en primo-développement dans la mesure où JEREMIE Innovation ne peut pas intervenir auprès d'entreprises au-delà des phases d'amorçage et de démarrage, et/ou sur les entreprises moyennes matures des secteurs traditionnels ne pouvant pas bénéficier de JEREMIE Mezzanine, réservé aux petites entreprises.
- en termes de raisons pour lesquelles certains types d'entreprise ne font pas suffisamment appel aux dispositifs existants (des industries agro-alimentaires notamment)

NB : la fiche technique de la Commission européenne sur les instruments financiers de la politique de cohésion 2014-2020 indique que les instruments financiers doivent être conçus sur la base d'une évaluation ex-ante, visant à identifier les carences du marché, les situations d'investissement sous-optimales, les besoins d'investissements respectifs, la participation éventuelle du secteur privé et la valeur ajoutée de l'instrument financier qui en découle.

2. Sur le pilotage du dispositif d'ingénierie financière

- Veiller à ce que le démarrage effectif de la mobilisation des outils financiers soit plus rapide qu'au cours de la période 2007-2013 pour limiter le risque de dégagement d'office correspondant
- Poursuivre l'activité du Comité de pilotage partenarial

3. Sur le développement des dispositifs

- Investiguer la possibilité d'ouvrir JEREMIE aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises
- Investiguer la possibilité d'accompagner davantage certaines entreprises (critères à définir) ayant bénéficié d'aide à la création et au lancement commercial, pour accompagner leur consolidation financière.
- Etudier la possibilité de développer le dispositif JESSICA, qui soutient le développement et la revitalisation durables des villes par le biais de mécanismes d'ingénierie financière.

6.2 Les domaines exclus de la concentration thématique du FEDER

Eu égard à l'article 4 du projet de règlement FEDER et dans l'état actuel des négociations sur les règlements, les objectifs thématiques 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ne peuvent se voir affecter plus de 20 % du FEDER au niveau national. Les ateliers régionaux ont toutefois montré le fort intérêt porté à ces orientations. A ce stade, il est difficile d'identifier des objectifs généraux et opérationnels concernant ces domaines, des priorités devant être déterminées en amont par les acteurs politiques et institutionnels de la région.

Des observations sont formulées pour guider les acteurs et décideurs dans leurs choix. De manière synthétique, il est préconisé, outre la nécessité de limiter le nombre de champs d'intervention, de mettre en place des conditions qui renforceront la mise en place d'actions structurantes, notamment en :

- favorisant les démarches intégrées dans lesquelles devront s'inscrire les projets d'investissement. Ces démarches pourront être mises en place dans le cadre des programmes européens (stratégie de développement local, Investissement Territorial Intégré) ou dans un cadre purement régional;
- identifiant quelques investissements prioritaires d'envergure régionale ou nationale;
- favorisant l'articulation avec les autres fonds européens (cf. la partie 6.4. de l'étude qui apportera des informations complémentaires) et les autres programmes (Massif central, Loire).

Objectif thématique FEDER	Enjeux et priorités d'investissement régionaux	Observations
2 – Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	**A.5. Poursuivre l'aménagement numérique du territoire et accompagner les usages des TIC** A.5.1. Assurer "une meilleure couverture" des territoires par le THD A.5.2. Accompagner l'utilisation des TIC par les entreprises A.5.3. Soutenir l'intégration par les TPE/PME des TIC dans leur développement organisationnel et de process A.5.5 Accompagner l'utilisation des TIC à destination des particuliers	Domaine considéré comme prioritaire par l'ensemble des acteurs, particulièrement en ce qui concerne les infrastructures. En cas d'éligibilité des infrastructures Très Haut Débit au FEDER, les besoins financiers seront très importants (de l'ordre de 150 M€). En termes d'usage, les réflexions doivent être poursuivies avec les acteurs concernés pour affiner réellement les besoins : quels plans d'action mettre en place en ce qui concerne l'utilisation des TIC par les entreprises et leur intégration dans leur stratégie de développement ? Du côté de l'utilisation des TIC par les

	C.11.1. Offrir un égal accès aux soins, via les technologies innovantes (télémédecine et télésanté) C.7.6. Maintenir un maillage territorial de la formation et de l'enseignement en développant la formation ouverte et à distance (FOAD)…	particuliers, quel est le niveau d'avancement dans les réflexions en ce qui concerne l' e-éducation, l'e-administration ? Quels sont les besoins en matière de formation ouverte et à distance (FOAD) ?... En matière de santé, un rapprochement avec l'ARS semble nécessaire pour cibler les priorités en matière d'e-santé. Dans l'ensemble de ces domaines, ainsi que dans le domaine du télétravail, une réflexion doit être menée quant à l'éventuelle articulation du soutien du FEDER avec le FEADER pour le développement de ces solutions en zone rurale
5 – Favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques	**B.7. Renforcer la connaissance, l'information et soutenir les actions innovantes concernant le changement climatique (anticipation, adaptation…)** B.7.1. Améliorer la connaissance du changement climatique et de ses effets sur l'environnement, la biodiversité, les ressources en eau, les activités économiques, l'agriculture, le tourisme… B.7.2. Promouvoir la prévention et l'adaptation au changement climatique ; anticiper ses effets sur l'environnement et sur les activités économiques B.7.3. Sensibiliser la population, les institutions et les acteurs économiques aux risques naturels B.7.4. Accompagner la mise en œuvre des Plan Climat Energie Territoriaux (PCET)	Concernant les priorité B.7.1. et B.7.2., une réflexion doit être menée sur le l'articulation du FEDER avec le FEADER. Il pourrait être pertinent de limiter l'éligibilité aux actions s'inscrivant dans une démarche globale intégrée.
6 – Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	**B.1. Faire émerger des modalités de croissance adaptées aux enjeux environnementaux** B.1.1. Améliorer la gestion de la connaissance relative à	L'environnement revêt un caractère essentiel dans l'attractivité du territoire. Compte tenu de l'importance à donner à l'attractivité du territoire auvergnat pour accueillir de nouvelles populations et maintenir les résidents, il apparaît donc naturel que des actions

	l'environnement, aux espaces, aux espèces. B.1.2. Promouvoir des actions de développement respectueuses des atouts environnementaux et culturels et des modalités de développement intégrant les atouts environnementaux et culturels de la région. B.1.3. Prendre en compte les effets du changement climatique ; promouvoir un développement intégré des filières (agriculture, filière bois …) **B.2. Accompagner le développement de politiques de paysage à l'échelle de territoires organisés, y compris dans les espaces protégés** B.2.1. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie B.2.2. Protéger et promouvoir la biodiversité ; soutenir les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier par l'incitation et l'animation B.2.3. Promouvoir les actions favorables à la nature en ville; améliorer l'environnement urbain et le cadre de vie **B.3. Accompagner la mise en œuvre du SRCE, du SRCAE et soutenir les actions en faveur des espaces protégés et gérés** B.3.1. Mise en œuvre des schémas régionaux et soutien aux activités de gestion et intervention au sein des espaces naturels sensibles **B.4. Promouvoir une gestion durable de l'eau ; accompagner la gestion économe et partagée ainsi que la préservation des ressources en eau et des**	ayant pour but la préservation du patrimoine naturel et culturel soient soutenues. Toutefois, les risques de saupoudrage des fonds dans ces domaines existent. Il serait donc essentiel d'intervenir selon des stratégies locales définies préalablement, en s'appuyant sur les préoccupations stratégiques exprimées dans l'enjeu B.1., ou des approches intégrées. La détermination d'un nombre limité de sites d'envergure sélectionnés au moment de l'élaboration du Programme Opérationnel peut également être un moyen de cibler les crédits du FEDER dans un but défini préalablement. Concernant les priorités B.2.3. et B.7.5., la logique exclusive d'approche globale intégrée à l'échelle des territoires urbains pourrait s'avérer appropriée. De manière générale, l'articulation avec les fonds publics doit être travaillée, afin d'éviter l'absence de contreparties au FEDER. L'articulation avec le FEADER prend toute son importance dans le cadre de cet objectif thématique, tout particulièrement en ce qui concerne l'enjeu B.2. De même, concernant la priorité B.4., l'articulation avec le Plan Loire doit être recherchée prioritairement. De façon générale, il est nécessaire de progresser dans l'articulation des espaces d'intervention en précisant ce qui relève du programme opérationnel régional, du Plan Loire et du programme Massif central

	milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant B.4.1. Soutenir la mise en œuvre des SAGE ; améliorer la gestion des vallées alluviales, des rivières et des lacs; restaurer les masses d'eau ; améliorer les systèmes de prélèvement et de distribution d'eau à l'échelle des bassins ; promouvoir un usage économe de l'eau B.4.2. Améliorer la connaissance et soutenir les actions visant à réduire les risques d'inondation B.7.5. Favoriser la redensification des centres villes et la reconstruction de la ville sur la ville (traitement foncier, requalification des sites, traitement des friches urbaines et industrielles…)	
7 – Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles	**B.8. Développer et articuler des solutions innovantes de mobilité en milieu rural, urbain et périurbain** B.8.1. Poursuivre le développement de l'offre ferroviaire périurbaine B.8.2. Soutenir les initiatives de covoiturage, transports à la demande, les bouquets de services B.8.3. Renforcer les services à la population en milieu rural et lutter contre la précarité énergétique B.8.4. Informer la population, les entreprises et favoriser les changements de comportement dans l'usage des moyens de transport … B.8.5. Poursuivre le déploiement du réseau de véloroutes; promouvoir l'usage du vélo en zone urbaine, périurbaine et rurale	La nécessité de poursuivre le désenclavement ferroviaire de l'Auvergne reste une nécessité pour la compétitivité et l'attractivité du territoire. Toutefois, certains investissements dans ce domaine s'avèrent financièrement lourds. Leur prise en compte dans le cadre du PO FEDER relève de choix politiques. Au delà du financement des infrastructures, certains enjeux et priorités régionales mettent en avant le besoin de soutenir des dispositifs liés à la mobilité durable. Dans ce domaine, le soutien de certaines actions pourrait répondre à des conditions préalables de logique stratégique définie en amont et / ou de coordination entre les acteurs. Certains projets pourraient par ailleurs être rendus éligibles dans le cadre de l'objectif thématique 4, voire dans l'objectif 3 (en ce qui concerne les actions de l'enjeu B.10), soumis à la concentration thématique. Cette orientation pourrait donc être

	B.9. Soutenir les pôles d'échanges multimodaux et les solutions de coordination des services de transports urbains, périurbains et interurbains dont les nouveaux services à la mobilité B.9.1. Poursuivre la réflexion sur la création de nouveaux pôles d'échange intermodaux ; poursuivre les travaux d'infrastructures (pôles d'échange…) ; favoriser le report modal de la voiture vers le ferroviaire ; renforcer l'accessibilité aux transports pour les personnes à mobilité réduite… B.9.2. Renforcer la coordination inter-AOT… **B.10. Promouvoir des chaines logistiques durables** B.10.1. Soutenir le déploiement de chaines logistiques plus économes en carbone ; informer les acteurs économiques et favoriser les actions de coordination entre transporteurs et chargeurs ; déployer des outils/méthodes de rationalisation des flux	privilégiée.
8 – Favoriser l'emploi et la mobilité	A.4.1 Intensifier l'accompagnement financier et stratégique des projets de création d'entreprise pour assurer leur pérennité A.5.4 Soutenir le développement du télétravail B.1.2. Promouvoir des actions de développement respectueuses des atouts environnementaux et culturels et des modalités de développement qui intègrent les atouts environnementaux et culturels de la région (patrimoine historique, architectural, religieux; tourisme et industries créatives…)	A travers l'objectif thématique 8, le FEDER peut soutenir des projets offrant des opportunités d'emploi (création d'entreprises, pépinières d'entreprises, initiatives de développement local offrant des services en vue de la création d'emploi…). Cet objectif pourrait permettre de répondre à de nombreuses opportunités des territoires et être fortement consommateur de crédits, la logique d'innovation, qui peut freiner certains projets, étant moins présente que dans l'objectif thématique 3. Il pourrait être pertinent de limiter la consommation des crédits de cette mesure en la rattachant, par exemple, exclusivement à

		la mise en place d'une stratégie de développement local. Le FEADER a par ailleurs la possibilité d'intervenir en matière de création d'entreprises dans les zones rurales.
9 – Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	B.1.2. Promouvoir des actions de développement respectueuses des atouts environnementaux et culturels et des modalités de développement qui intègrent les atouts environnementaux et culturels de la région (patrimoine historique, architectural, religieux; tourisme et industries créatives…) C.11.2. Favoriser le développement d'une offre minimale de services à la population en milieu rural et notamment : - Favoriser l'implantation de services permettant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée - Favoriser le développement des structures relatives au vieillissement en bonne santé C.11.3. Améliorer le cadre de vie par la qualité des espaces urbains et des opérations de renouvellement urbain C.11.4. Soutenir la création et le développement des structures dans le domaine de l'économie sociale et solidaire	L'objectif 9 montre un intérêt pour la région, particulièrement sous l'angle de : - l'aide à la revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées (B.1.2, C.11.2 et C.11.3) : Comme pour les objectifs précédents, afin de permettre une action structurante du FEDER, il serait pertinent de limiter le soutien de ce fonds aux projets s'inscrivant dans des démarches de stratégies intégrées. Dans le domaine rural, le soutien des projets par le FEADER pourra par ailleurs être privilégié. - l'aide aux entreprises sociales (C.11.4) : Le domaine de l'économie sociale et solidaire a connu une véritable croissance ces dernières années. En lien avec l'action du FSE, un soutien de ces entreprises pourrait être envisagé, si les financements publics existants ne s'avéraient pas suffisants.
10 – Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	C.6.7. Lever les freins à la réalisation des projets de formations (en particulier en ce qui concerne les difficultés de mobilité et d'hébergement des stagiaires) C.7.6. Maintenir un maillage territorial de la formation et de l'enseignement en développant la formation ouverte et à distance (FOAD) et en favorisant la mutualisation des plateformes de formation	Dans le cadre de l'atelier Croissance inclusive, des besoins ont été exprimés en matière d'hébergement des stagiaires et de mutualisation des plateformes de formation. La réflexion doit être poursuivie pour identifier s'il existe un véritable besoin de financement du FEDER sur ces domaines.

6.3 Focus sur des spécificités du FSE

Cette partie du rapport a pour objectif de présenter des focus sur des thématiques qui prennent une importance particulière dans le projet de règlement FSE pour la période 2014-2020 et qui n'ont pas suscité un véritable intérêt lors des ateliers. Deux fiches thématiques sur l'ingénierie financière et l'innovation sociale mettent en avant les possibilités offertes par le FSE, sur la base de l'expérience acquise au cours de la précédente génération de programme.

6.3.1 L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Cette fiche a pour objectif de présenter aux acteurs régionaux les possibilités que peut offrir le FSE en matière de mise en place d'instruments financiers :

<table>
<tr><th colspan="2">Contexte</th></tr>
<tr><td colspan="2">L'article 25 du projet de règlement FSE indique la possibilité :
d'utiliser des instruments financiers, tels que les mécanismes de partage des risques, les fonds propres et les dettes, les fonds de garantie, les fonds de participation et les fonds de prêt, pour soutenir des actions relevant du champ d'application du FSE.
d'améliorer l'accès aux marchés des capitaux des entités publiques et privées qui mettent en œuvre des actions et politiques relevant du champ d'action du FSE, au moyen de "garanties FSE de soutien aux politiques" soumises à l'approbation de la Commission.</td></tr>
<tr><th colspan="2">Expérience 2007-2013 dans le domaine de la microfinance</th></tr>
<tr><td colspan="2">A l'échelle européenne, le secteur de la microfinance est situé à l'intersection de deux domaines majeurs: celui des politiques économiques, afin de créer des emplois, de la croissance grâce aux investissements et aux innovations et celui des politiques d'inclusion sociale qui doivent promouvoir une éducation égalitaire, des possibilités d'emploi et l'éradication de la pauvreté dans l'Union. Alors que la dimension économique de la microfinance était presque la seule prise en compte à ses débuts, une réelle prise de conscience s'est opérée dans les Institutions Européennes quant à la corrélation existante entre le défaut d'accès au crédit et l'exclusion sociale.

Cette double approche a trouvé sa place dans la politique de cohésion. A partir de 2007, la microfinance va jouer un plus grand rôle dans le cadre de ces politiques régionales, notamment à travers les nouveaux programmes JEREMIE et JASMINE. D'autres instruments financiers (l'Instrument de microfinancement Progress et le Programme cadre pour l'Innovation et la Compétitivité) ont également contribué au développement de la microfinance.</td></tr>
<tr><td>JASMINE (Action commune visant à soutenir les institutions de microfinance en Europe) :
<u>Quatre objectifs majeurs:</u>
Améliorer l'environnement légal et institutionnel au sein des Etats Membres
Changer encore plus le climat en faveur de l'entrepreneuriat
Promouvoir la dissémination des bonnes</td><td>JEREMIE (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises)
En France, JEREMIE est mis en œuvre essentiellement par le biais du FEDER, la possibilité d'utiliser le FSE comme capital d'emprunts n'ayant pas été ouverte dans le cade du PO FSE national.

D'autres régions européennes (Lombardie, Sicile notamment) ont utilisé le FSE, dans le but de</td></tr>
</table>

pratiques • Fournir un capital financier additionnel pour les nouvelles IMF non-bancaires. Le Réseau Européen de la Microfinance (REM) a bénéficié du soutien de ce dispositif.	permettre à des coopératives d'attribuer des prêts.
L'Instrument européen de microfinancement Progress (IEMP) Objectif : soutenir, au travers de l'allocation de microcrédits, des personnes au chômage désirant créer leur propre entreprise mais n'ayant pas accès au crédit, ainsi que contribuer au renforcement des microentreprises déjà établies mais en danger dans un contexte de crise économique. L'IMF Créa-Sol, implantée en région PACA, en Corse et à la Réunion est le premier institut de microfinance français à pouvoir bénéficier de ce fonds. Cet appui a permis l'offre de 2 produits : - un microcrédit personnel d'un montant plafonné de 3.000 €, délivré pour favoriser l'employabilité - un microcrédit professionnel plafonné à 10.000 € pour aider à la création, reprise ou le primo développement d'entreprises.	**Le Programme Cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (PIC)** Objectif : promouvoir la création de PME avec un fort potentiel de croissance. Il comprend une initiative spécifique pour les Institutions de Microfinance (IMF), le Volet Garantie du Microcrédit, géré par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) et la Commission. L'objectif du volet microcrédit est d'encourager les intermédiaires financiers à fournir des financements aux microentreprises. Il est accessible à toutes les IMF, qu'elles soient publiques ou privées.
Pistes 2014-2020	
Le FSE pourrait être utilisé pour soutenir des dispositifs de microcrédits, tels que ceux déployés notamment par l'ADIE, l'Association France Initiative, l'Association Auvergne Active… Si les microcrédits professionnels peuvent être soutenus par ce biais, la mobilisation aux côtés des petites associations s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale et ne disposant pas encore d'une visibilité suffisante pour obtenir des financements à moyen terme pourrait également être envisagée. La microfinance pourrait par ailleurs, directement contribuer au développement de l'innovation sociale. Les priorités d'action régionales C.2.2. et C.3.4. relatives à l'entreprenariat et à la création d'entreprise, ainsi que la C.9.2. "Favoriser les dynamiques collectives pour maintenir le lien social" pourraient trouver une concrétisation à travers la microfinance.	Le FSE peut être utilisé comme garantie pour des prêts contractés par des organismes des États membres, en vue du financement de mesures relevant de son champ d'intervention.
Si la France se dote d'un PO FSE national, il sera nécessaire que celui-ci autorise l'utilisation des	

instruments financiers pour mettre en œuvre ces dispositifs.
Sources d'information complémentaires
http://www.european-microfinance.org/europe-microfinance.php http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/instruments/jasmine_en.cfm http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=836&langId=fr http://www.eif.europa.eu/what_we_do/microfinance/index.htm

6.3.2 L'INNOVATION SOCIALE

Contexte
L'innovation sociale est une préoccupation majeure de la stratégie Europe 2020. Dans ce cadre, elle met en œuvre la « **plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale** » qui a pour objectif de renforcer l'engagement en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'apporter un cadre d'action qui lie les États membres, les institutions et les acteurs européens. Dans ce contexte, la Commission « conçoit et met en œuvre des programmes visant à promouvoir l'innovation sociale pour les plus vulnérables ». Elle promeut à ce titre, l'innovation sociale fondée sur des données probantes, notamment par le biais du nouveau Programme européen pour le changement social et l'innovation sociale (incluant le programme PROGRESS, Eures et l'Instrument Européen de Microfinancement Progress) et du FSE. Dans *l'article 9* du projet de règlement FSE, le **FSE** encourage l'innovation sociale dans tous les domaines relevant de son champ d'application afin d'expérimenter puis d'appliquer à grande échelle des solutions innovantes pour répondre aux besoins sociaux. Si un axe du programme est exclusivement consacré à l'innovation sociale (ou combiné avec la coopération transnationale), le taux maximal de cofinancement de cet axe peut être augmenté de 10%. De même, la stratégie Europe 2020 développe une initiative « **l'Union de l'innovation** », qui comprend un volet consacré au secteur public et à l'innovation sociale, étant donné que celle-ci peut permettre une approche stratégique générale visant à relever des défis, tels que le changement climatique, l'énergie, la santé et le vieillissement de la population. A ce titre la Commission a développé une plateforme SIE (Social Innovation Europe)[3] L'innovation sociale peut ainsi trouver un soutien dans le cadre du **FEDER** au titre notamment de l'investissement prioritaire 1.b. "Promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale…" *(article 5 du projet de règlement FEDER).*
Qu'est ce que l'innovation sociale ?
L'Union européenne a identifié l'innovation sociale comme une tendance transformatrice clé en mesure de répondre à certains besoins sociétaux qui ne sont pas actuellement pris en compte par le marché ou le secteur public. *« Les innovations sociales sont considérées comme des idées nouvelles (des produits, des services et des modèles) qui répondent simultanément à des besoins sociaux (de façon plus efficace que leurs alternatives) et qui permettent de créer de nouvelles relations sociales ou de nouvelles collaborations. En d'autres termes, il s'agit d'innovations qui sont à la fois bonnes pour la société et qui renforcent la capacité d'agir de la société.[4] »* Les sociétés étant contraintes de s'adapter et d'évoluer en fonction des nouvelles réalités

[3] http://www.socialinnovationeurope.eu/

[4] Social Innovation Exchange & the Young Foundation (2010), *Study on Social Innovation*, disponible à l'adresse: http://www.socialinnovationexchange.org/node/4959

économiques et sociales, de nouvelles opportunités se présentent. Les banques coopératives, les hospices et les institutions de micro-finance ne représentent que quelques exemples de ce type d'innovation sociale. L'innovation sociale peut permettre de nouvelles idées dans les domaines du vieillissement de la population, de la pauvreté, du chômage, des nouveaux modèles d'organisation du travail et des nouveaux modes de vie, ainsi que d'éducation et de soins de santé…

Quelques exemples en lien avec le FSE	
3SC[5] est une association de dix organisations de la société civile, qui participe à d'importantes adjudications de marchés publics au nom de groupes de la société civile bénévoles et sans but lucratif.	**Big Issue Invest (BII)**[6] offre un financement direct aux entreprises sociales disposant de solutions commerciales pour relever des défis sociaux et environnementaux. Les critères pour recevoir un soutien sont les suivants: un objectif social clair, un modèle économique convaincant, une gestion solide et la capacité de démontrer une source de revenus durable et un potentiel de croissance.

Pistes 2014-2020

En Auvergne, l'innovation sociale pourrait particulièrement être développée à travers les priorités d'action relatives à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté et en particulier :

- C.9.1. Expérimenter des méthodes d'accompagnement des personnes en grande difficulté pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle : L'expérimentation est au cœur de cette priorité, le but étant de répondre prioritairement à un besoin d'insertion sociale pour lequel il n'existe pas à ce jour de dispositif adapté. Une diffusion à plus large échelle des solutions testées pourrait par ailleurs être envisageable dans le contexte de l'innovation sociale.
- C.9.2. Favoriser les dynamiques collectives pour maintenir le lien social : Le but recherché dans cette priorité est de soutenir les initiatives d'associations ou autre structure d'utilité sociale, qui permettront d'éviter l'exclusion sociale des personnes. Le soutien de cette priorité à travers la microfinance pourrait par ailleurs être envisageable.
- C.10.6. Rechercher des méthodes innovantes pour favoriser l'insertion durable, notamment dans l'économie sociale et solidaire : L'insertion durable demeure un sujet préoccupant à l'échelle nationale pour lequel les solutions restent difficiles à trouver. L'innovation sera donc nécessaire pour faire émerger des solutions.

[5] http://www.3sc.org/

[6] http://www.bigissueinvest.com/

6.4 L'articulation entre les fonds FEDER / FSE / FEADER

Cette partie de l'étude tente de préciser l'articulation des fonds entre eux sur la base des enjeux et priorités d'investissement régionales identifiés. Les informations disponibles restent parfois partielles et ne permettent pas un positionnement définitif.

De manière synthétique, on peut résumer les possibilités de l'articulation entre le FEDER et le FEADER de la manière suivante : Le FEADER offre de véritables perspectives de soutien aux zones rurales non seulement dans les domaines agricole, agro-alimentaire et de la foresterie, mais également des micro et petites entreprises. Afin de procéder à un rééquilibrage des fonds européens entre les départements (au profit notamment des départements les plus ruraux), il apparaîtrait important de favoriser l'utilisation du FEADER en direction des micro et petites entreprises. Toutefois, l'orientation qui sera prise devra tenir compte du montant de l'enveloppe FEADER affectée à la région.

L'opportunité de soutenir des investissements relatifs au haut débit dans les zones rurales, par le biais du FEADER pourrait par ailleurs être saisie.

Le FEADER peut, par ailleurs, fortement contribuer à la préservation environnementale des terres agricoles, des forêts et des paysages ruraux.

Concernant les services, le FEADER pourra intervenir dès lors que les investissements (de petite échelle) seront en adéquation avec un plan de développement de la commune et de ses services (soutenu dans le cadre de l'art. 21.a) préalablement élaboré, et le cas échéant avec une stratégie de développement local (LEADER).

L'articulation avec le FSE reste classique, bien que des incertitudes demeurent quant aux possibilités de soutien du FSE sur l'amélioration de l'accès à des services, y compris de santé et d'intérêt général et de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Enjeux	Fonds	Observations
A1. Consolider le potentiel de développement de l'innovation des secteurs relais et émergents et les efforts de modernisation des secteurs traditionnels	FEDER FEADER	Le FEDER restera le fonds de soutien prioritaire à cet enjeu. L'articulation entre le FEDER et le FEADER pourra se faire en fonction des secteurs et éventuellement de la situation en zone rurale. Les actions des entreprises des pôles de compétitivité pourraient quant à eux relever du FEDER, ainsi que les projets concernant les produits exclus de l'annexe I du traité de Rome Dans les domaines de l'agroalimentaire et micro et petites entreprises (en zone rurale) et de la foresterie, selon le projet de règlement FEADER, l'intervention de ce fonds peut être envisagé : - Art. 17. Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires

	Approche multifonds FSE	(cette mesure ne s'applique qu'aux agriculteurs) - Art. 18. Investissements physiques concernant la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles relevant de l'annexe I du traité de Rome (sous réserve que la mesure soit ouverte aux industries agro-alimentaires) - Art. 20.b : Développement des exploitations agricoles et des entreprises (investissements dans des activités non agricoles réalisés par des micro et petites entreprises des zones rurales) - Art. 22 : Investissement dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts - Art. 27 : Investissements dans les nouvelles techniques forestières et dans la transformation et la commercialisation des produits forestiers - Art. 28 : Mise en place de groupements de producteurs (agricoles et forestiers) - Art. 36 : Coopération impliquant au moins deux entités (agriculture, alimentaire, foresterie, biomasse, production d'énergie Dans les domaines de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la bio-économie, la mise en place d'un **Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) sur le thème "Agriculture durable et productive"**, liant la recherche, l'innovation et le développement économique doit faire l'objet d'une réflexion dans la région (notament avec le pôle de compétitivité Céréales Vallée) au vu de l'importance du secteur agricole, agro-alimentaire et des activités de recherche dans ce domaine. Le FSE pourra intervenir dans le domaine de l'adaptation des compétences de la main d'œuvre dès lors qu'il s'agira de salariés (aucune précision dans le projet de règlement quant à la nature de la main d'œuvre éligible), d'entrepreneurs. Les chefs d'entreprise risquent de ne pas être éligibles.
A.2. Développer les démarches d'animation et d'accompagnement des chefs d'entreprise et acteurs économiques auvergnats	FEDER / FSE	En matière de coaching des entrepreneurs (A.2.1), le FSE (mes A.3.) pourra être réservé aux demandeurs d'emploi, aux personnes inactives ou défavorisées commençant ou développant une activité. Le FEDER pourrait intervenir pour les autres publics (mes 3). En matière de gestion des ressources humaines (A.2.3.), le FSE pourra intervenir exclusivement.

	FEADER FEDER	L'article 16 "Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et des services de remplacement sur l'exploitation" du FEADER pourrait être mobilisé pour accompagner les chefs d'entreprise (micro et petites entreprises en zones rurales) vers l'innovation (A.2.4). Ce point pourrait notamment être traité dans le cadre de stratégies de développement local (Leader) ou dans le cadre des Investissements territoriaux intégrés (villes moyennes). Les priorités A.2.1 et A.2.5 pourraient être soutenues exclusivement par du FEDER.
A.3. Organiser et développer les outils d'ingénierie financière en vue de soutenir le développement des entreprises	FEDER/FEADER	Le FEDER pourra être utilisé en priorité. Le FEADER pourrait intervenir pour abonder un fonds destiné aux entreprises agro-alimentaires. Toutefois, le projet de règlement FEADER ne donne aucune précision sur le sujet.
A.4. Soutenir et assurer la réussite des démarches de création ainsi que de transmission - reprise de TPE-PME	FEDER / FEADER / FSE	Le FEDER pourra intervenir sur la création d'entreprises (plus particulièrement à caractère innovant, mais les précisions restent floues en termes de limitation de l'éligibilité de la mesure 3). LE FEADER (art.20.a. : aide au démarrage d'entreprises) pourra intervenir auprès des agriculteurs et des micro et petites entreprises en zones rurales. Le FSE (mes A.3.) pourrait intervenir, en termes de développement des compétences particulièrement auprès des demandeurs d'emploi, personnes inactives ou défavorisées commençant ou développant une activité.
A.5. Poursuivre l'aménagement numérique du territoire et accompagner les usages des TIC	FEDER / FEADER	L'articulation entre le FEADER et le FEDER sera à revoir en fonction de l'éligibilité des infrastructures au FEDER. Le FEADER pourrait être privilégié dans les zones rurales. La formation aux TIC pourra être prise en charge par le FSE.
A.6. Soutenir la compétitivité de la recherche régionale	FEDER/ FEADER	Le FEDER sera le fonds prioritaire sur cet enjeu. L'articulation avec le FEADER pourra dépendre de la nouvelle Stratégie Régionale de l'Innovation.
A.7 Poursuivre le développement du transfert de technologie en direction des entreprises	FEDER	Pour une meilleure articulation entre les fonds, il est préférable que cet enjeu soit traité exclusivement dans le cadre du FEDER, y compris sur les domaines de l'agro-alimentaire et de la foresterie.

A.8 Soutenir les initiatives d'innovation des entreprises et la coordination régionale des acteurs de l'innovation	FEDER	Pour une meilleure articulation entre les fonds, il est préférable que cet enjeu soit traité exclusivement dans le cadre du FEDER, y compris sur les domaines de l'agro-alimentaire et de la foresterie.
B.1 : Faire émerger des modalités de croissances adaptées aux enjeux environnementaux (ne pas opposer croissance et environnement)	FEDER / FEADER	Compte tenu du faible montant de crédits FEDER sur cet enjeu, il serait préférable de prioriser l'utilisation du FEADER. Celui-ci pourrait intervenir de façon prioritaire sur les forêts en zones rurales, les zones agricoles. L'article le plus approprié semble être le 21 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (a : établissement et mise à jour des plans de développement des communes dans les zones rurales et de leurs services de base ainsi que des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et d'autres zones de grande valeur naturelle) L'article 21 pourrait également permettre le soutien des investissements et le développement des services de base locaux pour la population rurale (activités culturelles et récréatives), des investissements dans les informations touristiques et signalisation des sites touristiques, l'entretien, la restauration et la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages et des paysages ruraux…. Ces aspects pourraient toutefois être traités dans le cadre de stratégies de développement local (LEADER). L'intervention du FEDER pourrait se limiter aux zones urbaines.
B.2 : Accompagner le développement de politiques de paysage à l'échelle de territoires organisés, y compris dans les espaces protégés	FEDER / FEADER	Le FEADER semble être le fonds le plus approprié pour traiter les priorités régionales d'investissement B.2.1 et B.2.2. Les articles concernés pourraient être les suivants : • Art 18 : Investissements physiques (investissements non productifs liés à la mise en œuvre d'engagements agroenvironnementaux et forestiers, à l'état de conservation de la biodiversité des espèces et des habitats ou qui renforcent le caractère d'utilité publique d'une zone Natura 2000) • Art 21.f : Etudes et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages et des paysages ruraux • Art 22 : (et 23 à 27 pour plus de précisions): Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts

		• Art 29 : Agroenvironnement - climat • Art 35 : Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts L'intervention du FEDER (mes 6.e) pourrait se limiter aux zones urbaines (priorité régionale B.2.3).
B.3 : Accompagner la mise en œuvre du SRCE et du SRCAE et soutenir les actions en faveur des espaces protégés et gérés	FEDER / FEADER	Les actions à caractère régional pourraient trouver leur place dans le cadre du FEDER. Les actions sur les espaces protégés en zones urbaines pourraient relever du FEDER (mes 6.d et 6.e). L'article 21 du FEADER pourrait permettre la prise en compte des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et d'autres zones de grande valeur naturelle, en zone rurale.
B.4 : Promouvoir une gestion durable de l'eau ; accompagner la gestion économe et partagée ainsi que la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant	FEDER	Le FEDER semble plus approprié pour traiter cette thématique (mes 6.b).
B.5 : Amplifier l'amélioration de la qualité thermique des logements et des bâtiments. Lutter contre la précarité énergétique	FEDER / FEADER / FSE	Le FEDER peut être le fonds privilégié sur cette thématique, dans le cadre de des objectifs 3 et 4 (soumis à la concentration thématique). Le FEADER pourrait notamment intervenir dans la reconversion des bâtiments en vue d'augmenter les performances environnementales des communes rurales (art. 21.g). Toutefois, les financements ne pourront concerner que les infrastructures de petite taille et ne pourront être attribués que s'ils sont en adéquation avec le plan de développement de la commune et de ses services (soutenu dans le cadre de l'art. 21.a), et le cas échéant avec une stratégie de développement local (LEADER). Le FSE peut intervenir en termes de développement des compétences.
B.6 : Promouvoir les énergies renouvelables et améliorer la structuration de la filière bois	FEDER/ FEADER / FSE	Le FEDER pourrait être le fonds privilégié sur cette thématique en ce qui concerne les énergies renouvelables. Les infrastructures de petite échelle dans les énergies renouvelables peuvent malgré tout bénéficier du FEADER (article 21 (b)). Concernant la filière bois (intégration de la filière bois et articulation entre ses différentes

		composantes, soutenir une gestion durable de la ressources en bois… (B.6.2)), le FEADER pourrait être privilégié à travers l'article 22 (Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts) et l'article 28 (mise en place de groupements de producteurs). Les investissements relatifs à la recherche pourraient relever quant à eux du FEDER. Le FSE pourrait intervenir en termes de développement des compétences
B.7 : Renforcer la connaissance, l'information et soutenir les actions innovantes concernant le changement climatique (anticipation, adaptation…)	FEDER / FEADER	Le FEADER pourrait être utilisé pour des actions portant sur le domaine agricole et de la foresterie dans le cadre de : - l'article 19 (reconstruction du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des évènements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées) - l'article 25 (Prévention et réparation des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des évènements catastrophiques) - l'article 26 (Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers) - l'article 29 (Agroenvironnement et climat). Pour les autres types d'investissement, le FEDER devrait être privilégié.
B.8 : Développer et articuler des solutions innovantes de mobilité en milieu rural, urbain et périurbain	FEDER	Le FEDER reste le seul fond à pouvoir intervenir sur ces domaines
B.9 : Soutenir les pôles d'échanges multimodaux et les solutions de coordination des services de transports urbains, périurbains et interurbains dont les nouveaux services à la mobilité		
B.10 : Promouvoir des chaines logistiques durables		

C.1. Accompagner les jeunes dans l'entrée dans la vie active	FSE	Le FSE reste le seul fonds envisageable pour cet enjeu.
C.2. Gérer la fin de carrière des séniors	FSE	Le FSE reste le seul fonds envisageable pour cet enjeu.
C.3. Favoriser l'attractivité de l'Auvergne en termes d'emploi	FSE / FEADER / FEDER	Le FSE pourrait intervenir sur la majorité des priorités de cet enjeu. Concernant l'entreprenariat, le FSE pourrait intervenir en matière de développement des compétences, le FEDER et le FEADER concerneraient l'aide à l'installation.
C.4. Lutter contre la discrimination dans l'emploi	FSE	Le FSE reste le seul fonds envisageable pour cet enjeu.
C.5. Développer les initiatives de valorisation du capital humain comme facteurs de compétitivité et de développement durable	FSE	Le FSE reste le seul fonds envisageable pour cet enjeu.
C.6. Sécuriser les parcours de formation et contribuer à la continuité professionnelle	FSE / FEADER / FEDER	Le FSE pourrait être le fonds utilisé de façon prioritaire. Pour les personnes actives dans les secteurs de l'agriculture, des denrées alimentaires et de la foresterie, des exploitants de terres et autres acteurs économiques (PME opérant en zones rurales), le FEADER peut intervenir dans le cadre de son article 15 : Transfert de connaissance et actions d'information. En cas de faibles disponibilités financières du FEADER, la formation des acteurs économiques pourrait être envisagée dans le cadre du FSE, sauf si cela relevait d'une stratégie locale de développement. Le FEDER pourrait intervenir sur les investissements en lien avec la formation.
C.7. Renforcer l'articulation de l'offre de formation et sa qualité	FSE/ FEADER /FEDER	Le FSE pourra être le fonds utilisé de façon prioritaire. Pour les parcours de formation dans les secteurs de l'agriculture, des denrées alimentaires et de la foresterie, le FEADER peut intervenir dans le cadre de son article 15 : Transfert de connaissance et actions d'information. Le FEDER pourrait intervenir sur les investissements TIC et les usages.

C.8. Accompagner le développement économique et la création de nouveaux métiers par la formation	FSE	Le FSE reste le fonds le plus approprié pour traiter cet enjeu.
C.9. Favoriser l'inclusion sociale	FSE	Le FSE reste le fonds le plus approprié pour traiter cet enjeu.
C.10. Sécuriser les parcours d'insertion et de formation avec l'ensemble des acteurs et faciliter l'accès à la formation des personnes en insertion	FSE	Le FSE reste le fonds le plus approprié pour traiter cet enjeu.
C.11. Contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire et améliorer l'accès aux services essentiels (santé et services sociaux) en tout point du territoire	FEDER / FSE / FEADER	Le FEDER semble être le seul fonds à pouvoir intervenir sur les usages des TIC en matière de soins (télémédecine). Concernant les services en milieu rural, le FEADER pourrait intervenir de façon privilégiée par le biais de son article 21.g : Investissements en faveur de la délocalisation d'activités et la reconversion des bâtiments ou d'autres installations situées à proximité des communautés rurales, en vue d'améliorer la qualité de la vie ou d'augmenter la performance environnementale de la communauté. Les financements ne pourront être attribués que s'ils sont en adéquation avec le plan de développement de la commune et de ses services (soutenu dans le cadre de l'art. 21.a), et le cas échéant avec une stratégie de développement local (LEADER). Le soutien ne pourra porter que sur les infrastrutures de petite taille. Le FEDER pourrait intervenir en zone rurale (mes. 9.b) notamment sur les plus grosses infrastructures. Le FSE pourrait intervenir notamment sur l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt (C.4) et sur les actions concernant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée (A.4). Toutefois aucune précision n'est donnée quant à la nature des dépenses éligibles. En zone urbaine, le FEDER apparaît être le fonds le plus adapté, au regard des priorités régionales ciblées. Le FEDER peut intervenir en matière d'aide à la création et au développement des entreprises sociales et solidaires, le FSE pourrait intervenir dans une logique complémentaire de promotion de ce secteur.

6.5 Les priorités transversales

Des fiches techniques présentent des recommandations afin d'améliorer la prise en compte des priorités transversales "Développement durable" et "Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non discrimination". Ces recommandations s'appliquent spécifiquement au PO FEDER.

6.5.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

<table>
<tr><th colspan="2">Prise en compte du développement durable durant la période 2007-2013</th></tr>
<tr><td colspan="2">Depuis 2007, le développement durable est un des principes d'intervention des fonds structurels. Cependant, le développement durable ne fait pas l'objet d'une définition précise, homogène et partagée. Le Comité de suivi du CRSN s'est toutefois positionné pour traiter la priorité transversale du développement durable à partir du référentiel du MEEDDAT constitué de 5 finalités :
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources
- Epanouissement de tous les être humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
La prise en compte du développement durable dans les programmes opérationnels FEDER français a enregistré un saut qualitatif et quantitatif par rapport aux générations précédentes de programmes européens. Il existe désormais une volonté d'appliquer aux actions ce qui restait auparavant essentiellement de l'ordre de l'affichage, notamment par la mise en place de grilles d'éco-conditionnalité. Des finalités restent toutefois plus favorisées que d'autres, les finalités sociales et organisationnelles étant moins prises en compte. Par ailleurs, a été constaté des difficultés de mise en œuvre dues à une insuffisante formation des services instructeurs à la prise en compte de critères qualitatifs et à une absence de dispositifs de gouvernance spécifique[7].</td></tr>
<tr><th colspan="2">Bonnes pratiques</th></tr>
<tr><td>Diagnostic développement durable mis en place en Aquitaine (pour les projets de plus de 2 M€)
- Vise à mettre en place une démarche de développement durable tout au long du projet.
- <u>Outil utilisé</u> : grille de questionnement développé par le réseau scientifique et technique du ministère en charge du développement durable et ajusté au contexte du FEDER, permettant d'apprécier les points forts et faibles et les axes d'amélioration du projet au regard du développement durable
- Diagnostic fondé sur une <u>démarche</u></td><td>La mission d'appui environnementale mise en place dans le Nord-Pas-de-Calais

- <u>Mise en place d'une équipe de deux personnes</u> (1 personne de la DREAL et une personne de la Région) pour sensibiliser les services instructeurs au caractère environnemental des projets et venir en appui dans l'instruction des projets.
- <u>Outil</u> : grille d'analyse d'impact du projet au regard de dix enjeux environnementaux à remplir par le porteur de projet et définition à l'issue de cette analyse des mesures permettant de réduire ou de compenser l'impact négatif sur l'environnement
- <u>Instruction</u> : les services instructeurs</td></tr>
</table>

[7] Source : DATAR, Séminaire « Compétitivité régionale et Emploi de Nantes – Juin 2011 »

participative impliquant le porteur de projet, ses partenaires, les services instructeurs et éventuellement d'autres intervenants (ex : usagers) : réalisation en une journée avec l'appui d'un animateur et d'un expert qualifié, avec transmission au préalable d'une notice explicative et qu'un questionnaire préparatoire - Déroulement en trois étapes : présentation des enjeux du développement durable; analyse du projet au regard du développement durable; mise en évidence des points forts et des axes d'amélioration du projet. - Points positifs : Prise en compte de l'ensemble des dimensions du DD; Satisfaction des porteurs de projets car permet de prendre du recul sur le projet - Points à améliorer : intervention trop tardive; risque de survalorisation des scores (car autodiagnostic); niveau de seuil (uniquement pour les gros projets); coût de la démarche ; amélioration de la valorisation des résultats	attribuent au dossier un indicateur environnemental selon le degré de prise en compte de la problématique environnementale. Rôle d'appui de la mission auprès du service instructeur - Points positifs : Bonne sensibilisation des services instructeurs, qui sont directement mobilisés sur les enjeux environnementaux; l'absence de critères d'éco-conditionnalité laisse plus de place à la créativité pour le porteur de projet ; - Points à améliorer : méthode qui concerne essentiellement le caractère environnemental, mais pourrait être étendue à la logique de développement durable; mobilisation du porteur de projet ne se fait pas suffisamment en amont du montage du projet.

Contexte pour la période 2014-2020

L'article 8 du projet de règlement général précise que les Etats membres devront veiller à « promouvoir les exigences en matière de protection environnementale, l'utilisation rationnelle des ressources, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation de ceux-ci, la résilience face aux catastrophes ainsi que la prévention et la gestion des risques lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des contrats de partenariats et des programmes ».

La communication de la Commission[8] sur « La contribution de la politique régionale à une croissance durable dans le contexte de la stratégie Europe 2020 » met par ailleurs en avant des orientations transversales en matière de développement durable. L'enjeu de la prise en compte du développement durable de manière transversale devrait porter au cours de la génération prochaine sur « *l'intégration de la notion de développement durable tout au long de la vie des projets* » et sur la « *vérification des investissements à l'aune de la capacité de résistance aux effets du changement climatique et de l'utilisation efficace des ressources* ».

Recommandations pour 2014-2020

Il est indéniable que la prise en compte du développement durable sera renforcé dans les prochains programmes, même si on peut considérer que le niveau d'ambition de la Commission européenne reste très élevé. Pour aller dans ce sens et au vu de l'expérience acquise, les recommandations suivantes peuvent être faites :

- Mise en œuvre :

[8] Com(2011) 17 final du 26/01/2011 « La contribution de la politique régionale à une croissance durable dans le contexte de la stratégie Europe 2020 »

- Des mesures incitatives pour que les acteurs publics fassent appel aux marchés publics écologiques pourraient être prises dans les domaines d'action du PO où les investissements publics pourront être soutenus.
- Afin que la notion de développement durable soit partie intégrante de chaque projet, de la conception à la réalisation du suivi, l**a sensibilisation et l'accompagnement du porteur de projet le plus en amont possible** est une nécessité. Une communication dédiée au développement durable à destination des porteurs de projet pourrait ainsi être pertinente, mais devra nécessairement être accompagnée d'un appui du porteur de projet sur ce sujet.
- Au delà de cet accompagnement, **la mise en place de questionnaires** semble demeurer la méthode la plus opérationnelle pour analyser l'impact d'un projet en matière de développement durable. En fonction de la nature des dossiers, de leur taille, la méthode d'analyse peut être adaptée : la **mobilisation d'un expert** dans le cadre d'une démarche participative, comme l'a développée l'Aquitaine, peut s'avérer être une démarche efficace, mais très coûteuse et très mobilisatrice en temps, dès lors qu'elle est étendue à l'ensemble des projets ou **l'analyse directe par les services instructeurs.**

- Gouvernance :

  Selon la communication de la Commission sur la contribution de la politique régionale à une croissance durable, l'autorité de gestion devrait être amenée tant au niveau des programmes que des projets, à comparer les coûts des méthodes d'investissements dans une perspective de long terme, à orienter les investissements vers les options permettant l'utilisation la plus efficace des ressources et à vérifier la capacité de résistance de ceux-ci aux effets du changement climatique. Le respect de ces aspects nécessite une **expertise en matière de développement durable** que les services instructeurs ne disposent pas forcément à l'heure actuelle.

  - L'idée de la mise en place **d'une équipe dédiée au développement durable** (ou un référent Développement durable) apparaît comme une nécessité, car elle permet un travail sur le long terme auprès des services instructeurs. L'accompagnement des services instructeurs reste essentiel pour aboutir à de tels résultats, comme le fait notamment le Nord-Pas-de-Calais ou la Région Rhône-Alpes qui développe la pratique de la prise en compte du développement régional dans l'ensemble de ses politiques depuis 2007. Ses services instructeurs sont désormais en mesure d'utiliser les réponses aux questionnements en tant qu'outil de recevabilité.
  - **La sensibilisation et la formation des services instructeurs** est primordiale afin que ceux-ci soient en capacité d'informer le porteur de projet sur la prise en compte du développement durable et de lui venir en appui lors du montage du projet, d'analyser et de valoriser les informations communiquées par les porteurs de projet pour en faire des éléments de recevabilité des dossiers. Des réunions d'information et d'échanges devront donc être organisées régulièrement et un appui de l'équipe dédiée pourra être apporté à la demande du service instructeur en cas de besoin.

- Evaluation : l'établissement d'indicateurs du développement durable est préconisé par la Commission afin d'aider les autorités nationales et régionales à élaborer leurs propres tableaux de bord de l'environnement durable. Si Necater demeure aujourd'hui un premier outil pour aller dans ce sens, il devra faire l'objet d'améliorations pour que les régions puissent se l'approprier. Il paraitrait toutefois pertinent de tendre vers l'établissement de

bilans carbone à l'échelle des projets. Il est à noter que la région Basse-Normandie a développé un outil expérimental d'évaluation de l'impact carbone des projets financés.

6.5.2 PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET DE LA NON-DISCRIMINATION

Contexte
L'article 7 du projet de règlement général précise que les Etats membres doivent veiller à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la perspective de genre lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. Ils doivent prendre des mesures appropriées pour prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, la race et l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. La Communication de la Commission sur la « Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010 – 2015 »[9] met en avant un taux d'emploi des femmes qui a augmenté de façon significative au cours de la dernière décennie. Cependant, cette progression doit se poursuivre pour atteindre l'objectif de 75% de taux d'emploi fixé par la stratégie Europe 2020, et s'étendre aux femmes qui ont les taux d'emplois les plus bas. Les recommandations portent notamment sur l'indépendance économique des femmes (encourager l'emploi indépendant et concilier la vie professionnelle et la vie privée), l'égalité de rémunération, l'égalité dans la prise de décision.
Bonnes pratiques
Dans le cadre des PO FEDER, il est aujourd'hui difficile de détecter des bonnes pratiques, aucune évaluation des PO FEDER français n'ayant pu être recensée sur ce point.
Recommandations pour 2014-2020
Le Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un cadre stratégique adapté pour décliner dans le cadre du PO FEDER et du PO FSE, la priorité transversale sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le PO FEDER pourrait ainsi contribuer à répondre à l'enjeu 1 du plan « faire évoluer les idées reçues pour équilibrer la place et le rôle des femmes dans toutes les sphères de la société » et s'inscrire plus particulièrement dans les axes : 2 – Informer, accompagner les acteurs économiques et les entreprises sur l'égalité professionnelle et agir pour l'insertion durable des femmes dans l'emploi 3 – Soutenir l'initiative des femmes par la création d'activité ou d'entreprise y compris en zone rurale et lutter contre la pauvreté La prise en compte de cette priorité pourrait se concrétiser par : • La mise en place d'un système de bonification du taux de FEDER pour les projets prenant en compte l'égalité entre les hommes et les femmes (ex : entreprenariat féminin, développement du télétravail, création de nouvelles structures ou modes de garde d'enfants, recrutement de femmes sur des métiers dits « masculins », développement de services favorisant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée…) ; • La mise à disposition des porteurs de projets d'une documentation, réalisée en partenariat avec la DRDFE, présentant des pistes pour prendre en compte dans leur projet l'égalité entre les

[9] Com (2010) 491 final du 21 septembre 2010

femmes et les hommes ;

- La mise en place d'une grille d'analyse d'impact du projet (dans le dossier de demande de subvention) au regard des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, à remplir par le porteur de projet et l'incitation à développer à l'issue de cette analyse, une ou des mesures permettant d'améliorer la prise en compte de cette priorité. (cf. méthode du Nord-Pas-de-Calais en matière de développement durable);
- La sensibilisation des services instructeurs, des partenaires, porteurs de projets, à la prise en compte de cette priorité transversale, en s'appuyant sur la DRDFE (présentation du traitement de la priorité lors de séminaires, comités de suivi…) ;
- Le renforcement du partenariat entre la DRDFE et les services instructeurs, afin d'enclencher une détection par les services instructeurs des projets comportant un potentiel « égalité entre les femmes et les hommes » et une mobilisation de la DRDFE dans un rôle de conseil auprès du porteur de projet ;
- Le développement d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairs et des statistiques ventilées par sexe permettant de contrôler et d'évaluer les résultats, comme le recommande la Commission européenne dans sa communication du 21 septembre 2010, afin d'évaluer l'impact du PO FEDER sur l'égalité hommes-femmes.

Concernant la non-discrimination, il pourrait être demandé au porteur de projet de s'engager lors du dépôt de dossier de demande de subvention, à ne pas prendre de mesures discriminatoires.

7. ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS ANALYSÉS

Documents analysés	Date
Programme opérationnel FEDER Auvergne – Objectif Compétitivité régionale et emploi 2007-2013	27-09-2007
Document régional d'application du programme opérationnel Compétitivité régionale et emploi FEDER Auvergne 2007-2013	20-05-2011
Contrat de projets Etat – Région 2007-2013 Auvergne – Avenant	18-10-2011
Programme Opérationnel FSE Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 – Fiches actions02-12-2008	
Schéma Régional d'aménagement et de développement du territoire « Auvergne 2030 »	Décembre 2008
Schéma Régional des Infrastructures et des Transports « Auvergne 2030 »	17-11-2009
Schéma Régional de Développement Economique	15-05-2006
Stratégie régionale pour l'Innovation	30-12-2009
STRATER Diagnostic Auvergne – Enseignement supérieur, Recherche, Innovation	04-2011
Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Auvergne	27-06-2011
Projet de schéma régional climat air énergie, Rapport et orientations	12-2011
Diagnostic de la Biodiversité en Auvergne	
Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles pour la région Auvergne (CPRDFP) 2011-2014	Version du 06-10-2011
Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2011-2015	04-2011
LGV POCL – Dossier du maître d'ouvrage – Débat public octobre 2011 – Janvier 2012	
Conclusions de l'étude sur la stratégie de développement et d'aménagement du territoire auvergnat en lien avec la future desserte TGV POCL – CODE / Interface Transport	07-11-2011
Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif Central	
Evaluation du programme opérationnel FEDER « Compétitivité régionale et Emploi » 2007-2013 en Auvergne - Aramis	11-2010
Rapport annuel d'exécution FEDER 2010	30-06-2011
Rapport annuel d'exécution FSE 2010	20-04-2011
Etat d'avancement des programmes européens 2007-2013 FEDER et FSE avec Europ'Act – Etat financier au 1er février 2012.	01-02-2012

Etat d'avancement du programme FEDER Auvergne au 20 décembre 2011 (source SGAR Auvergne)	20-12-2011
Etat d'avancement PO FSE 2007-2013 au 6 janvier 2012 (source SGAR Auvergne)	06-01-2012
Avancement du CPER : Avancement par mesure au 26.01.12 (source SGAR Auvergne)	26-01-12
Les bénéficiaires de Fonds européens – site Internet « L'Europe s'engage en France » pour la région Auvergne	
Chiffres clés Auvergne - INSEE	30-06-2011
La Lettre Territoire n° 79 « Les conditions de vie des jeunes Auvergnats : éléments de diagnostic » - INSEE	01-2012
La Lettre Territoire n° 78 « Un exercice prospectif : quel potentiel de lycéens dans les territoires auvergnats d'ici 2040 ?» - INSEE	01-2012
La Lettre Territoire n° 68 « L'Auvergne parmi les régions européennes » - INSEE	01-2011
La Lettre Territoire n° 54 « Population – Dynamisme démographique des Pays et Territoires de projet auvergnats » - INSEE	09-2009
La Lettre Territoire n° 42 « Les métiers en Auvergne : tertiarisation et vieillissement » - INSEE	07-2007
Note de conjoncture Région Auvergne - INSEE	05-2011
Portrait Emploi Formation – Région Auvergne - CARIF-OREF	12-2011
Les mémos du CARIF OREF – Le vieillissement des actifs occupés en Auvergne	02-2012
Synthèses Auvergne – Note de conjoncture - DIRECCTE	12-2011
Demandeurs d'emplois inscrits et offres collectées par Pôle Emplmoi en Auvergne – DIRECCTE / Pôle Emploi	12-2011

8. ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

Structure	Nom	Fonction	Nature de l'entretien
SGAR	Pierre RICARD Geneviève ROGER Thierry Olivier Agnès BONJEAN Jean-Pierre GORON Jean Claude GARRET Frédérique GOMEZ Loïc BOURLET Elodie PEUCH Solène JARREAU	SGAR Chef du service affaires européennes Adjoint au SGAR (Etudes, CPER) Chargée de mission économie Chargée de mission aménagement du territoire Chargée de mission TIC Chargée de mission Economie Responsable service FEDER Collaboratrice DRDFE Chargée du suivi du FSE	Collectif
	Florence COSTILLE	Chargée de mission Emploi	Individuel
DIRECCTE	Serge RICARD Christophe COUDERT Laurent PFEIFER Benoît Fontaine Sylvie MANHES	Directeur régional Responsable Pôle 3E Responsable Emploi, Mission et Compétences, Economie de proximité Tourisme Servie Statistiques Evaluation Responsable FSE	Collectif
DREAL	Agnès DELSOL	Chef de service Territoire, évaluation, logement, énergie, paysage	Individuel
DREAL	M. LAMBERT	Chef de service Transports, déplacements et sécurité	Individuel
DREAL	M. CHARRIER	Chef de service Eau, Biodiversité et Ressources	Individuel
DRAAF	Christian TOURNADRE	SREFAT FEADER	Individuel
Préfecture de l'Allier	Robert ROUQUETTE	Secrétaire Général	Individuel
Préfecture de Haute-Loire	Mme ROCHE-FAURE		Individuel
Préfecture du Cantal	Marc-René BAYLE	Préfet	Individuel
Préfecture du Puy-de-Dôme	M. JM BOBIN	Secrétaire Général	Individuel
Région Auvergne	M. BOSSARD Chantal MOREAU	DGS Mission Europe et Politiques contractuelles	Collectif

	M. ROLAND François ALCARAZ Didier Gallo M. BOMPARD Sophie ROGNON Magalie BOYER	DGA Aménagement durable des territoires DGA Développement économique, attractivité de l'Auvergne Formation DGA Patrimoine, lycées, grands équipements TIC Territoires	
	Jean-Marc CALLOIS	DGA Formation, Qualité de vie, Education	Individuel
GIP GITTA (Maison Innovergne)	Frédéric POIGNANT	Directeur	Individuel
Commissariat de massif	Jean Yves BECHLER	Directeur	Individuel
GIP des régions du Massif Central	Caroline MARIE		Individuel
Etablissement Public de la Loire	Jean-Claude EUDE	Directeur	Individuel
Conseil général Puy de Dôme	Stéphanie MALAVIE	Chargée de mission	Individuel
Conseil général de l'Allier	Jean-Pierre DAYRAS François KARINTHI Maurice THUIZAT Anne ROUSSAT	Directeur général des services Directeur général adjoint Développement et Attractivité des territoires Directeur de l'Aménagement du Territoire et du Partenariat Local Chargée de mission	Collectif
Conseil général de Haute-Loire			Entretien programmé le 22-03-12
Conseil général du Cantal	M. SAUTAREL Jean LETERME	DGS Directeur du Développement du Territoire	Collectif
OSEO	Christian QUERE	Délégué OSEO	Individuel
ADEME	Nathalie FRELIER Loïc LE QUILLEUC	Directrice ADEME Coordinateur Pôle Energie - Climat	Individuel
Communauté d'agglomération de Moulins	Pierrick LOZE Gilles LASSIMONNE	DGS DGA	Individuel
Communauté d'agglomération de Montluçon	M. F. PAULHE	DGS	En attente d'une réponse
Communauté d'agglomération de Vichy	Bernard DOUET	DGS	Individuel
Communauté	Christine	Responsable du service stratégies	Individuel

d'agglomération de Clermont-Ferrand	FOURNIOUX	et territoires	
Communauté d'agglomération d'Aurillac	M. COTTAZ	DGS	Individuel
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velais	Mme JAMMES		Individuel